

Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

CONVENTION CADRE

Janvier 2015

Contrat de Ville solidaire
de nouvelle génération

2015-2020



Seine Essonne
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



CE CONTRAT DE VILLE QUI NOUS ENGAGE



J'ai souhaité ardemment que notre commune de Corbeil-Essonnes et la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne s'engagent totalement aux côtés de l'Etat, dans une démarche d'élaboration d'un Contrat de Ville Solidaire de Nouvelle Génération.

En effet, cet excellent outil de collaboration tripartite permet de développer, fédérer et renforcer les actions nombreuses - et depuis longtemps engagées - au sein des quartiers prioritaires du territoire communautaire.

En s'appuyant sur les fortes dynamiques locales de notre territoire qui existent, ce Contrat de Ville Solidaire de Nouvelle Génération va permettre d'étayer et de conforter nos orientations en matière de politique de la ville.

Véritable document d'action stratégique, notre Contrat de Ville définit le projet urbain et social que nous nous engageons à mettre en œuvre – ensemble - afin de réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et leur environnement.

Par cet engagement, nous souhaitons permettre l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et favoriser ainsi l'égalité des chances entre tous les habitants de notre agglomération.

Nos programmes d'actions sont définis selon des orientations stratégiques qui s'articulent autour des trois piliers qui fondent notre cohésion sociale : le cadre de vie, le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Ce contrat, conclu pour une durée de cinq ans, fera l'objet d'une animation et d'une adaptation permanentes dans le même esprit de concertation que j'ai souhaité initier dès le début de cette démarche.

Je tiens à remercier chaleureusement tous nos partenaires : l'Etat à travers le corps préfectoral et ses services déconcentrés, les associations, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Conseil Départemental de l'Essonne, les chambres consulaires, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, les transporteurs et bien évidemment les citoyens de nos quartiers. Tous se sont pleinement investis à nos côtés au cours d'assises communautaires pleinement réussies.

Je tiens donc à remercier les services de la Préfecture de l'Essonne pour leur disponibilité totale dans l'élaboration de ce contrat. Et à exprimer ma gratitude au Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances, Monsieur Joël Mathurin, qui par sa capacité d'écoute, sa connaissance exigeante des textes et dispositifs, son inlassable implication, nous a permis d'élaborer un contrat dont nous sommes – tous - aujourd'hui légitimement fiers.

Jean-Pierre Bechter
Maire de Corbeil-Essonnes
Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne



Les contrats de ville de nouvelle génération répondent aux attentes, légitimement fortes, de nos concitoyens : la situation n'a sans doute jamais été aussi difficile dans les quartiers populaires, notamment en termes de chômage et de pauvreté. Ainsi, il y a urgence et une ardente obligation d'agir pour lutter contre le sentiment de défiance et d'abandon, de relégation sociale et territoriale.

La situation ne s'améliorera dans les quartiers que si la politique de la ville est en mesure de les raccrocher à la dynamique du pays. Nous avons un rôle déterminant à jouer dans ces territoires fragiles de la République, pas pour agir seul ou faire à la place des acteurs locaux, mais pour incarner la solidarité nationale, être le garant de la cohésion sociale, rassembler les énergies en mobilisant toutes les politiques publiques, pour montrer que l'action publique n'est jamais plus efficace que dans la proximité.

Le contrat de ville de l'Agglomération Seine-Essonne répond aux quatre exigences cardinales que le Parlement et le Gouvernement ont placées dans ces contrats de nouvelle génération :

La gouvernance du contrat à l'échelle intercommunale.

Elle est nécessaire pour inscrire le contrat de ville dans une perspective stratégique, faire jouer la solidarité locale, mobiliser les compétences de l'intercommunalité et arrimer les quartiers aux dynamiques de l'agglomération.

La mobilisation de tous les services publics.

Autour du maire, du président de l'EPCI et du représentant de l'Etat, tous les services publics sont rassemblés : les opérateurs de l'Etat et les services qui ne sont pas placés sous l'autorité directe du préfet, notamment les ARS, le Rectorat et le procureur de la République ; Pole emploi et les missions locales ; la Région et le Département ; la CAF ; les organismes HLM, et d'autres encore.

La prise en compte des trois piliers : social, urbain et économique.

Cette ambition d'un contrat unique et intégré est fondamentale en vue de dépasser les cloisonnements antérieurs : traitement du développement social dans les CUCS, du développement urbain dans les conventions ANRU, et du développement économique dans le dispositif des ZFU.

La participation des habitants.

Nous avons l'obligation d'être à l'écoute de leurs préoccupations, et aussi des réalités vécues au quotidien. Les conditions d'une participation effective des habitants, au travers de la mise en place des conseils citoyens, est ainsi prévue. Elle est essentielle dans la construction d'une stratégie locale de participation.

Toutes les décisions et dispositifs figurant au contrat de ville de nouvelle génération visent à améliorer le quotidien des habitants. Nous devons garder cet objectif à l'esprit en vue de redonner confiance dans l'action publique, et sa traduction concrète dans les quartiers. Nous pouvons nous féliciter de la dynamique partenariale initiée au sein du comité de pilotage lors de l'élaboration du contrat de ville. C'est avec cette dynamique autour des autorités municipales et une réelle implication des habitants que nous pourrons atteindre les objectifs assignés.

Joël MATHURIN

Préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du Préfet de l'Essonne

SOMMAIRE

1	LES ELEMENTS FONDATEURS	page 3
	1.1 Définition et contexte	page 4
	1.2 Les 4 dimensions fondamentales	page 4
	1.3 Les 4 priorités de l'Etat	page 4
	1.4 Droit commun	page 5
2	PORTEE GENERALE ET PRINCIPES D'ACTION DU CONTRAT DE VILLE	page 7
	2.1 Les grandes orientations du contrat de ville solidaire de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne	page 8
	2.2 Principes d'action du contrat de ville	page 11
3	ELEMENTS DE CONTEXTE	page 15
	3.1 Les atouts du territoire	page 18
	3.2 Rétrospective de la politique de la ville	page 19
	3.3 Impact des contrats de ville	page 34
	3.4 Des quartiers fragiles qui creusent des inégalités à l'échelle de l'agglomération	page 35
4	DEFINITION DES ENJEUX TERRITORIAUX	page 36
	4.1 Une répartition du parc de logements différente selon les communes	page 37
	4.2 Une dynamique autour du tissu d'entreprises et de l'emploi avec un taux de demandeurs d'emploi encore élevé...	page 38
	4.3 Un taux de « jeunes non insérés » particulièrement élevé	page 39
	4.4 Un niveau de vie médian inférieur	page 40
	4.5 Une population disposant d'un niveau de diplôme inférieur à celui de l'agglomération	page 42
5	UNE NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE	page 43
	5.1 Le périmètre territorial	page 44
	5.2 Les périmètres d'interventions	page 45
	5.3 Périmètres des nouveaux quartiers politique de la ville de la Commune de Corbeil-Essonne	page 46

5.4	Préfiguration des quartiers vécus	page 47
5.5	Données de la géographie prioritaire	page 48
5.6	Principales données en comparaison	page 53
6	PRESENTATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET AXES TRANSVERSAUX	page 55
6.1	Les 7 orientations stratégiques du contrat de ville	page 56
6.2	Les 6 axes transversaux	page 57
7	DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTICIPATIF ET AXES STRATEGIQUES	page 68
7.1	Les assises communautaires institutionnelles et associatives	page 69
7.2	Axes stratégiques par thématique	page 70
8	LES OBJECTIFS OPERATIONNELS	page 84
9	LES FICHES ACTIONS : PILIER I	page 89
10	LES FICHES ACTIONS : PILIER II	page 96
11	LES FICHES ACTIONS : PILIER III	page 125
12	LA GOUVERNANCE ET LES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE	page 135
12.1	L'organisation projetée du schéma organisationnel	page 138
12.2	L'évaluation permanente	page 139
13	LES CONVENTIONS D'APPLICATION	page 143
13.1	Les conventions d'application thématiques	page 144
13.2	Les conventions d'application territoriales	page 144
13.3	Principaux engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles	page 145
14	FEUILLE DE ROUTE	page 150
15	LES ENGAGEMENTS	page 152
16	LES SIGNATAIRES	page 169
17	ANNEXES	page 173

1. Les éléments fondateurs

1.1 DEFINITION ET CONTEXTE

- ✓ Le Contrat de Ville solidaire de nouvelle génération s'inscrit dans le cadre de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion sociale.
- ✓ Le contrat sera conclu pour cinq ans¹ (2015-2020).
- ✓ Les crédits sont annualisés et octroyés après évaluation des actions conduites et des objectifs à atteindre.

→ Ses trois grandes composantes sont :

- La rénovation urbaine ;
- La gestion urbaine et sociale de proximité ;
- La cohésion sociale.

1.2 LES 4 DIMENSIONS FONDAMENTALES

Le contrat est établi selon les 4 dimensions fondamentales de la loi Lamy du 21 février 2014 :

- La remise à plat de la géographie prioritaire ;
- Un contrat de ville de nouvelle génération ;
- L'engagement d'un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ;
- La participation des habitants et habitantes.

1.3 LES 4 PRIORITES DE L'ETAT

Madame la Ministre des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports réaffirme dans un courrier qu'elle a adressé le 25 avril 2014 aux collectivités locales concernées les quatre priorités de l'Etat dans le cadre de cette réforme :

- 1^{ère} priorité** : « Concentrer les efforts de l'Etat »,
- 2^{ème} priorité** : « Veiller à organiser la diversité »,
- 3^{ème} priorité** : « Assurer la participation la plus large de tous »,
- 4^{ème} priorité** : « Créer des emplois ».

¹ Article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014

1.4 DROIT COMMUN : CONCENTRER LES MOYENS SUR LES TERRITOIRES LES PLUS EN DIFFICULTE

L'un des grands principes des nouveaux contrats de ville vise à prescrire une meilleure mobilisation des politiques publiques sectorielles impliquant les droits communs de l'État et des collectivités territoriales.

En effet, dans le cadre de la réforme de la Politique de la Ville, de sa géographie prioritaire et de ses modes de contractualisation, la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine a fait de cet enjeu l'une de ses priorités. Plusieurs démarches ont déjà été menées et s'inscrivent dans cette perspective, à l'instar, d'une part, des avenants expérimentaux² aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2014, qui avaient placé la mobilisation du droit commun au cœur de la politique de la ville. Ce travail d'identification des droits communs sur un certain nombre de thématiques a été mené sur 33 sites représentatifs de la grande diversité des quartiers concernés par la politique de la ville, dont celui des Tarterêts à Corbeil-Essonnes.

L'avenant du CUCS expérimental des Tarterêts³ portait sur trois thématiques : l'emploi, l'éducation, et la sécurité. La qualité de cet avenant attestait de l'engagement de l'ensemble des acteurs et donnait ainsi à ce quartier en difficulté des outils pour s'émanciper.

Et d'autre part, les sites de préfiguration avaient pour objet de préparer dès 2013 les futurs contrats de ville (2015-2020) et de mobiliser les différents droits communs autour d'un projet de territoire.

Depuis lors, 12 **conventions nationales d'objectifs interministérielles**⁴, encadrées par la circulaire du 30 novembre 2012, permettent de préciser les engagements pris au bénéfice des quartiers prioritaires par chaque pôle ministériel, en termes d'objectifs opérationnels, de moyens mobilisés, d'adaptation qualitative des actions conduites et de méthode :

- Convention triennale d'objectifs 2014-2016 avec le ministère de la **Culture et de la Communication** - 5 mars 2014 ;
- Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'**Artisanat, du Commerce et du Tourisme** et le ministère délégué à la Ville - Janvier 2014 ;
- Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'**Education nationale, le ministère délégué à la Réussite éducative** et le ministère délégué à la Ville - 7 octobre 2013 ;
- Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'**Intérieur** et le ministère délégué à la Ville - 27 septembre 2013 ;
- Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère délégué chargé de l'**Economie sociale et solidaire et de la Consommation** et le ministère délégué à la Ville - 27 septembre 2013 ;
- Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère de la **Défense (Anciens combattants)** - 15 juillet 2013 ;
- Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère de la **Justice** - 11 juillet 2013 ;
- Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère délégué chargé des **Transports, de la Mer et de la Pêche** - 7 juin 2013 ;
- Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013-2015 entre le ministère des **Droit des femmes** et le ministère délégué à la Ville - mai 2013 ;
- Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013-2015 entre le ministre du **Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social** et le ministre délégué à la Ville - 25 avril 2013 ;

² Les CUCS ont été lancés le 18 février 2011 par le Comité interministériel des Villes (CIV)

³ Le 17 janvier 2012, signature de l'avenant du CUCS expérimental des Tarterêts par Maurice LEROY, Ministre de la Ville, chargé du Grand Paris, Michel FUZEAU, Préfet de l'Essonne et Jean-Pierre BECHTER, Maire de Corbeil-Essonnes

⁴ Les modalités de leur déclinaison territoriale et de leur suivi ont été précisés dans la circulaire du Premier Ministre n°5706/SG, du 26 mars 2014.

- Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère des **Affaires sociales et de la Santé** et le ministère délégué à la Ville - 19 avril 2013 ;
- Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère des **Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative** – 4 avril 2013.

Ces engagements ont permis de clarifier le positionnement et les engagements des différents services territoriaux de l'Etat et des opérateurs publics au profit des habitants des quartiers prioritaires concernés par le nouveau Contrat de Ville Solidaire de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne.

La territorialisation des politiques de droit commun passe aussi par la déclinaison locale des conventions interministérielles d'objectifs pour les quartiers populaires. Leur mise en œuvre sera actée, pilier par pilier, dans le plan d'actions.

Ainsi, les partenaires de la convention-cadre de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés, et plus particulièrement celles relevant des fonds européens structurels et d'investissement, et qui s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la Région.

En outre et conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, la Communauté d'agglomération Seine-Essonne définira les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financières Intercommunales sur la durée du contrat de ville. Concomitamment, elle s'engagera, lors de la signature du contrat de ville, à élaborer un **pacte financier et fiscal de solidarité**.

Afin d'atteindre les objectifs de la politique de la ville, fixés par le contrat de ville, et de répondre aux charges exceptionnelles supportées par le territoire, une dotation budgétaire intitulée « dotation politique de la ville » sera versée à l'EPCI⁵.

⁵ En attente des modalités de répartition et de fonctionnement par l'Etat.

2. Portée générale et principes d'action du contrat de ville

2.1 LES GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE SOLIDAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE :

REDUIRE LES INEGALITES TERRITORIALES ET AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS

Le contrat de ville est le document d'action stratégique, élaboré avec les partenaires locaux et les habitants. Il définit le projet urbain et social qu'ils s'engagent à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et leur environnement. Il doit permettre d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et de favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité.

Le contrat de ville Solidaire de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne sera le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

Le présent document correspond à la convention-cadre qui précise, à partir du diagnostic partagé⁶ et du bilan politique de la ville sur Corbeil-Essonnes, les orientations stratégiques déclinées en programmes d'actions, les modalités de pilotage et d'évaluation et la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville⁷. Il fera donc l'objet d'avenants et de conventions d'application le complétant ou le précisant.

Ce contrat de ville fixe ainsi le cadre de tous les dispositifs concourant à l'amélioration des quartiers prioritaires, tant sur le volet social qu'urbain.

Ce nouveau contrat de ville, qui vise à réduire les inégalités territoriales et à améliorer les conditions de vie des habitants, s'est construit sur les principes et orientations suivantes :

Intégrer les quartiers à l'échelle de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne

Le Contrat de Ville Solidaire de nouvelle génération affirme des principes d'unicité territoriale, d'équité, d'accompagnement éducatif et social, complémentaires d'un projet urbanistique ambitieux, et indispensables au développement économique et harmonieux du territoire de l'agglomération.

Pilotée à l'échelle intercommunale, la convention-cadre de la Communauté d'agglomération est adossée à son projet de territoire avec une mise en cohérence des documents cadres existants⁸ afin de favoriser l'inscription des quartiers prioritaires de la Commune de Corbeil-Essonnes dans une dynamique intercommunale :

- Renforcer la cohésion au sein du territoire de Seine-Essonne (cohésion urbaine, cohésion sociale et humaine) ;
- Cultiver l'héritage du passé et le patrimoine naturel (environnemental, stratégie globale de protection et de mise en valeur de son patrimoine, lieux de rencontres et d'animation) ;

⁶ Diagnostic partagé issu des assises communautaires organisées en juin 2014 avec l'ensemble des acteurs institutionnels locaux, suivies d'une restitution le 11 juillet 2014 en présence de Seymour MORSY, Préfet Délégué pour l'égalité des chances, et de Jean-Pierre BECHTER, Président de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne et Maire de Corbeil-Essonnes.

⁷ Conformément au processus d'élaboration du contrat de ville du CGET (Commissariat à l'Égalité des Territoires)

⁸ PLU, Agenda 21, Projet de territoire, etc.

- Préserver la diversité des activités et l'attractivité économique pour l'emploi (accompagner les entreprises au quotidien, notamment par le biais de la pépinière d'entreprises, la Maison De l'Emploi, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) ;
- Affirmer la place de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne dans la région et développer des coopérations au sein du bassin de développement.

Force est de constater que le contrat de ville Seine-Essonne s'inscrit dans le projet communautaire, qui réaffirme, à travers ses politiques, son engagement pour le territoire en matière :

- d'habitat (projet urbain, programme de rénovation urbaine, programme de réhabilitation),
- d'emploi (développement économique et insertion),
- de transport (performance des dessertes pour les quartiers).

Un contrat de ville construit dans une démarche intégrée

Le Contrat de Ville Solidaire de nouvelle génération de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne a été élaboré dans une stratégie de développement social urbain intégré et articulant développement social, urbain, économique et développement durable.

Ainsi, il fixe le cadre des dispositifs ou conventions suivants :

- Nouveau Programme de Rénovation Urbaine ;
- Gestion Urbaine Sociale de Proximité ;
- CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) ;
- CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) ;
- PEDT (Projet Educatif Territorial) ;
- Etc.

Ce contrat de ville a dû également tenir compte des enjeux nationaux identifiés par l'État et déclinés localement.

Une démarche contractuelle associant tous les acteurs et les habitants

L'État et ses établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale, les communes, le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (acteurs du logement, acteurs économiques, etc.) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations qui représentent les habitants des quartiers prioritaires, ont été associés à la démarche contractuelle lors de chacune de ces étapes.

Une démarche de construction a démarré en juin 2014 par les assises communautaires, associant les acteurs institutionnels. Puis elle s'est poursuivie d'octobre à décembre 2014 par les assises communautaires associatives organisées dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville de la Commune de Corbeil-Essonnes afin d'établir le diagnostic partagé et d'identifier les enjeux. Enfin, des réunions thématiques de janvier à avril 2015 ont eu lieu avec les différents partenaires pour valider les axes stratégiques. De juin 2014 à avril 2015, soixante-cinq réunions se sont tenues pour la concertation à l'élaboration du contrat de ville de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne.

La loi du 21 février 2014 pose le principe de la co-construction de la politique de la ville avec les habitants. Subséquemment, tous les dispositifs (contrats de ville et projets de renouvellement urbain)

devront être conçus et pilotés en associant les citoyens concernés. Des conseils citoyens seront créés dans les territoires prioritaires ; ils auront pour mission d'être des lieux d'échanges entre habitants, de développer l'expertise d'usage, d'assurer la représentation des habitants dans toutes les instances du contrat de ville et de constituer un espace permettant les initiatives à partir des besoins des habitants.

Cette participation des habitants et des habitantes est inscrite en axe transversal du contrat de ville.

Un contrat de ville qui porte une valeur forte : « la République en actes »

Ce contrat de ville repose sur les valeurs de l'égalité et de la citoyenneté ; mais son ambition principale est de faire vivre cette égalité et cette citoyenneté dans les quartiers prioritaires.

C'est un enjeu essentiel puisque ce principe fondamental est la clef de voûte de la cohésion.

Afin de faire vivre ce principe, il est impératif de mettre en place une série d'actes concrets en agissant sur les différentes thématiques du contrat de ville.

Indéniablement, promouvoir l'**égalité**, c'est agir sur l'emploi, le transport, la répartition et la qualité de l'habitat, l'éducation, la santé, la sécurité et la lutte contre les discriminations.

Analogiquement, la **citoyenneté**, c'est agir sur l'apprentissage de la langue française, la culture, le sport et la laïcité.

Ces deux valeurs, qui irriguent le contrat de ville, donnent du sens à toutes les actions, par une République en actes.

Un contrat de ville solidaire qui se décline en trois piliers

Le contrat de ville porte des engagements forts sur des programmes d'actions définies par des orientations stratégiques autour de trois priorités⁹ :

1/ un pilier « **cohésion sociale** » :

Le contrat de ville prévoit des mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations assurant le lien social sur le territoire. Il assure un investissement supplémentaire des partenaires du contrat de ville dans les domaines de l'éducation, de l'insertion, de la santé et de la justice. Une attention particulière sera apportée aux familles monoparentales, dont le taux de pauvreté est particulièrement préoccupant, au retour à l'emploi et à l'accompagnement dans la parentalité.

2/ un pilier « **cadre de vie et renouvellement urbain** », avec pour objectif une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires, en particulier de ceux qui résident dans le logement social.

Le contrat de ville vise la mobilité dans le parc résidentiel à l'échelle locale et intercommunale. Il détaille les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population. Enfin, dans les territoires éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, le contrat détermine les objectifs opérationnels du projet urbain pour la transformation du quartier et de mixité sociale.

⁹ Circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014

3/ un pilier « **développement de l'activité économique et de l'emploi** », avec pour objectif une réduction de moitié sur la durée du contrat de ville des écarts de taux d'emploi, en particulier au bénéfice des jeunes.

Le contrat de ville assure la présence des dispositifs de Pôle emploi et de la Mission Locale dans chaque territoire prioritaire, la mobilisation des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes des quartiers, et le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat.

L'ambition est de concentrer les efforts sur 3 thématiques principales : éducation, participation et emploi.

Le Ministère délégué à la Ville a, par ailleurs, déterminé trois thématiques transversales qui devront être obligatoirement prises en compte dans l'élaboration du contrat de ville, tant dans le cadre du diagnostic que dans l'élaboration des axes stratégiques déclinés ensuite dans le cadre d'un plan d'actions :

- La jeunesse ;
- L'égalité entre les femmes et les hommes ;
- La citoyenneté et la laïcité.

Des engagements portés par tous les acteurs de la politique de la ville

Ce nouveau contrat de ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville qui permet de formaliser les engagements pris par l'État, la collectivité territoriale et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers à favoriser sur la Commune de Corbeil-Essonnes.

Ainsi ce contrat de ville traduit la volonté et l'ambition des partenaires de porter la politique de la ville à son plus haut niveau d'exigence en visant les principes d'action suivants :

2.2 PRINCIPES D'ACTION DU CONTRAT DE VILLE :

1^{er} principe d'action : mettre en place un système de veille sur les évolutions urbaines, économiques et sociales couvrant le territoire politique de la ville et l'accompagner d'un système d'évaluation élaboré et partagé avec les principaux acteurs. Cet observatoire local des quartiers est à mettre en lien avec les critères d'évaluation de l' Observatoire National de la Politique de la Ville¹⁰ (ONPV).

Ce sujet est prioritaire si l'on considère à la fois les ambitions d'origine affichées lors de la rédaction du C.U.C.S.¹¹ (2007-2009) de Corbeil-Essonnes et les remarques au regard de l'évaluation des objectifs¹².

2^{ème} principe d'action : être attentif à la démarche intégrée qui prend en compte les différentes échelles du territoire, en lien entre les quartiers politique de la ville et les autres quartiers de la Commune, au regard des dispositifs portés par la Communauté d'agglomération, le Département, la Région et les autres partenaires ou du Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU).

¹⁰ Décret du 29 janvier 2014 Conseil National des Villes (CNV)

¹¹ Contrats Urbains de Cohésion Sociale (C.U.C.S.)

¹² Rapport de la Cour des Comptes 2009

Les programmes d'actions spécifiques ont été déclinés à l'échelle du quartier, ainsi que les dispositifs thématiques : réussite éducative, atelier santé-ville, etc.

3^{ème} principe d'action : Transversalité de l'action publique, mobilisation en priorité du droit commun.

La transversalité des politiques est incontournable face aux enjeux de la précarité, de l'identité, de la mobilité et du vivre-ensemble. Elle seule permet la mobilisation effective des moyens budgétaires de droit commun, en priorité là où ils sont le plus nécessaires. Les crédits de la politique de la ville n'interviendront qu'en renfort du droit commun.

Les politiques de droit commun supposent une amélioration de coopération entre les différents acteurs, visant à renforcer leur mobilisation sur les quartiers prioritaires afin de restaurer la cohésion sociale et garantir l'égalité des chances. Ce principe permanent couvre ainsi la période du Contrat de Ville Solidaire de nouvelle génération de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne.

L'implication de chacun des partenaires signifie :

- La reconnaissance de son champ propre d'intervention et de ses responsabilités par les autres partenaires,
- L'intention de conduire en faveur des quartiers prioritaires des politiques volontaristes et significatives,
- Son accord quant à l'inscription de ces politiques dans une dynamique d'action territoriale concertée.

Il est essentiel que le contrat de ville serve de support à l'élaboration d'une stratégie d'action globale dans le champ social, urbain et éducatif, pour le territoire prioritaire, et prenne en compte et articule l'ensemble de ces interventions et des moyens qui leur sont consacrés.

4^{ème} principe d'action : une nouvelle image du quartier – une intervention adaptée.

Cet enjeu est essentiel. Une série d'actions concernant la lutte contre les discriminations et l'insertion de tous dans la vie de la cité doit donc être menée.

La promotion de l'image des quartiers doit s'appliquer dans tous les secteurs des pratiques de développement social (méthodologie de projet, appui sur les ressources locales et notamment celles des habitants, actions collectives, processus de changement).

Réduire les écarts de développement entre les quartiers et la ville – Intégrer le quartier à la ville et à la Communauté d'agglomération Seine-Essonne

1. Développer l'information
 - a) informer sur les dispositifs et réseaux existants sur l'ensemble de la ville ;
 - b) informer sur le fonctionnement des institutions et leurs politiques de droit commun.
2. Valoriser systématiquement les initiatives positives émanant des quartiers

Consolider la présence des services publics

1. Réaffirmer leur présence dans le quartier et renforcer les liens avec les habitants et usagers par la personnalisation des contacts
2. Mutualiser les moyens et mener des actions concertées
3. Former les acteurs professionnels et l'encadrement notamment sur les questions suivantes :
 - Le développement social et ses enjeux ;
 - Les mécanismes de représentations ;

- La lutte contre les discriminations ;
- Le travail en réseau, le partenariat ;
- La laïcité et la citoyenneté
- L'approche intégrée de l'égalité Femmes / Hommes.

Soutenir les initiatives partagées et accompagner les acteurs

1. Mieux accompagner les associations

- a) renforcer l'aide au montage des projets par un accompagnement personnalisé.
A cet effet, pourrait notamment être créé un Fonds d'Aide aux petits projets pour simplifier les formalités (à coordonner avec le Fonds de participation des habitants, pour les projets des Conseils citoyens, etc.).
- b) soutenir le fonctionnement des associations d'un point de vue opérationnel et pas seulement administratif.

2. Donner aux associations une plus grande lisibilité en matière de financements et renforcer l'évaluation des actions menées

- a) mettre en place les outils d'éligibilité des projets associatifs au contrat de ville ;
- b) permettre l'inscription des actions dans la durée (par exemple : en contractualisant les financements à partir d'un cahier des charges et avec des conventions d'objectifs, éventuellement pluriannuelles, pour des actions considérées comme structurantes) ;
- c) améliorer les outils d'évaluation des actions menées.

3. Renforcer la participation des associations¹³

Les associations des quartiers prioritaires ont pleinement été associées au diagnostic des enjeux, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions conduites dans le cadre du contrat de ville.

A la suite des **assises communautaires associatives**, la Commune de Corbeil-Essonnes a mis en place un nouveau dispositif pérenne, "les matinales associatives", afin de favoriser la participation des associations. L'objectif principal étant de **co-construire un projet associatif à l'échelle de la ville** (organisation d'un forum associatif, définition des orientations thématiques etc.).

Initier une dynamique de développement social, participative et citoyenne

1. Encourager l'implication des habitants et habitantes

- a) sensibiliser aux valeurs républicaines, notamment à la laïcité, et former à l'exercice de la citoyenneté ;
- b) soutenir les initiatives citoyennes ;
- c) valoriser les parcours de réussite dans les quartiers.

2. Renforcer la concertation avec les habitants et habitantes

- a) s'appuyer sur les adultes relais, les personnes ressources du quartier ainsi que sur les membres des conseils citoyens (rebaptisés les tables citoyennes) ;
- b) renforcer la participation et la concertation de/avec tous les habitants, notamment à travers la Maison au cœur de projets.

Lutter contre les discriminations dans l'emploi, l'éducation, le logement et favoriser la mixité sociale

Une attention particulière doit être accordée à la lutte contre les phénomènes de discrimination dans tous les domaines avec un soutien accru aux pratiques de mixité sociale, culturelle et sexuelle.

¹³ Enjeu identifié lors des assises communautaires associatives.

L'accès des personnes âgées et des personnes handicapées aux droits et à l'information doit aussi être pris en compte.

1. Renforcer la prise de conscience de l'existence de processus discriminatoires
 - a) mettre en œuvre études, diagnostics, enquêtes ;
 - b) mettre en place des actions de formation pour tous les acteurs.

2. Lutter contre les phénomènes de discrimination notamment en s'appuyant sur les outils créés à l'échelle départementale
 - a) stimuler la participation des entreprises notamment par une sensibilisation à la diversité ;
 - b) développer la diversité, la mixité et les échanges, y compris au-delà du périmètre politique de la ville, notamment à l'échelle communautaire ;
 - c) favoriser la participation des femmes et des filles à l'ensemble des actions engagées .

Valoriser la diversité des cultures

L'accès pour tous à la culture, l'expression des cultures¹⁴ et les échanges interculturels doivent être encouragés, afin de contribuer au changement des regards.

- a) valoriser la mémoire, l'histoire¹⁵ et les patrimoines culturels ;
- b) veiller à l'accès aux pratiques artistiques et culturelles pour tous.

¹⁴ Enjeu identifié lors des assises communautaires associatives

¹⁵ Objectif souligné dans le rapport de l'historien Pascal BLANCHARD, intitulé « Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la politique de la ville », remis le 24 octobre 2013 à François LAMY, Ministre délégué chargé de la Politique de la Ville

3. **Éléments de contexte**

HISTORIQUE

Avant-propos

La Communauté d'agglomération Seine-Essonne est issue de la transformation de la Communauté de communes de « Corbeil-Essonne – Le Coudray-Montceaux », créée en 1996.

Force est de constater que ce regroupement de communes, initié par les maires de Corbeil-Essonne – Monsieur Serge DASSAULT, et du Coudray-Montceaux – Monsieur François GROS, a été le premier E.P.C.I. à fiscalité propre de l'Essonne. Les deux édiles précurseurs avaient alors pour ambition de créer un territoire solidaire en consolidant leurs liens sociaux et économiques.

Six ans plus tard, la Communauté d'agglomération Seine-Essonne est créée par délibération¹⁶ en date du 12 novembre 2002. Elle comprend, outre les deux communes d'origine de Corbeil-Essonne et du Coudray-Montceaux, trois autres communes limitrophes : Saint-Germain-lès-Corbeil, Etolles et Soisy-sur-Seine. La population intercommunale atteint alors près de 67 000 habitants¹⁷, soit 6 % de la population essonnienne, et Corbeil-Essonne reste la commune la plus peuplée du territoire, avec 46 710 habitants, en 2013 (soit 67 % du total intercommunal).

Ainsi, la Commune de Corbeil-Essonne présente une évolution démographique fluctuante au cours des dernières années. Cette augmentation significative de la population a nécessité un investissement lourd en termes d'équipements notamment dans les équipements scolaires avec l'ouverture de plus de cinquante classes.

Les cinq communes, qui composent désormais la Communauté d'agglomération Seine-Essonne, ont à cœur de mobiliser leurs ressources afin de conduire une politique globale solidaire du territoire.

Profitant d'une situation géographique privilégiée, la Communauté d'agglomération Seine-Essonne a pour mission essentielle de se servir de l'attractivité et de l'équilibre du tissu local pour permettre aux habitants et aux générations futures de disposer d'une qualité de vie appréciable, au plus près de leurs attentes, en termes d'emploi, d'habitat, de transport, d'environnement naturel et d'aménagements culturels et sportifs.

Dotée de compétences obligatoires, la Communauté d'agglomération Seine-Essonne exerce ainsi de plein droit en lieu et place des communes membres : le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville.

Par ailleurs, depuis 2005, la Communauté d'agglomération Seine-Essonne a élaboré son projet de territoire qui développe une stratégie visant à renforcer considérablement le potentiel économique du territoire en encourageant les activités d'innovation et en confortant les pôles d'emploi et d'innovation (en particulier sur les sites Nanopole et Genopole). Concomitamment, ce projet doit permettre d'affirmer la place du territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne au sein de la région et d'encourager des coopérations dans le bassin de développement.

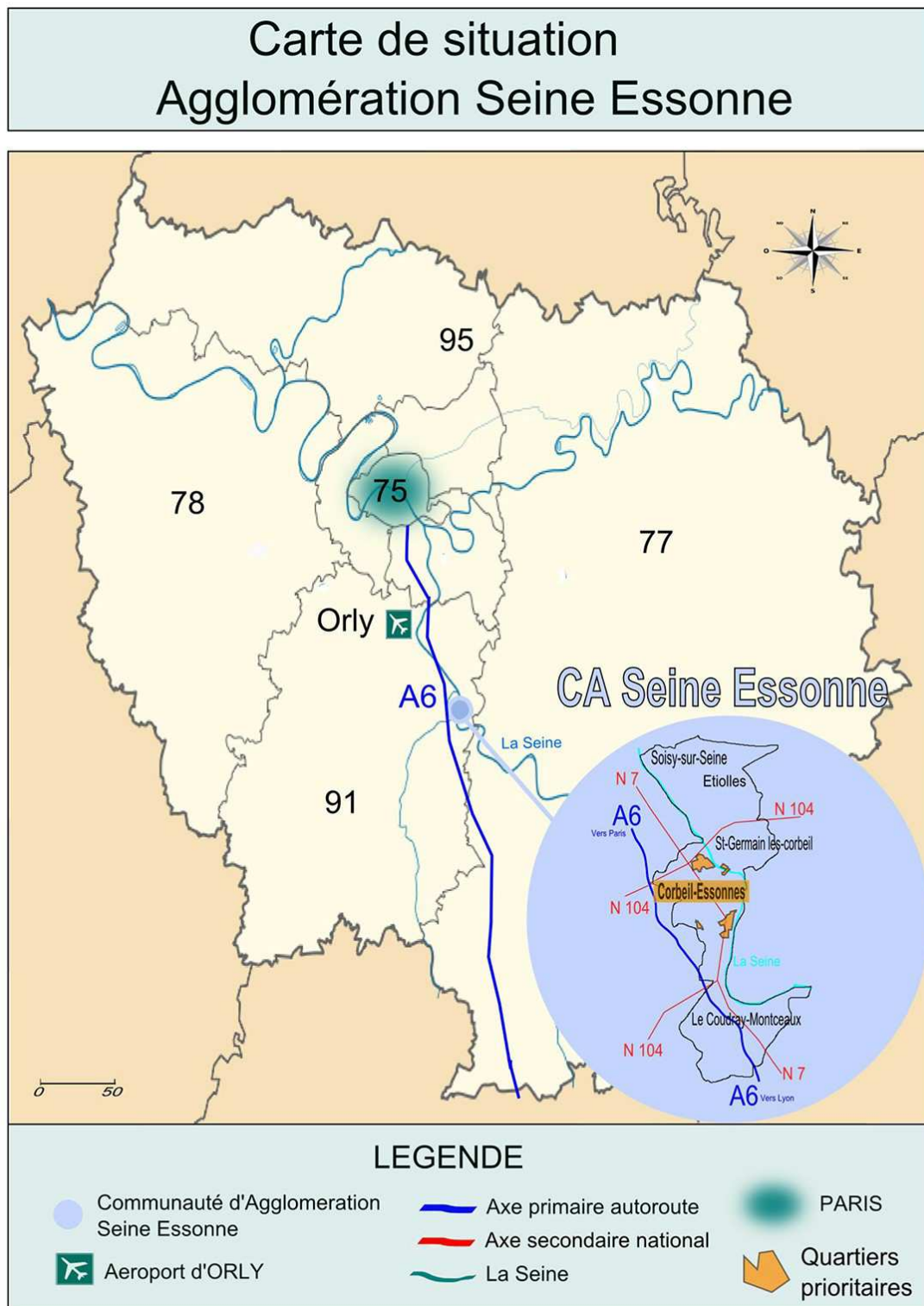
Il aspire également à préserver la diversité des activités et l'attractivité économique pour l'emploi en accompagnant les entreprises au quotidien, avec les outils mis à la disposition du territoire, tels que la Pépinière d'entreprises, la Maison de l'Emploi, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Il veille, en outre, à cultiver l'héritage du passé et le patrimoine naturel environnemental, grâce à une stratégie globale de protection et de mise en valeur.

¹⁶ Délibération n° 02-192-91

¹⁷ La population intercommunale atteint 67 985 habitants au recensement de 2012 (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île de France)

Enfin, il a pour ambition de renforcer la cohésion au sein du territoire, sous trois volets irréfragables : urbain, social et humain afin de prendre en compte à l'échelle intercommunale les quartiers de la politique de la commune de Corbeil-Essonne.



*La Communauté d'agglomération Seine-Essonne :
Un territoire au cœur des dynamiques mais contrasté avec des inégalités
sociales et économiques*

3.1 LES ATOUTS DU TERRITOIRE :

Une localisation stratégique

Le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne, bénéficie d'atouts qui, rassemblés, doivent changer l'image de cet espace souvent mal connu du sud francilien. Son accessibilité exemplaire et sa localisation de porte d'entrée Sud de l'agglomération parisienne correspondent à une fonction historique et à un atout pour l'avenir, à l'heure où la conurbation francilienne s'étend sur ses marges.

Une grande diversité

Seine-Essonne est aussi caractérisée par une forte diversité de formes urbaines, de paysages, d'habitat, de population, qui façonne un territoire « multifonctions », lieu de résidence, de loisirs, d'activités économiques, de recherche et d'emplois.

La Seine et l'Essonne en constituent les armatures physiques et naturelles les plus marquantes et composent un paysage de vallées et d'espaces naturels remarquables, comme la forêt de Sénart ou le Cirque de l'Essonne.

Un patrimoine riche et original

Au sein de la Communauté d'agglomération, le pôle urbain de la Commune de Corbeil-Essonne apporte un héritage historique de grande valeur et donne au territoire une identité qui peut s'avérer précieuse dans une période de retour à une authenticité urbaine.

Autour du centre urbain ancien, d'un bâti de qualité du XIX^{ème} siècle qui s'exprime également dans le patrimoine industriel, l'agglomération peut aussi faire valoir l'héritage des grandes propriétés, typique de cette partie de la banlieue parisienne, dans les villes de Saint-Germain-lès-Corbeil, Etiolles, Le Coudray-Montceaux et de Soisy-sur-Seine, ainsi que d'un habitat pavillonnaire de qualité.

Une vie économique dynamique et moderne

Mais la Communauté d'agglomération Seine-Essonne, c'est aussi un fort dynamisme économique, avec deux entreprises majeures installées sur son territoire, à Corbeil-Essonne et au Coudray-Montceaux : la SNECMA (fleuron de l'aéronautique française) et Altis (installée sur le site d'Essonne Nanopôle), qui constituent des pôles majeurs de haute technologie et de recherche dans l'Île-de-France.

Un potentiel foncier de développement économique important permet aussi à la Communauté d'agglomération Seine-Essonne de pérenniser cette vocation économique, avec notamment la zone d'activités des Haies Blanches (au Coudray-Montceaux) et la zone commerciale EXONA Marques Avenue à Corbeil-Essonne, mais aussi avec la Zone Franche Urbaine des « Tarterêts, Apport-Paris, Gustave Eiffel » (à Corbeil-Essonne).

Des mutations qui ont redessiné la Communauté d'agglomération Seine-Essonne

Le projet de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne s'est appuyé sur les grandes mutations initiées par les communes et son potentiel foncier. De grands projets de rénovation urbaine ont été ou sont menés, en particulier dans les quartiers en politique de la ville.

Les centres villes ont déjà, pour certains, fait l'objet de requalification (aménagement et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Commune de Corbeil-Essonne, projet cœur de bourg à

Etiolles et à Saint-Germain-Lès-Corbeil, etc.). Enfin, un nouvel hôpital régional de 950 lits réunit les hôpitaux d'Évry et de Corbeil-Essonnes, fusionnés depuis 1999, sur le territoire de l'agglomération.

Malgré ses atouts et un projet de territoire qui ont permis de :

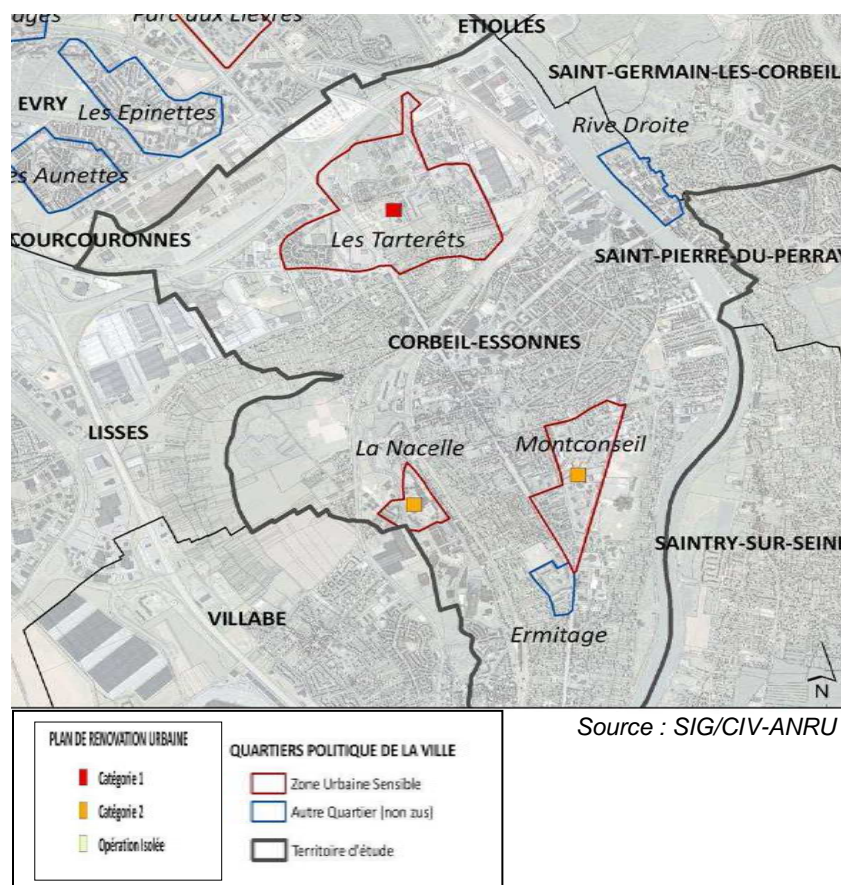
- Renforcer la cohésion au sein du territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne ;
- Cultiver l'héritage du passé et le patrimoine naturel pour une nouvelle modernité ;
- Préserver la diversité des activités et l'attractivité économique pour l'emploi ;
- Affirmer la place de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne dans la région et développer des coopérations au sein du bassin de développement ;

le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne n'est pas exempt de faiblesses nonobstant sa volonté politique intercommunale.

3.2 RETROSPECTIVE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE :

20 ANS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN¹⁸

Géographie prioritaire pour le contrat de ville intercommunal 2000-2006



¹⁸ Eléments issus du Projet d'agglomération diagnostics thématiques SETEC Organisation – Agglomération Seine-Essonne Diagnostic 15 juin 2005

Des quartiers fragiles dans la ville-centre

La politique de la ville est atypique sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne.

En effet, elle présente la double caractéristique de ne concerner que la Commune de Corbeil-Essonnes, mais d'être un enjeu majeur à l'échelle de la ville et de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne. La Commune de Corbeil-Essonnes comptait 42% de logements sociaux et 50% de la population résidait dans l'un des cinq quartiers inscrits en contrat de ville, dont trois zones urbaines sensibles (ZUS).

La Commune de Corbeil-Essonnes est emblématique de la politique de la ville. Inscrite dans l'ensemble des mesures initiées depuis la procédure « îlot sensible » engagée de 1983 à 1989 (quartier des Tarterêts), jusqu'aux projets de rénovation urbaine appuyés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), elle a bénéficié de l'ensemble des dispositifs depuis deux décennies.

La situation urbaine et sociale des quartiers, de la politique de la ville à Corbeil-Essonnes

42 % des résidences principales de la Commune de Corbeil-Essonnes relèvent du logement social. L'habitat social, certes présent dans toute la ville, est concentré dans trois quartiers : les Tarterêts, Montconseil et la Nacelle.

La Commune de Corbeil-Essonnes présentait des indicateurs de précarité importants. Selon l'étude « Ville Avenir » du Conseil Général de 1999, les allocataires du RMI y sont plus nombreux que dans le reste du département (5,6% de la population active) et 22% des familles sont monoparentales. Cette précarité était plus particulièrement prégnante dans les trois quartiers de grands ensembles, sur lesquels ont été concentrés les dispositifs de la politique de la ville.

La situation urbaine et sociale des quartiers de la politique de la ville s'était continuellement dégradée, à des degrés divers selon les quartiers, suivant un phénomène classique : les habitants qui ont les moyens de partir s'en vont, les demandeurs de logements les plus solvables refusent de s'y installer, seule la population captive restait sur les quartiers en difficulté. Selon le diagnostic du contrat de ville intercommunal 2000-2006, le parc de logements sociaux se composait ainsi :

Répartition du parc social à Corbeil-Essonnes

Nom du quartier	Bailleurs	Nombre de logements
Les Tarterêts	<ul style="list-style-type: none"> • Logement Français • Opievoy • Sonacotra • Fondation Lebaudy 	2 612
Montconseil	<ul style="list-style-type: none"> • 3F • Logement Français • Opievoy • Essonne Habitat 	1 472
La Nacelle	<ul style="list-style-type: none"> • 3F • Essonne Habitat • Batigère 	966
L'Ermitage		448
Rive droite		194

DU CONTRAT DE VILLE DE 1989 AU CONTRAT DE COHESION SOCIALE

Les dispositifs mis en place dans les années 1990 à l'échelle communale

Un premier contrat de ville a été adopté en 1989. Puis un second, étendu au quartier de la Nacelle, a pris le relais en 1994. Ces deux contrats de ville prévoyaient une réhabilitation du bâti et un accompagnement par des services de proximité aux habitants. Ces contrats n'ayant pas été évalués, il ne reste que peu de traces des actions menées.

Ensuite, les trois quartiers de grands ensembles des Tarterêts, de Montconseil et de la Nacelle ont bénéficié du Pacte de relance pour la ville initié en 1996 et ont été classés en Zone Urbaine Sensible (ZUS).

Le passage à l'échelle intercommunale : contrat de ville et Grand Projet de Ville (GPV)

A l'initiative de l'Etat et sur le modèle des contrats de ville de nouvelle génération, un contrat de ville intercommunal a été signé en 2001, associant Ris-Orangis, Courcouronnes, Evry et Corbeil-Essonnes. Il concerne douze quartiers dont sept ZUS. Sur la Commune de Corbeil-Essonnes, cinq quartiers sont concernés dont trois ZUS.

Malheureusement, les contrats de ville précédents n'ont pas été évalués pour élaborer ce nouveau dispositif.

Le programme d'actions du contrat de ville intégrait huit axes prioritaires :

- Favoriser la mixité et la diversité des fonctions de l'habitat ;
- Coordonner et développer la prévention pour renforcer la tranquillité publique ;
- Favoriser l'égalité des citoyens devant le service public ;
- Favoriser l'accès à l'emploi et le développement économique ;
- Améliorer les transports pour faciliter les déplacements urbains ;
- Coordonner les acteurs dans la lutte contre les exclusions ;
- Poursuivre le désenclavement et la restructuration urbaine ;
- Favoriser une éducation et une formation partagées.

Il comprenait un programme intercommunal et des actions communales, qui ont fait l'objet de conventions particulières.

La convention cadre contenait de nombreuses bonnes intentions, qui, selon les partenaires signataires, restent très générales compte tenu des spécificités des quartiers.

En parallèle, une convention de Grand Projet de Ville (GPV) a été signée en 2001, engageant l'État, le Département de l'Essonne, le syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) d'Evry et les Communes de Corbeil-Essonnes et d'Évry. La candidature commune de Corbeil-Essonnes et d'Évry au GPV Pyramides-Tarterêts répondait à la nécessité de concentrer et rationaliser les moyens d'actions, les techniciens et les financements.

Ainsi, pour piloter le GPV et gérer le contrat de ville, un Groupement d'Intérêt Public (GIP) a été créé. Pour le volet GPV, deux chefs de projet ont été nommés pour la Commune d'Evry et la Commune de Corbeil-Essonnes.

Pour le contrat de ville, cinq thématiques de travail ont été retenues et ont fait l'objet de travaux entre 2002 et mi-2003 : transports, éducation, emploi, santé, prévention et tranquillité publique. Le but était de réfléchir à des objectifs et des actions communs à l'ensemble des quartiers. La problématique « sécurité - tranquillité publique » a été confiée à la Commune de Corbeil-Essonnes.

Cependant, le GIP, qui avait une vocation intercommunale et conduisait les projets de manière communale en son sein, ne fonctionnait pas de façon optimale.

Le GIP a également dû faire face à des difficultés de recrutement, le poste de Chef de projet sur le quartier des Tarterêts est resté vacant pendant près de deux ans.

De plus, la création de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne et de la Communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne, et le transfert obligatoire de la compétence politique de la

ville, ainsi que la loi d'orientation et de programmation sur la ville et la rénovation urbaine de juillet 2003 ont amoindri d'autant la capacité d'action du GIP en tant qu'animateur du contrat de ville. La rénovation urbaine a donc été son champ d'intervention principal.

Le CUCS¹⁹ 2007-2009²⁰

Les éléments ci-dessous sont extraits du bilan CUCS 2007-2009 du **Service Mission Ville** de la Commune de Corbeil-Essonnes sur la base :

- du questionnaire « BILAN CUCS 2007/2009 » de la Préfecture ;
- du rapport DSU - FSRIF ;
- de l'examen d'un ensemble de documents (bilans associatifs, services municipaux et collectivités territoriales...).

Les quartiers inscrits dans la géographie prioritaire étaient :

- Le quartier des Tarterêts ;
- Le quartier de la Nacelle ;
- Le quartier de Montconseil ;
- Le quartier de l'Ermitage ;
- Le quartier de Rive-Droite.

L'objectif du CUCS sur ces cinq quartiers était de favoriser l'égalité des chances, l'intégration et la lutte contre les discriminations dans les six thématiques suivantes :

1. L'emploi et le développement économique,
2. Le volet éducatif et scolaire,
3. La prévention de la délinquance et la citoyenneté,
4. L'habitat et le cadre de vie,
5. La santé,
6. Les actions transversales.

Le CUCS était piloté par la Commune de Corbeil-Essonnes, qui en assurait également l'animation conjointement avec la Communauté d'agglomération Seine-Essonne, dans le cadre de ses compétences : insertion, emploi, développement économique, transports et habitat.

Dans la mise en place du CUCS, un comité de pilotage avait la charge des orientations stratégiques et politiques du CUCS et était garant de la cohérence de l'ensemble du projet. Il devait procéder aussi aux arbitrages financiers.

Cette instance devait être constituée de l'ensemble des partenaires, à savoir :

- Le Préfet délégué à l'égalité des chances,
- Le Président du Conseil Régional, ou son représentant,
- Le Président du Conseil Général, ou son représentant,
- Le Président de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne, ou son représentant,
- Le Sénateur-Maire de Corbeil-Essonnes, ou son représentant,
- Et le représentant des principaux partenaires (bailleurs, caisse des allocations familiales, transporteurs, GIP, Education Nationale).

Cependant, ce comité de pilotage, trop complexe à organiser (compte tenu de la multitude de participants), n'a pu être mis en place.

¹⁹ Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)

²⁰ Prolongation des CUCS jusqu'au 31 décembre 2014 par circulaire du 1er juillet 2010

Problématiques rencontrées issues du bilan 2007-2009 :

- Complexité à renseigner le dossier de demande de subvention politique de la ville par les associations,
- Difficulté à évaluer les actions financées (non-respect des indicateurs d'évaluation),
- Difficulté à mettre en place un mode action de l'équipe politique de la ville sur les quartiers.

Evaluation dans le cadre des demandes appels à projets politique de la ville :**2007 :**

- Projets déposés : **35 dossiers**
- Montant total accordé : **298 404 €**
- Répartition en pourcentage d'associations : **54 %**
- Répartition en pourcentage services municipaux : **43 %**

2008 :

- Projets déposés : **39 dossiers**
- Montant total accordé : **319 594 €**
- Répartition en pourcentage d'associations : **46 %**
- Répartition en pourcentage services municipaux : **31 %**

2009 :

- Projets déposés : **23 dossiers**
- Montant total accordé : **142 574 €**
- Répartition en pourcentage d'associations : **39 %**
- Répartition en pourcentage services municipaux : **52 %**

Bilan des projets Politique de la ville, VVV, ASL et FIPD²¹ Soutenus par l'ACSE²² depuis 2010

Projets Années	Nombre total des projets PV, VVV, ASL, FIPD	Nombre de projets portés par les services municipaux	Nombre de projets portés par associations et autres	Montant total attribué par l'ACSE
2010	19	15	4	-
2011	34	11	23	151 600€
2012	54	19	35	250 800€
2013	63	21	42	260 000€
2014	62	15	47	200 000€

On constate qu'une baisse significative des subventions attribuées aux porteurs de projets s'est opérée en 2014. Cette diminution est de **14 %** par rapport à la moyenne financière de 2007-2014²³. Contradictoirement, le nombre de dossiers déposés a augmenté de **56 %** par rapport à la moyenne de 2007-2014.

Cette baisse financière et cette augmentation du nombre de dossiers déposés doivent s'interpréter au regard :

- Des baisses significatives des crédits de la politique de la ville ;
- De la mise en place d'une stratégie commune (communication et aide au montage des projets), initiée en 2010, entre la Communauté d'agglomération Seine-Essonne et la Commune de Corbeil-Essonnes, à l'égard des associations.

²¹ Ville Vie Vacances (VVV), Ateliers Socio-Linguistiques (ASL), Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

²² Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

²³ L'année 2010 n'a pas été comptabilisée

DES ELEMENTS DU BILAN DU CUCS 2009-2014 : VOLET SOCIAL PAR THEMATIQUE

L'emploi et le développement économique :

Malgré la mobilisation des différents acteurs des difficultés persistent :

- Difficultés liées à la méconnaissance des structures existantes, tels que : Pôle Emploi, MIVE et PLIE (multiplication des acteurs liés à l'emploi),
- Difficultés liées à la recherche de stages notamment chez les jeunes,
- Méconnaissance des codes des entreprises,
- Méconnaissance du processus de recrutement,
- Rayonnement des commerces et du tissu d'entreprises,
- Difficultés liées aux transports et aux horaires décalés,
- Discriminations liées à l'adresse, au nom,
- Difficultés liées à la stratégie globale des institutions (Région, Conseil Général, etc.),
- Difficultés liées au chômage qui conduit à un sentiment d'échec, engendrant des comportements de repli et une perte d'estime de soi.

Le volet éducatif et scolaire :

L'éducation révèle une problématique forte de certains parents du quartier, leur implication dans l'action est importante et motivée bien que souvent limitée par le fait que bon nombre de parents aux origines diverses ne maîtrisent pas complètement la langue française.

Cependant, les actions du volet éducatif et scolaire ont permis d'obtenir une meilleure assiduité aux cours pendant l'année scolaire, de réduire les inégalités en permettant aux enfants de rattraper leur retard et de favoriser la réussite des élèves ayant notamment participé à l'école ouverte.

Par ailleurs, les groupes de paroles réservés aux adultes ont permis la rencontre, l'expression et les échanges entre les parents, les psychologues et les différents intervenants.

L'apprentissage du français, quant à lui, a eu pour but d'aider les habitants à s'insérer dans la vie quotidienne et le milieu professionnel et ainsi d'éviter l'exclusion et le repli sur soi.

La citoyenneté et la prévention de la délinquance :

La municipalité a pleinement investi cette thématique en proposant un large éventail d'actions visant à prévenir la délinquance en favorisant les actions citoyennes.

De plus, la mise en place de permanences juridiques et sociales a permis aux habitants une avancée sur la connaissance de leurs droits. Il a été constaté que le taux de fréquentation des permanences mises en place par la Commune progresse chaque année.

L'habitat et le cadre de vie :

Incontestablement, entre 2007 et 2009, la Gestion Urbaine de Proximité a favorisé l'amélioration du cadre de vie des habitants, grâce à :

- La participation des habitants aux diagnostics en marchant ;
- La sensibilisation au tri-sélectif ;
- La protection de l'environnement ;
- Le lien social ;
- La diminution des actes de vandalisme ;
- La coordination des différents intervenants sur le quartier (ramassage des feuilles mortes, nettoyage du marché des Tarterêts, etc.).

La santé :

Des efforts significatifs ont été soulignés notamment dans :

- Le risque de malnutrition liée à la précarité socio-économique des familles ;
- La modification des comportements alimentaires ;
- La lutte contre la carie dentaire ;
- La prévention de l'obésité infantile;
- La lutte contre les maladies liées à la malnutrition, telles que : les problèmes cardio-vasculaires, le diabète et les troubles de la croissance ;
- La mise en place d'ateliers nutritionnels.

Les actions transversales :

- Lutte contre le repli communautaire par des échanges autour des ateliers « Cuisine - les recettes de ma vie » ;
- Mise en place d'un colloque sur « l'égalité des chances pour tous » ;
- Mise en place d'actions culturelles pendant et hors temps scolaire pour les plus jeunes.

Toutes ces actions dans leur ensemble ont permis de toucher plus de mille cinq cents personnes et ont favorisé le lien social, la découverte des différentes cultures et du patrimoine.

Conclusion :

Force est de constater que d'une part les associations étaient les demandeurs majoritaires de financements et que, d'autre part, les principaux dossiers portés par la Commune de Corbeil-Essonnes étaient plus nombreux dans la thématique éducation.

Quant à la Communauté d'agglomération Seine-Essonne, elle est intervenue essentiellement sur les dossiers liés à l'emploi.

Il est également important de souligner que la capacité de financement du CUCS a été sous-dimensionnée par rapport aux actions proposées par les porteurs de projets.

Enfin, les impacts des actions sur les publics issus des quartiers Z.U.S., ont été pertinents et positifs, malgré le manque de critères d'évaluation.

Propositions de piste de travail émises en 2009 : cadre général

- Diversifier les sources de financements aux associations (fondations et mécénat) en prévision des baisses de financement de l'Etat ;
- Mettre en place un observatoire local de la politique de la ville ;
- Mettre en place des indicateurs d'évaluation locale en lien avec les indicateurs de l'ONZUS²⁴ ;
- Mettre en place des outils d'évaluation (questionnaire, sondage, tableau de bord, etc.).

²⁴ Observatoire National des Zones Urbaines, rebaptisé au 29/01/2015 : Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV)

Propositions de piste de travail émises en 2009 : par thématique

Emploi :

- Mettre en place un diagnostic dans le cadre du volet emploi / insertion / économie afin de recenser l'ensemble des politiques de droit commun mobilisées dans les quartiers ;
- Mettre en place une coordination entre le volet emploi du CUCS et la stratégie économique d'agglomération ;
- Favoriser l'articulation des compétences de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne à celles de la Commune ;
- Définir l'intérêt communautaire de la compétence politique de la ville ;
- Accentuer l'accompagnement du tissu associatif.

LA RENOVATION URBAINE : UNE DYNAMIQUE AMBITIEUSE A POURSUIVRE

A partir de la création du GPV, une orientation renouvellement urbain a été clairement définie. Cet axe d'intervention a été conforté par la loi d'orientation et de programmation sur la ville et la rénovation urbaine de juillet 2003, qui programme environ 200 000 démolitions, 200 000 reconstructions et 200 000 réhabilitations en France et dégage pour cela des financements très lourds par le biais de l'ANRU.

Corbeil-Essonne : un projet conséquent, au rang des 5 PRU français les plus importants

Avec un budget total de 509 500 000 €, dont 24 % correspondent à l'enveloppe de subvention par l'ANRU, (c'est-à-dire 120 000 000 €), le PRU de la Commune de Corbeil-Essonne se situe dans les 5 plus importants PRU français.



Les 3 sites du PRU de Corbeil-Essonne.

Source : support CES ANRU, actualisé en mai 2014.

Les Tarterêts : un quartier en grande difficulté

Les opérations sur ce quartier visent à changer son image et à opérer une restructuration lourde, ce que les dispositifs précédents n'ont pas réellement permis. Une forte volonté politique s'est manifestée dans ce sens sur le quartier des Tarterêts.

L'objectif du projet urbain, élaboré dans le cadre du Grand projet de ville (GPV), était de produire des effets structurants et de long terme sur l'organisation urbaine du quartier. A ce projet urbain d'envergure, s'ajoutent les effets positifs de la ZFU. Le projet de rénovation urbaine conventionné avec l'ANRU s'est inscrit dans **une stratégie de reconquête urbaine, sociale et économique** de la ville, initiée par la municipalité et les services de l'Etat.

Le quartier des Tarterêts connaissait une situation sociale difficile et des handicaps urbains lourds :

- Une concentration d'habitants en situation de précarité et de pauvreté ;
- Un territoire enclavé, délimité par la Francilienne au Nord, la RN7 à l'Ouest, le faisceau de voies ferrées à l'Est et la friche de la Montagne des Glaises au Sud ;
- Un urbanisme de tours et de barres dont les dysfonctionnements se cristallisent autour du bloc central, parc de stationnement en silo et centre commercial désaffecté ;
- Une forte densité de logements sociaux construits entre 1961 et 1977 et totalisant deux mille quatre cent cinquante-cinq logements ;
- Un réseau viaire peu lisible ;
- Une image très dégradée et stigmatisée, entachée par des émeutes urbaines chroniques.

Le périmètre PRU des Tarterêts a fait l'objet d'une convention très précoce dans le programme ANRU, le 20 novembre 2004. Les signataires étaient l'ANRU, la Commune de Corbeil-Essonne, l'Etat, l'ESH Logement Français, l'OPIEVOY, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Association Foncière Logement.

Cette convention a été modifiée par **un avenant lourd et sept avenants simplifiés** qui sont venus préciser des points concernant la localisation de la reconstitution de l'offre de logements sociaux. Le plan de relance, quant à lui, a permis pour certaines opérations d'intégrer les évolutions des coûts d'objectif, notamment sur les équipements et les aménagements. **L'avenant « plan de relance »** a été signé en juin 2009.

Le dernier avenant a été signé le 31 mai 2013. L'avenant de sortie est en cours d'élaboration.

Aux Tarterêts, les objectifs du projet inscrits dans la convention comprenaient :

- La réorganisation du tissu urbain et la restructuration de la trame viaire ;
- Une amélioration du parc social existant et la recherche d'une mixité de l'habitat ;
- L'amélioration des équipements ;
- L'accueil de nouvelles activités économiques et d'équipements.

Bilan et perspectives²⁵ :

- Démolitions achevées (il reste une tour à démolir : la tour Matisse) et relogement réalisé ;
- Réhabilitations achevées (662 logements) et résidentialisation (878 logements) ;
- Constructions en cours dans la ZAC de la Montagne des Glaises ;
- Étude urbaine en cours avec pour objectif de rédiger le protocole de préfiguration (NPNRU) sous maîtrise d'ouvrage du GIP Seine-Essonne.

²⁵ Bilan au 01/08/14 réalisé par l'Agence d'Urbanisme et de Développement Essonne-Seine-Orge

Des réhabilitations et nouveaux équipements réalisés

- Une halle de marché et un pôle de services publics,
- Un parking de 85 places,
- Un pôle d'équipements publics ouvert en juin 2004 : mairie de quartier, crèche familiale, médiathèque, centre social, antenne de la Mission Intercommunale vers l'Emploi (MIVE : Equipe Emploi Insertion EEI) et bureau de Poste,
- Un centre commercial.

Une mixité qui se développe et un changement d'image qui s'amorce

- Passage de 80 % à 60 % de logements sociaux entre la signature de la convention et la réalisation de l'ensemble du projet, avec un nombre de logements total qui augmente²⁶ (de 2 964 à 3 201) ;
- Un signe d'une attractivité renouvelée du quartier : dossiers provenant des réservataires d'Action Logement à nouveau proposés en commission d'attribution des logements des bailleurs ;
- Démolitions importantes qui modifient l'image et les usages du quartier.

Une problématique qui persiste : le stationnement

Avec la démolition de parkings (parking silo central par exemple), le stationnement reste un enjeu dans ce quartier.

Des espaces commerciaux plutôt attractifs

- Marché des Tarterêts au rayonnement plus étendu que le quartier,
- Nouveau centre commercial, tourné vers la RN7 aux usages mixtes.



Le quartier des Tarterêts, en 2005



Le quartier des Tarterêts, en 2013

Montconseil / La Nacelle

Les périmètres PRU de Montconseil et de La Nacelle ont fait l'objet d'une convention signée le 29 août 2007 au terme d'un protocole de préfiguration engagé dès 2006. Les signataires étaient l'ANRU, la Commune de Corbeil-Essonnes, l'Etat, la Communauté d'agglomération Seine-Essonne, le Conseil Général de l'Essonne, Immobilière 3F, le Logement Francilien, l'OPIEVOY, la Résidence Urbaine de

²⁶ ZAC de la Montagne des Glaises

France (RUF), le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Centre Essonne, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Association Foncière Logement.

La convention a été amendée par huit avenants simplifiés, dont le dernier signé le 17 juin 2013, a modifié le projet urbain, les modalités de conduite de projet et de concertation, et le programme subventionné par l'ANRU. Elle a elle aussi fait l'objet d'un avenant « plan de relance » en juin 2009.

A Montconseil, les objectifs du projet inscrits dans la convention comprenaient de :

- Recomposer fortement la structure urbaine du secteur et préparer la mutation des terrains de l'hôpital ;
- Requalifier l'offre de logements sociaux pour répondre à l'obsolescence d'une partie du patrimoine des bailleurs sociaux ;
- Créer des équipements et des espaces publics de qualité et clarifier leurs usages : création d'un nouveau groupe scolaire pour compenser la démolition des écoles Paul Langevin, restructuration du groupe scolaire « Paul Eluard-La Source », création d'une crèche familiale et d'un centre de loisirs sans hébergement, aménagement d'un terrain de sport ;
- Diversifier et enrichir la typologie d'offre de logements pour favoriser la mixité sociale, la diversification portant sur les types de bâtiments (petits collectifs et maisons individuelles groupées et/ou superposées) et sur le statut des logements (locatif social, locatif libre et accession à la propriété) ;
- Redynamiser et renouveler l'offre commerciale, notamment en créant autour de la nouvelle place un pôle de commerces et de services de proximité sur l'axe principal du quartier (bd Henri Dunant).

Bilan et perspectives :

Diversification importante de l'habitat

- Logements démolis majoritairement reconstruits hors du quartier (notamment sur le site de l'ancien hôpital face au quartier Montconseil) ;
- Une trentaine de logements en accession sociale réalisée par la filiale de l'Immobilière 3F (société coopérative de production d'HLM) – CLARM ;
- Réduction du nombre et modification des types de logements des opérations de l'Association Foncière Logement : programmation d'une opération de petits collectifs de vingt-sept logements sur un site à proximité immédiate du futur commissariat ;
- Autres opérations de logements neufs, conditionnées par la libération du foncier actuellement occupé par l'ancien groupe scolaire Langevin.

Des habitants majoritairement relogés sur la Commune de Corbeil-Essonnes :

- La moitié relogée dans le quartier de Montconseil ;
- Le reste relogé sur la commune de Corbeil-Essonnes : dans les secteurs de la Papeterie, de l'hôpital Gilles de Corbeil, du secteur Léon-Rault, à proximité de Montconseil.

Enfin, à la Nacelle, la convention initiale identifiait les objectifs suivants visant en définitive à la transformation d'une « cité relativement uniforme et monobloc en résidences mieux intégrées au reste de la ville et agréables à vivre le long de l'Essonne » :

- Restructuration lourde du réseau viaire pour constituer des îlots résidentiels et organiser :
 - ✓ une desserte satisfaisante du cœur du quartier
 - ✓ le désenclavement du quartier en s'appuyant sur la création de deux voies traversantes principales
 - ✓ traitement des problèmes de stationnement

- Amélioration du parc social, la dé-densification et la recherche de mixité de l'habitat ;
- Requalification des équipements et des espaces publics, en tirant partie des atouts du site, en particulier de la proximité avec les berges de l'Essonne.

Une intervention sur l'ensemble du parc de logement :

Un programme de démolition, réhabilitation, résidentialisation et reconstruction sur site entièrement achevé.

Un quartier métamorphosé :

- Structure d'un seul tenant, démantelée pour recomposer le quartier en plusieurs unités résidentialisées ;
- Place Alzira : un espace public de qualité bordé de locaux en pied d'immeuble ;
- Restructuration des équipements publics participant à l'attractivité du quartier.



2005



2013

Source : Comité d'évaluation de l'ANRU (décembre 2013), GIP Seine-Essonne

L'accompagnement social des transformations urbaines :

Dans le domaine de la prévention et de la sûreté, plusieurs actions ont été prévues :

- Mise en place par la ville en mai 2004 d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ;
- Équipes d'Agents Locaux de Médiation Sociale sur le quartier.

Dans le domaine de l'éducation, les actions suivantes ont été engagées :

- Poursuite du Contrat Éducatif Local et des démarches engagées dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ;
- Mise en place en 2004 d'une cellule de veille éducative ;
- Participation des structures associatives et municipales (espace ville, centre de loisirs, espace associatif, etc.) au développement d'activités à destination des enfants et des adolescents ;
- Accroissement du nombre de places en crèche collective puis familiale ;
- Mise en place d'actions d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme ;
- Mise en place d'un fonds de soutien à l'initiative citoyenne afin de favoriser l'émergence de projets événementiels favorisant le lien social.

Enfin, dans le domaine de la sécurisation des transports, une action de coordination à l'échelle intercommunale a été mise en œuvre ainsi que l'augmentation de la fréquence des transports en commun dans les quartiers.

LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE, LE VOLET SOCIAL D'ACCOMPAGNEMENT DE LA RENOVATION URBAINE

La Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.) : la pérennisation des équipements et l'amélioration du cadre de vie

La Gestion Urbaine de Proximité naît au début des années 2000 suite au constat de l'inégalité de traitement entre les quartiers de grands ensembles et les autres.

La Gestion Urbaine de Proximité connaît un nouvel élan en 2003 avec la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. La signature d'une convention est rendue obligatoire pour les quartiers bénéficiant d'un programme de Rénovation Urbaine et pour les zones urbaines sensibles de plus de 500 logements.

La GUP a pour objectif d'assurer la cohérence des différentes actions menées en termes de qualité de vie sur un quartier. Ces actions comprennent, par exemple, l'entretien des espaces privés et publics, la gestion des déchets ou le traitement des dégradations.

Cette démarche partenariale associant les collectivités locales, les bailleurs sociaux et l'État visent à apporter des réponses concrètes à des dysfonctionnements constatés sur le terrain. Sur les quartiers en rénovation urbaine, la GUP revêt un enjeu particulier. Elle a pour vocation d'accompagner, sur le plan social, les transformations physiques réalisées sur les quartiers. Elle doit permettre de pérenniser les investissements réalisés pour changer l'image de ces territoires. Une fois les travaux réalisés, la Gestion Urbaine de Proximité doit se poursuivre afin de garantir les améliorations du cadre de vie.

Dans le cadre de la GUP et pendant la phase de rénovation urbaine, les trois quartiers en ZUS bénéficient d'actions en faveur du maintien du cadre de vie, des services de proximité et d'un mode de participation des habitants.

La convention GUP du quartier de La Nacelle a été signée le 24 octobre 2005. Celles des quartiers de Montconseil et des Tarterêts ont été signées en 2007 (convention qui fait suite à celle signée en mars 2002 entre l'Etat, la Commune de Corbeil-Essonnes et le Logement Français).



Opération propreté GUP 2008

Cependant, la Gestion Urbaine de Proximité, qui s'est concrétisée par de nombreux travaux jusqu'en 2010, n'a plus présenté de continuité, de suivi ou d'intégration dans la stratégie globale de cohérence des différents volets.

Le chantier de la rénovation urbaine : un moteur pour l'insertion professionnelle

Les clauses d'insertion ont bien fonctionné sur le territoire, à l'instar du quartier des Tarterêts au sein duquel les objectifs initiaux ont été dépassés : 57 000 heures prévues pour 63 000 heures réalisées.

La MIVE/PLIE²⁷ a inscrit ces clauses d'insertion dans un parcours d'emploi plus large, travaillant en amont et en aval pour que ces expériences soient le plus bénéfiques possibles :

- Un travail avec les entreprises est réalisé afin de les informer sur les dispositifs et sur l'accompagnement que la MIVE/PLIE peut leur proposer ;
- L'accompagnement des demandeurs d'emploi a également été renforcé, avec la volonté de créer un parcours du demandeur d'emploi.

La MIVE/PLIE a largement travaillé à l'extension de ces clauses au sein des marchés publics de la ville, conduisant un fort travail de pédagogie auprès des acteurs concernés.

UN BILAN URBAIN POSITIF

Tous les acteurs et habitants témoignent d'une profonde transformation des quartiers à l'issue du projet. Ils font état d'une franche amélioration du cadre de vie, grâce à des interventions sur les espaces publics, des nouvelles constructions moins massives et des efforts de réhabilitation notables des bâtiments existants qui ont véritablement transformé ces quartiers²⁸.

On retient également l'amorce d'un changement d'image pour les quartiers concernés bien que des actes d'incivilité continuent d'entretenir une réputation ancrée.

Une dynamique urbaine à l'échelle des trois quartiers

Bilan global des constructions au titre du 1 pour 1 convention ANRU, Octobre 2012

Synthèse (selon conventions ANRU actuelles)	TOTAL lgts	Localisation					Typologie					
		Sur site ZUS		Hors site		Hors commune	PLUS		PLUS-CD		PLAI	
Tarterêts	588	320	54 %	267	45 %	1	7	1 %	502	85 %	79	13 %
Montconseil	908	313	34 %	492	54 %	103	436	48 %	358	39 %	114	13 %
La Nacelle	78	78	100 %	0	0 %	0	53	68 %	21	27 %	4	5 %
TOTAL	1 574	742	47 %	833	53 %	134	496	32 %	881	56 %	197	13 %

Si l'on fait un bilan de dynamique urbaine à l'échelle de ces trois quartiers, on constate que la mixité urbaine s'est améliorée à l'échelle des quartiers en passant **de 82 % de logements sociaux à 57 %**²⁹. En effet, le programme de rénovation urbaine intégrait également l'accèsion à la propriété.

²⁷ Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

²⁸ Voir analyse des assises communautaires en annexe

²⁹ GIP Seine-Essonne

Cette évolution est liée aux 1 400 logements supplémentaires dont la partie la plus importante se situe sur le quartier de Montconseil.

On constate que le PRU (Programme de Rénovation Urbaine) en cours a permis d'engager la restructuration des 3 quartiers ZUS (Zone Urbaine Sensible).

Pour la Nacelle, le projet est achevé.

Pour Montconseil, le projet et le programme conventionnés vont reconfigurer complètement le secteur ; l'opération se terminera en 2017.

Pour les Tarterêts, le programme conventionné a permis une première transformation du quartier en le reconnectant avec l'environnement urbain (pôle commercial sur la N7, ZAC de la Montagne des Glaises), en modifiant la typologie de l'habitat grâce à un programme ambitieux de démolition et de reconstruction, en adaptant et restructurant les équipements publics de proximité.

Les premiers éléments de bilan sur la mise en œuvre de ces projets montrent que les actions menées sont structurantes pour le quartier.

Aussi est-il nécessaire d'envisager une deuxième étape de la rénovation des Tarterêts pour la finaliser et l'inscrire durablement dans le développement harmonieux de la ville de Corbeil-Essonnes.

La nouvelle étape a été engagée par une réflexion conduite sous l'autorité du Maire de Corbeil-Essonnes – Jean-Pierre BECHTER, et avec la participation du GIP Seine-Essonne, en 2012.

3.3 IMPACT DES CONTRATS DE VILLE :

Le grand projet de ville Pyramides/Tarterêts et le contrat de ville ont indéniablement généré des avancées significatives. Le programme d'actions mis en œuvre dans ce cadre a notamment permis de :

- Favoriser la mixité et la diversité des fonctions de l'habitat ;
- Coordonner et développer la prévention pour renforcer la tranquillité publique ;
- Favoriser l'égalité des citoyens devant le service public ;
- Encourager l'accès à l'emploi et le développement économique ;
- Améliorer les transports pour faciliter les déplacements urbains ;
- Coordonner les acteurs dans la lutte contre les exclusions ;
- Poursuivre le désenclavement et la restructuration urbaine ;
- Favoriser l'éducation et la formation partagées.

Des actions ont été menées en faveur de la lutte contre les discriminations (signature le 7 avril 2004 d'un plan de lutte contre les discriminations), dans l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de Corbeil-Essonnes.

La commune s'est également engagée dans des dispositifs de dialogue avec les habitants et la démocratie locale s'est développée au sein des quartiers concernés par la rénovation urbaine. Le premier comité consultatif des habitants a été créé en 2001 pour le quartier des Tarterêts. En 2004, les quartiers de La Nacelle et de Montconseil se sont dotés également d'un comité consultatif des habitants.

Pour autant, en dépit de la réalité apparente des actions engagées, l'absence de déclinaison et de suivi d'indicateurs d'évaluation précis, n'a pas permis de s'assurer de leur efficacité et d'apporter une appréciation sur leur impact réel par rapport aux objectifs de la politique de la ville.

Au terme des différentes conventions, la déconnexion entre le volet du développement social et le volet rénovation urbaine³⁰ a été constatée. Une articulation du volet urbain et social reste à concevoir (PNRU, convention GUP, diagnostics en marchant, habitants relais, PRE, fiches rapport, etc.).

De plus, alors que le paysage urbain et le cadre de vie se sont considérablement améliorés, les indicateurs socio-économiques disponibles continuent de refléter des fragilités profondes et la précarité des habitants des différents quartiers demeure.

3.4 DES QUARTIERS FRAGILES QUI CREUSENT DES INEGALITES A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION :

Malgré des efforts considérables en matière de lutte contre les exclusions urbaines, sociales, sanitaires, éducatives, culturelles et économiques dans les quartiers politique de la ville de la Commune de Corbeil-Essonnes, des inégalités persistent à l'échelle de l'agglomération.

Ainsi des enjeux territoriaux ont été identifiés pour la prise en compte des orientations stratégiques du nouveau contrat de ville solidaire de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne.

³⁰ Rapport comportant les observations arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne dans le cadre de l'enquête "Politique de la ville".

4. Définition des enjeux territoriaux

4.1 UNE REPARTITION DES PARCS DE LOGEMENTS DIFFERENTE SELON LES COMMUNES :

La Communauté d'agglomération Seine-Essonne comptabilise vingt-sept mille deux cents logements en 2008, la Commune de Corbeil-Essonnes concentre 67 % du parc.

A l'échelle de l'agglomération, les propriétaires représentent la majorité des modes d'occupation des résidences principales. Le tissu urbain de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne est composé d'une part importante de logements individuels, à l'exception de la Commune de Corbeil-Essonnes qui, à l'inverse, comporte davantage de logements collectifs malgré la dynamique sur la Commune du Coudray-Montceaux.

Le parc locatif social représente 5 225 logements (INSEE 2008) et est majoritairement présent sur le territoire de la Commune de Corbeil-Essonnes (86 % du parc à loyer modéré (HLM) de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne). Quant aux Communes d'Etiolles, de Saint-Germain-lès-Corbeil et de Soisy-sur-Seine, elles ne comportent que peu de logements sociaux.

Le parc social est **réparti de manière déséquilibrée** avec une concentration des logements sociaux à Corbeil-Essonnes.

Comme le montre le tableau ci-après, les chiffres de logements sociaux ont depuis évolué à la hausse pour certaines communes.

Communes	Taux de logements sociaux
Corbeil-Essonnes	36,54 % ³¹
Etiolles	10,18 %
Le Coudray-Montceaux	19,83 %
Saint Germain-les-Corbeil	11,76 %
Soisy-sur-Seine	12,96 %

Chiffres au 1^{er} janvier 2014 – Origine CASE sur sources Etat / Préfecture de l'Essonne

Ainsi la Commune de Corbeil-Essonnes concentre pratiquement les trois quarts de la demande du territoire d'étude. L'attractivité de cette commune face aux autres communes du territoire engendre une inégale répartition du nombre de demandeurs de logements sociaux sur le territoire de l'agglomération Seine-Essonne.

Enjeux territoriaux à décliner dans les quartiers prioritaires

- Développer l'offre de logements sociaux et assurer une meilleure répartition des logements sociaux à l'échelle de l'agglomération ;
- Enrayer les fortes spécialisations des communes quant aux types d'habitat qu'elles proposent et favoriser la mixité sociale (cf. « Gouvernance pour la conférence intercommunale du logement », page 128).

³¹ Au 1^{er} janvier 2010, soit un taux supérieur au taux de logements sociaux imposé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (20 %)

4.2 UNE DYNAMIQUE AUTOUR DU TISSU D'ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI AVEC UN TAUX DE DEMANDEURS D'EMPLOI ENCORE ELEVE :

En 2010, le nombre d'établissements était de trois mille deux cent cinquante-cinq, soit 5,5 % des établissements du département. La Commune de Corbeil-Essonnes concentre 70 % des établissements de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne.

Les principales entreprises du territoire sont :

- SNECMA (emplois répartis sur la Commune d' Evry et la Commune de Corbeil-Essonnes) ;
- Altis Semiconductor (Corbeil-Essonnes) ;
- SIN&STES (Le Coudray-Montceaux) ;
- SAS ND LOGISTICS (Le Coudray-Montceaux) ;
- GENEPOLE
- Pôle commercial Exona-marques Avenue (Corbeil-Essonnes).

A noter que l'Hôpital Sud Francilien accueille 3 000 emplois.

La dynamique économique soutenue de la collectivité souligne aussi une grande inadéquation entre les emplois proposés dans la ville et les catégories d'actifs qui résident dans les quartiers.

Une analyse à prendre en compte afin de réduire le taux de demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires qui reste supérieur au taux de la commune de Corbeil-Essonnes et de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne.

Enjeux territoriaux à décliner dans les quartiers prioritaires

- Favoriser l'implantation d'entreprises et d'activités diversifiées davantage en lien avec les profils d'actifs locaux ;
- Favoriser la formation des jeunes aux demandes des entreprises ;
- Permettre aux demandeurs d'emplois d'accéder aux emplois existants dans les zones d'activités.

4.3 UN TAUX DE « JEUNES NON INSERES » PARTICULIEREMENT ELEVE :

D'après le dernier recensement de la population, 20 % (soit 1 428) des jeunes âgés de 18 à 25 ans, résidant sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne, n'étaient ni étudiants, ni élèves, ni stagiaires, ni en situation d'emploi en 2008. Ce taux est supérieur à celui de la moyenne départementale (16,8 %).

En outre, la commune de Corbeil-Essonnes se démarque avec un taux de « jeunes non insérés » particulièrement élevé : 23,8%.

Le territoire se caractérise par un grand nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires, souvent en voie de rupture scolaire, déscolarisés ou inactifs. Ces jeunes ont des difficultés à se projeter dans l'avenir, voire même à exprimer un projet professionnel ou personnel. Ils ont fondamentalement besoin d'actions de socialisation en amont afin d'élaborer leur parcours de formation.

Sur la Communauté d'agglomération Seine-Essonne, on note la présence d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et d'une mission locale dynamique (MIVE) travaillant en lien très étroit avec une maison de l'emploi, qui sont des atouts majeurs en matière d'insertion.

Enjeux territoriaux à décliner dans les quartiers prioritaires

- Diversifier et développer les outils d'insertion sociale du territoire ;
- Développer la création de structures d'insertion par l'activité économique ;
- Développer des outils de formation et d'insertion pour les jeunes.

4.4 UN NIVEAU DE VIE MEDIAN INFERIEUR :

La répartition moyenne par catégorie socioprofessionnelle (CSP) des habitants de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne avoisine de celle du Département de l'Essonne, excepté pour le profil « ouvriers » qui est davantage représenté dans l'agglomération (13,7 % pour la Communauté d'agglomération Seine-Essonne, contre 10,7 % pour la moyenne départementale) et celui des cadres qui y est a contrario moins présent. Le taux élevé d'ouvriers est essentiellement dû à la Commune de Corbeil-Essonnes où cette catégorie est surreprésentée par rapport aux autres communes.

Cette tendance s'observe également pour la catégorie des employés. La part plus faible des cadres s'explique également par leur sous-représentation au sein de la Commune de Corbeil-Essonnes (6,6 % contre 13 % en moyenne dans l'Essonne) alors que les autres villes affichent des taux quasi égaux à ceux de l'Essonne.

Le territoire présente un taux de foyers fiscaux imposables nettement inférieur à celui du département, mais cela masque également de considérables écarts internes. A l'exception de Corbeil-Essonnes, les collectivités ont toutes un taux de foyers fiscaux imposables très supérieur à la moyenne départementale et francilienne.

A elle seule, la Commune de Corbeil-Essonnes inverse la tendance moyenne du territoire, **le revenu médian du territoire est très inférieur à celui du département**.

De nouveau la moyenne faible de l'agglomération est due à la seule Commune de Corbeil-Essonnes, alors que l'ensemble des autres villes est proche voire largement au-dessus de la moyenne départementale.

Une structure des revenus disparate, des inégalités qui se creusent :

Dans le détail, la Commune de Corbeil-Essonnes est de nouveau en rupture avec le reste du territoire puisque la commune a des valeurs systématiquement beaucoup plus faibles.

Le niveau de revenu de l'ensemble des quartiers « ANRU » de la Commune de Corbeil-Essonnes est parmi les plus faibles des quartiers « ANRU » du département. Ce constat est largement dû au poids du quartier des Tarterêts. **Les revenus des habitants du quartier des Tarterêts sont parmi les plus faibles du département de l'Essonne.**

Ainsi, le quartier de la Nacelle et celui de Montconseil ont des niveaux plus élevés.

Les allocataires Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à bas revenus :

La Commune de Corbeil-Essonnes présente le taux d'allocataires à bas revenus le plus élevé sur ce territoire et il est supérieur à la moyenne départementale.

Les quartiers « ANRU » de la Commune de Corbeil-Essonnes concentrent une population « dépendante » aux prestations CAF :

Parmi l'ensemble des quartiers ANRU, c'est le quartier des Tarterêts qui présente le plus fort taux d'allocataires CAF dits « dépendants ».

La Commune de Corbeil-Essonnes concentre l'essentiel des aides financières accordées par la Maison Départementale des Solidarités (MDS) :

La Commune de Corbeil-Essonnes présente le plus fort taux de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) du territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne. Les allocataires du RSA sont concentrés sur le quartier des Tarterêts qui comptabilise 25 % des allocataires du RSA de la Commune de Corbeil-Essonnes, 7,9 % résident sur le quartier de la Nacelle et 5,1 % sur le quartier de Montconseil.

Enjeux territoriaux à décliner dans les quartiers prioritaires

- Poursuivre le développement du partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux.

4.5 UNE POPULATION DISPOSANT D'UN NIVEAU DE DIPLOME INFÉRIEUR A CELUI DE L'AGGLOMERATION :

La Communauté d'agglomération Seine-Essonne présente un taux de diplômés supérieurs au baccalauréat, inférieur à celui du département et supérieur de moins de 4 points pour les non diplômés. C'est à Corbeil-Essonnes que le taux de non diplômés est le plus élevé (28%) et celui des diplômés supérieurs au bac le plus bas (19%). Les autres communes présentent des taux plutôt à l'inverse de ceux de Corbeil-Essonnes.

Afin d'enrayer ce phénomène, depuis quelques années, la Commune a mis en place avec les acteurs un ensemble de dispositifs éducatifs dans les quartiers. On relève des impacts positifs de certaines actions sur les enfants : meilleurs résultats scolaires, assiduité aux cours. Une ouverture culturelle a été possible pour les élèves scolarisés en réseau ECLAIR (programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite »), renforcé par le REP+ (Réseau d'Education Prioritaire) sur le quartier des Tarterêts.

Parallèlement, on note une amélioration dans l'articulation des dispositifs. Les difficultés d'ordre éducatif restent néanmoins importantes (scolarité, parentalité). De plus, les problèmes de maîtrise de la langue freinent l'implication des parents.

Malgré ces évolutions, des inégalités persistent dans ces quartiers.

Enjeux territoriaux à décliner dans les quartiers prioritaires

- Anticiper les besoins d'accueil à moyen et à long terme ;
- Encourager les jeunes à se scolariser après le collège ;
- Pérenniser et/ou développer les dispositifs d'accompagnement à la scolarité actuels et proposer des actions innovantes, adaptées aux problématiques du territoire ;
- Mettre en place une politique de soutien à la parentalité.

5. Une nouvelle géographie prioritaire

5.1 LE PERIMETRE TERRITORIAL :

Le contrat de ville s'applique à l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne.



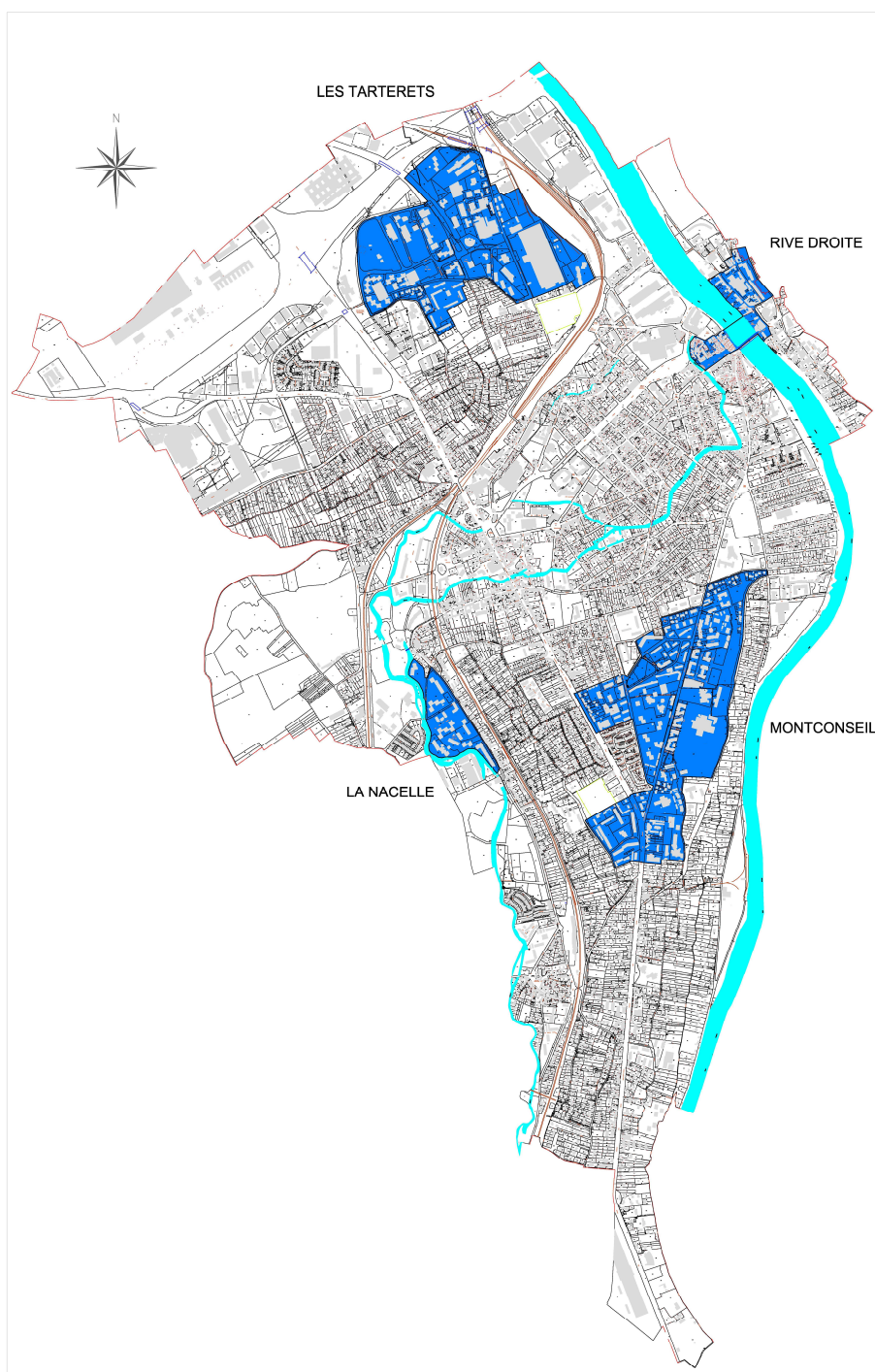
5.2 LES PERIMETRES D'INTERVENTION :

La refonte de la géographie prioritaire, qui permet d'une part de concentrer des moyens sur les quartiers les plus en difficulté et d'autre part de simplifier les différents zonages par l'instauration d'un **périmètre unique** (le quartier prioritaire de la politique de la ville), a été **identifié autour d'un critère objectif et transparent** : la concentration urbaine de pauvreté, exprimée par le taux de bas revenus (ressources inférieures à 60 % du revenu fiscal médian de référence).

Le quartier prioritaire, issu d'un zonage réglementaire, conditionne l'octroi des avantages « automatiques » définis par voie législative ou réglementaire (exonérations et dérogations diverses).

Par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville sur la Commune de Corbeil-Essonnes ont été déterminés : **Les Tarterêts - Rive Droite – Robinson La Nacelle – Montconseil.**

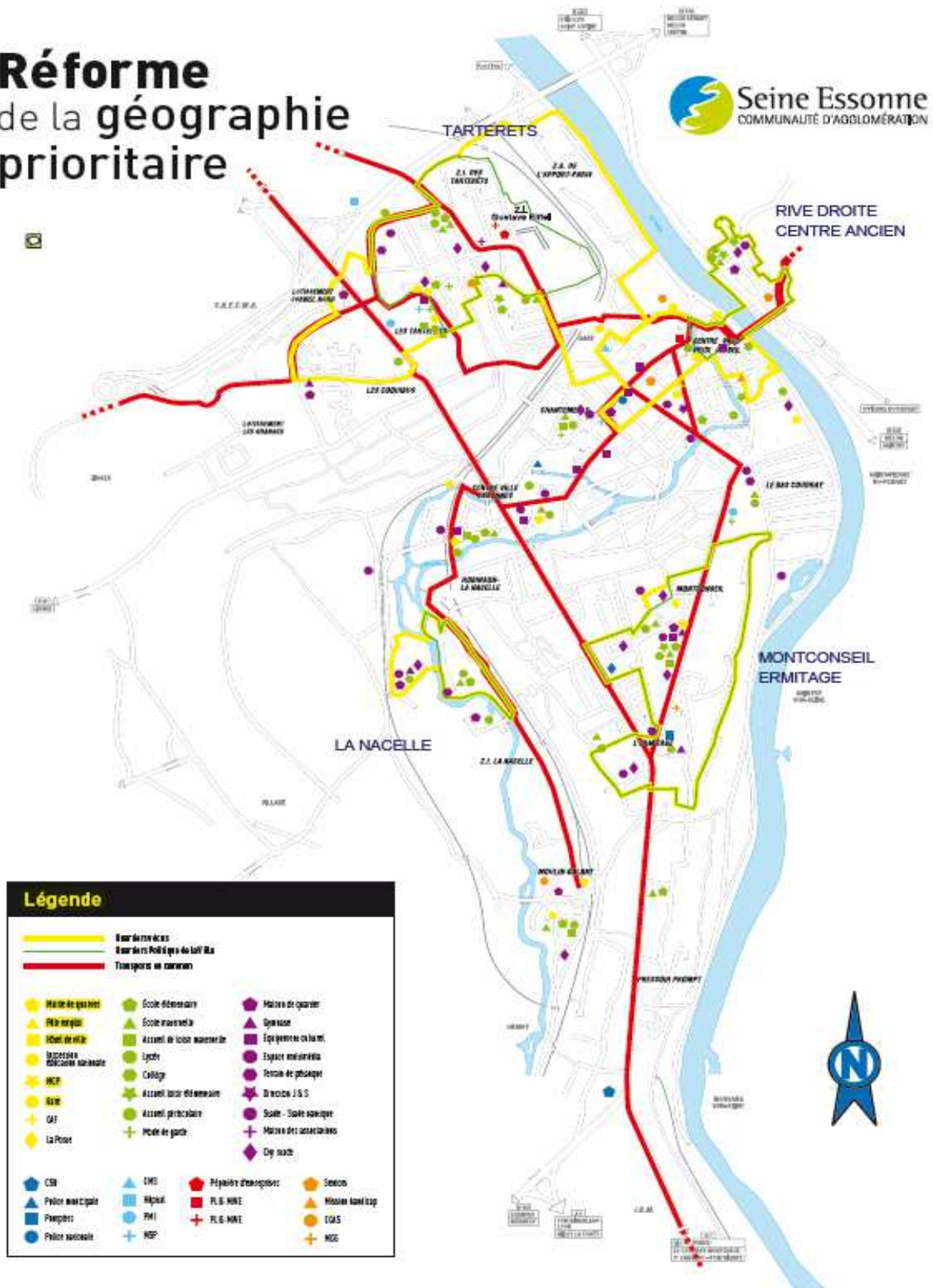
5.3 PERIMETRE DES NOUVEAUX QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DE CORBEIL-ESSONNES³² :



³² Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains JORF n°0302 du 31 décembre 2014 page 23744 texte n° 183 <http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/12/30/VJSV1430720D/jo/texte>

5.4 PREFIGURATION DES QUARTIERS VECUS :

Réforme de la géographie prioritaire



Des crédits de la politique de la ville pour les quartiers vécus

Cette carte liée à l'inclusion de services et équipements traduisent plusieurs objectifs dont le bénéfice des crédits spécifiques de la politique de la ville lié aux « quartiers vécus ».

En effet, si certains avantages à caractère automatique sont attachés aux quartiers réglementaires, la logique de « quartier vécu », prenant en compte les usages des habitants des quartiers et les actions mises en œuvre à leur attention permet la mobilisation de moyens en dehors des périmètres règlementaires.

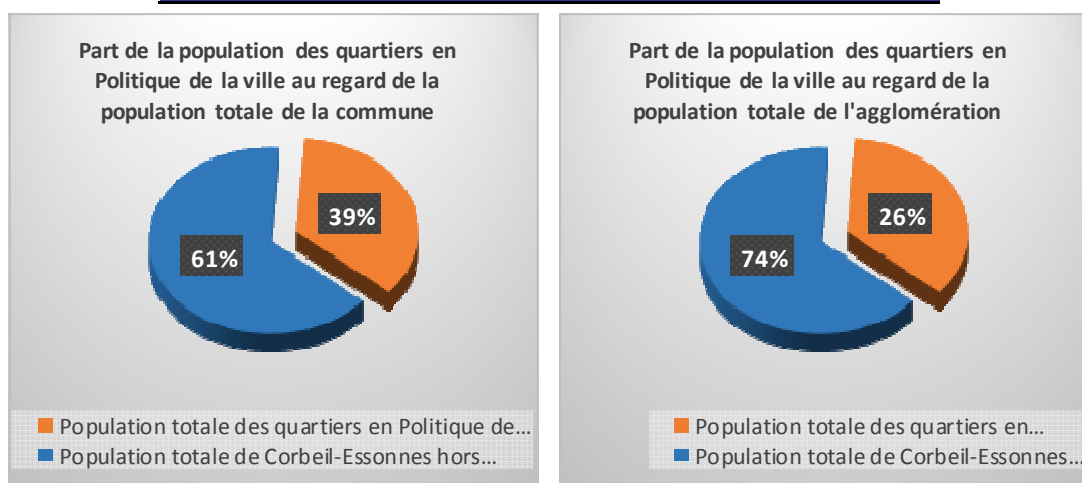
Cette notion de « quartier vécu » ne conduit néanmoins pas à la définition d'un nouveau périmètre. Elle conduit plutôt, pour le déploiement de moyens renforcés, à compléter une éligibilité liée à un territoire, par une éligibilité liée à la population de ce territoire au bénéfice de laquelle des actions sont mises en œuvre.

Ainsi, une action portée par une collectivité ou une association pourra être financée sur des crédits spécifiques de la politique de la ville (programme 147) quel que soit son lieu d'implantation, dès lors que l'action bénéficie majoritairement à un public résidant dans les quartiers prioritaires.

5.5 DONNEES DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE :

Cette nouvelle géographie prioritaire concerne 16 691 habitants à l'échelle de l'agglomération³³, soit environ 26 % de sa population et 39% de la population de Corbeil-Essonnes.

	Population en 2010	%
Tarterets	8 125	19%
Robinson-La Nacelle	2 219	5%
Rive Droite	2 084	5%
Montconseil	4 263	10%
Total quartiers prioritaires	16 691	39%
Total ville Corbeil-Essonnes	43 085	100%

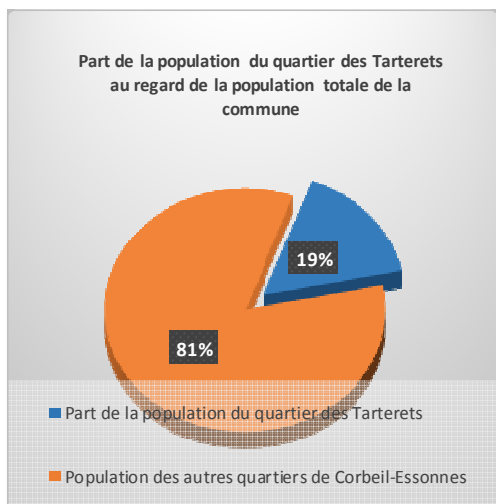


³³ Population total de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne : 64 370 habitants. Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Géographie prioritaire - secteur les Tarterêts



Fiche locale du quartier des Tarterets			
Population	8124	Dont femmes 47%	Dont hommes 52%
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	24,6%	Nombre de ménages composés de femmes seules 42%	Nombre de ménages composés d'hommes seuls 58%
Taux d'activité des 15-24 ans par sexe		Taux Femmes 36,7%	Taux Hommes 35,9%
Taux de chômage (au sens du recensement) par sexe		Taux Femmes 20,5%	Taux Hommes 18,2%
Part des salariés étrangers par sexe		Part Femmes 35,2%	Part Hommes 39,6%
Part des non diplômés par sexe		Part Femmes 41,7%	Part Hommes 41,3%
Part des bénéficiaires de la CMU-C par sexe		Part Femmes 16,6%	Part Hommes 14,9%



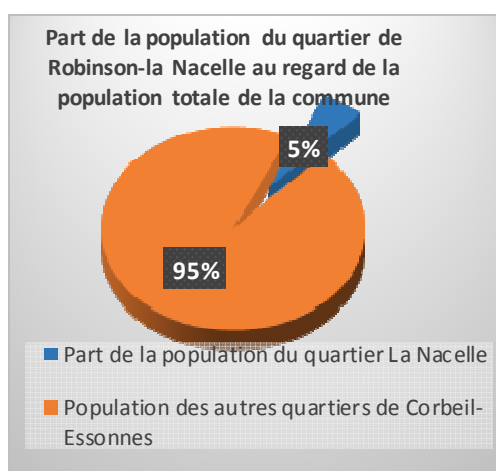
- Les habitants des Tarterêts représentent près de 19 % de la population de Corbeil-Essonnes. Le quartier concentre une part importante de logement social ;
- La tranche d'âge des 15 à 29 ans est importante ;
- Un faible niveau de qualification ;
- Le taux de chômage concerne plus particulièrement les femmes ;
- Un fort taux de ménages composés d'hommes seuls (58%).

Géographie prioritaire - secteur Robinson / La Nacelle



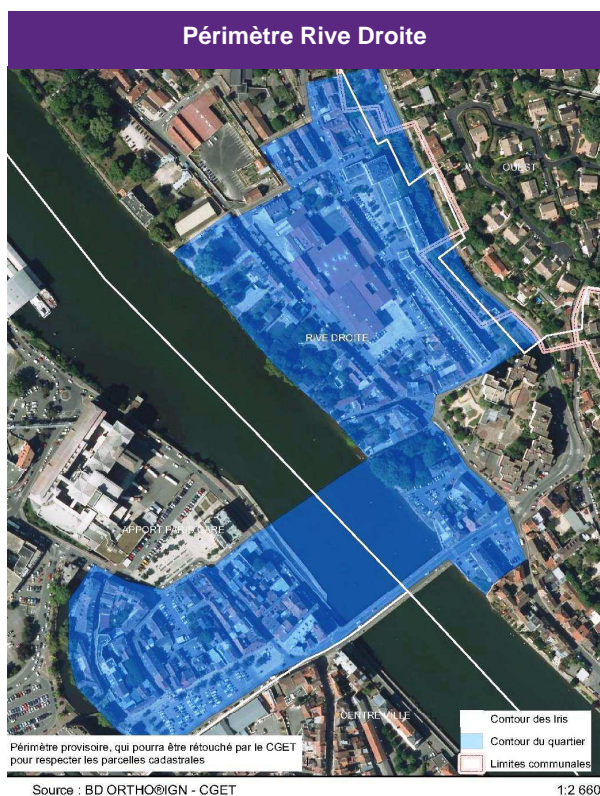
Fiche locale du quartier Robinson-La Nacelle

Population	2219	Dont femmes 53%	Dont hommes 46%
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	24,7%	Nombre de ménages composés de femmes seules 59%	Nombre de ménages composés d'hommes seuls 40%
Taux d'activité des 15-24 ans par sexe		Taux Femmes 56,1%	Taux Hommes 53,4%
Taux de chômage (au sens du recensement) par sexe		Taux Femmes 23,9%	Taux Hommes 26,5%
Part des salariés étrangers par sexe		Part Femmes 20,1%	Part Hommes 26,0%
Part des non diplômés par sexe		Part Femmes 35,7%	Part Hommes 37,3%
Part des bénéficiaires de la CMU-C par sexe		Part Femmes 11,4%	Part Hommes 12,1%



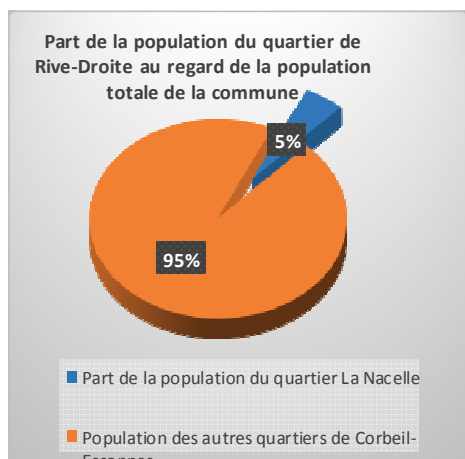
- *Le quartier de Robinson-La Nacelle représente près de 5% de la population de Corbeil-Essonnes ;*
- *Le nombre de ménages composés de femmes seules (59%) est bien supérieur à celui des hommes ;*
- *Le taux de chômage touche plus particulièrement les hommes ;*
- *La part des non diplômés touche plus particulièrement les hommes.*

Géographie prioritaire - secteur Rive Droite



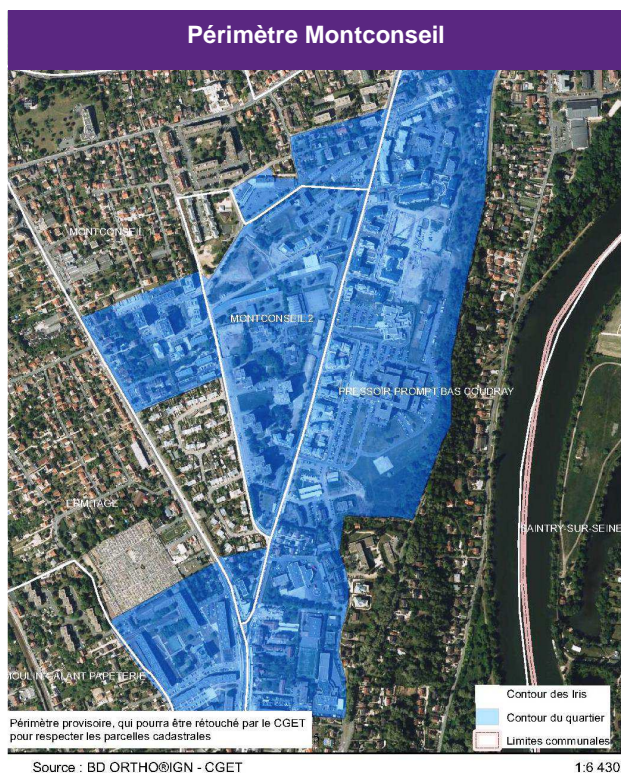
Fiche locale du quartier Rive-Droite

Population	2084	Dont femmes 47%	Dont hommes 53%
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	49%	Nombre de ménages composés de femmes seules 41%	Nombre de ménages composés d'hommes seuls 59%
Taux d'activité des 15-24 ans par sexe		Taux Femmes 46,7%	Taux Hommes 52,8%
Taux de chômage (au sens du recensement) par sexe		Taux Femmes 16,3%	Taux Hommes 19%
Part des salariés étrangers par sexe		Part Femmes 14,5%	Part Hommes 16,8%
Part des non diplômés par sexe		Part Femmes 24%	Part Hommes 22,7%
Part des bénéficiaires de la CMU-C par sexe		Part Femmes 11,9%	Part Hommes 8,8%

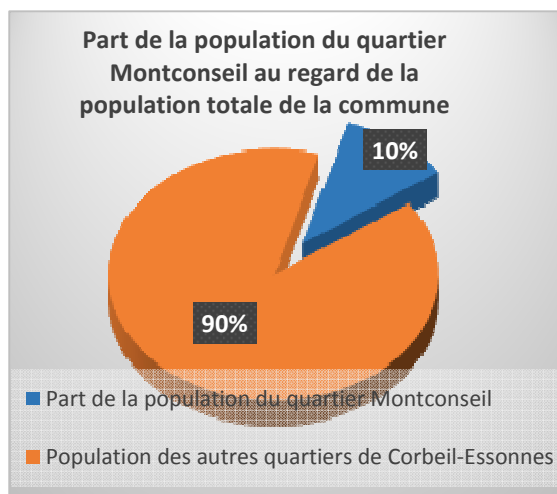


- Le quartier de Rive Droite représente près de 5% de la population de Corbeil-Essonnes ;
- Le nombre de ménages composés d'hommes seuls (59%) est bien supérieur à celui des femmes ;
- Le taux de chômage touche plus particulièrement les hommes ;
- Part des non diplômés touche plus particulièrement les femmes.

Géographie prioritaire - secteur Montconseil



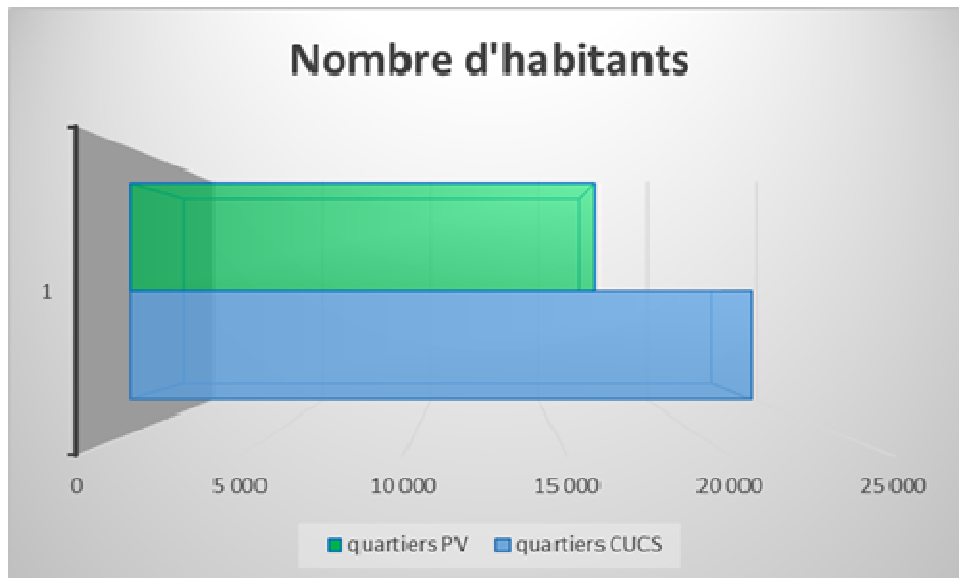
Fiche locale du quartier Montconseil			
Population	4263	Dont femmes 51%	Dont hommes 48%
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	34 %	Nombre de ménages composés de femmes seules 20%	Nombre de ménages composés d'hommes seuls 14%
Taux d'activité des 15-24 ans par sexe		Taux Femmes 41,4%	Taux Hommes 51,4%
Taux de chômage (au sens du recensement) par sexe		Taux Femmes 30,2%	Taux Hommes 23,4%
Part des salariés étrangers par sexe		Part Femmes 24,4%	Part Hommes 27,7%
Part des non diplômés par sexe		Part Femmes 39,6%	Part Hommes 43,1%
Part des bénéficiaires de la CMU-C par sexe		Part Femmes 13,9%	Part Hommes 10,8%



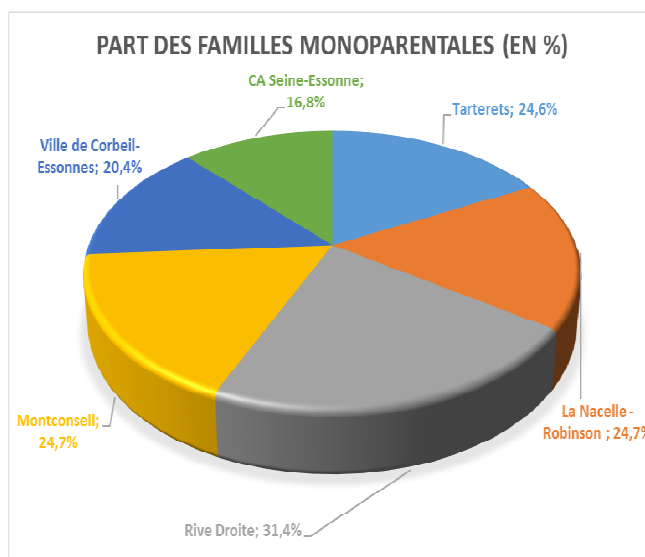
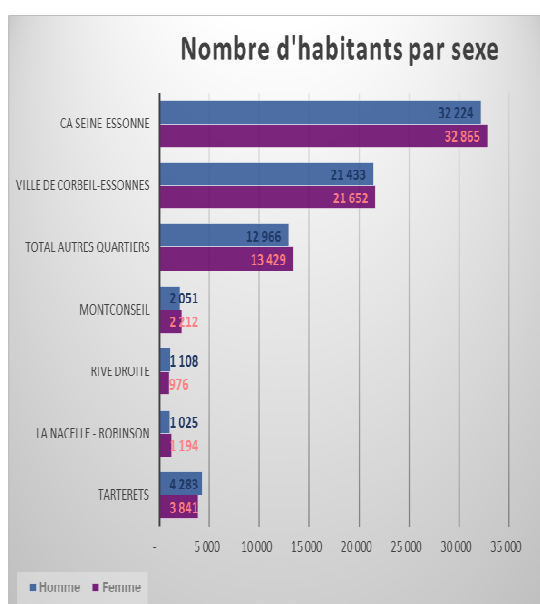
- *Le quartier de Montconseil représente près de 10 % de la population de Corbeil-Essonnes ;*
- *Le nombre de ménages composés de femmes seules (20%) est bien supérieur à celui des hommes ;*
- *Le taux de chômage touche plus particulièrement les femmes ;*
- *Part des non diplômés touche plus particulièrement les hommes.*

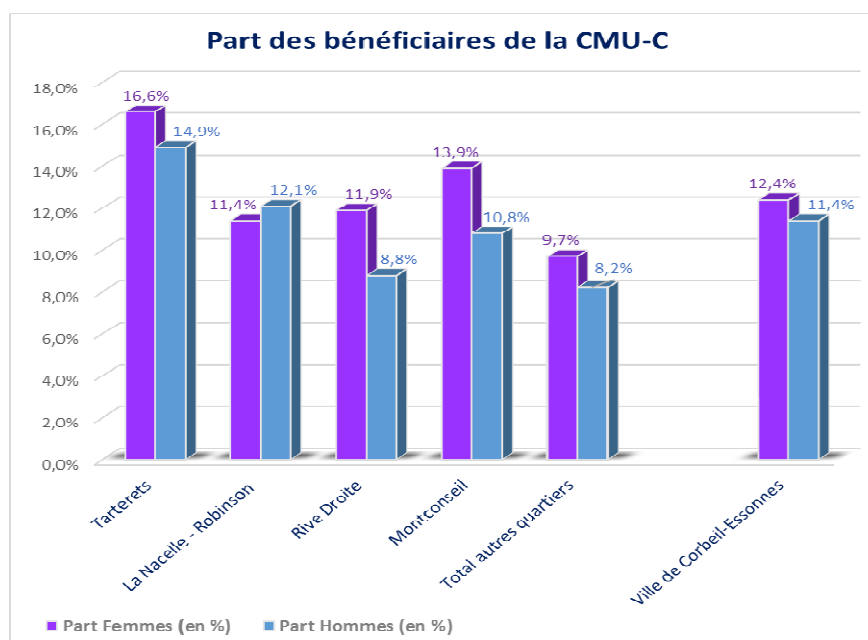
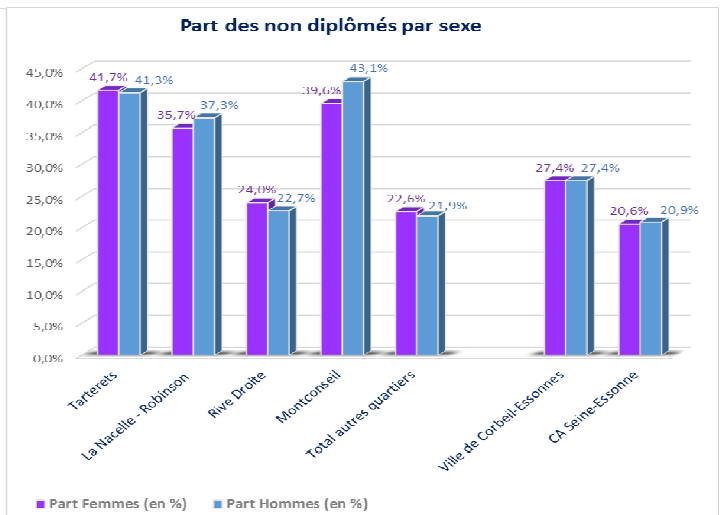
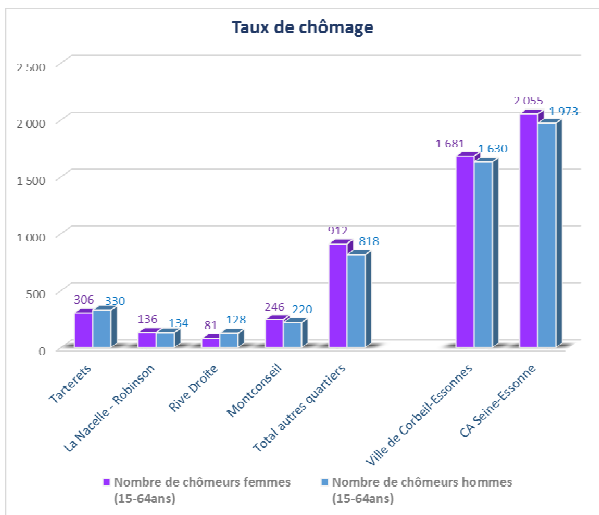
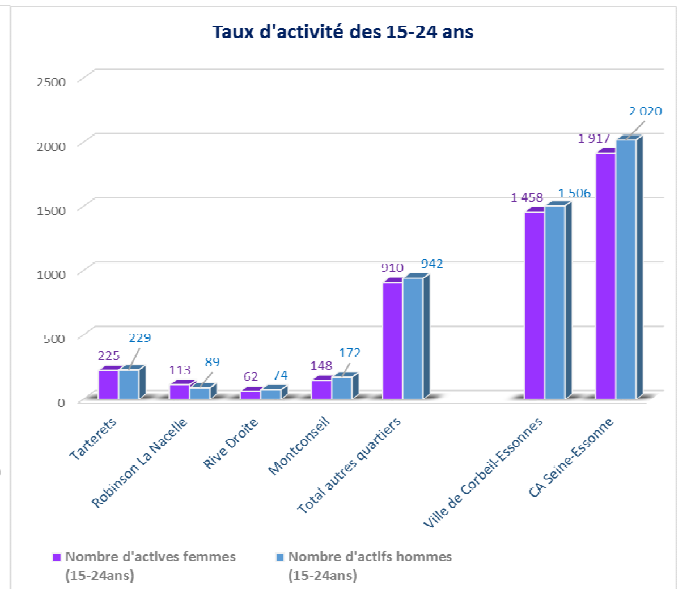
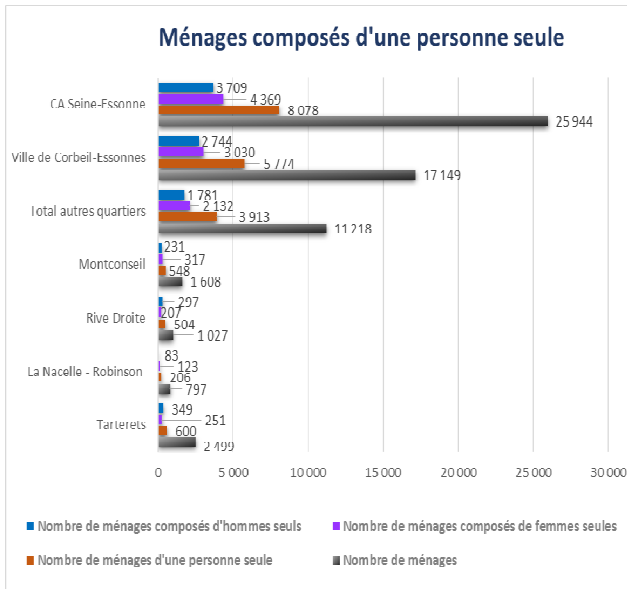
5.6 PRINCIPALES DONNEES DE COMPARAISON :

Comparaison entre le nombre des habitants en quartier CUCS et les nouveaux quartiers prioritaires :



Nouveaux quartiers prioritaires (données CGET) :





6. Présentation des orientations stratégiques et axes transversaux

6.1 LES 7 ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE :

A partir des différents éléments du bilan, des données des quartiers et des enjeux communautaires identifiés précédemment, le nouveau contrat de ville se décline autour de sept orientations stratégiques proposées par le Président de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne, **Jean-Pierre BECHTER**, et validées par le Préfet délégué pour l'égalité des chances³⁴ :

- « Finir la rénovation urbaine, améliorer les transports et le cadre de vie, renforcer la mixité sociale » ;
- « Amplifier et renforcer l'accès pour tous à la réussite du parcours éducatif » ;
- « Poursuivre l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé » ;
- « Lutter contre la précarité, l'exclusion, les discriminations » ;
- « Poursuivre l'accès à la connaissance, à la culture, au sport et aux loisirs » ;
- « Renforcer la prévention et la sécurité » ;
- « Accélérer le développement économique, la création d'emploi et l'insertion ».

Conformément à la circulaire du Premier Ministre n° 5729/SG du 30 juillet 2014, les orientations stratégiques du nouveau contrat de ville s'articulent autour de 3 piliers :

- Cohésion sociale ;
- Cadre de vie et renouvellement urbain ;
- Développement de l'activité économique et de l'emploi.

³⁴ Courrier du 27 août 2014

6.2 LES 6 AXES TRANSVERSAUX:

TROIS AXES TRANSVERSAUX NATIONAUX :

La jeunesse

L'égalité Femme / Homme

La citoyenneté et laïcité

TROIS AXES TRANSVERSAUX SPECIFIQUES AU TERRITOIRE :

Au regard de l'approche thématique, il a été proposé d'aborder les « sujets » transversaux lors des assises communautaires. Compte tenu des enjeux et des constats mis en avant précédemment, les acteurs ont engagé une réflexion sur les enjeux transversaux et les objets de travail périphériques à plusieurs thématiques, en les articulant aux préoccupations exprimées par les habitants.

La participation des habitants et habitantes

Le développement durable

La réduction de la fracture numérique

LES AXES TRANSVERSAUX NATIONAUX :

La jeunesse

La stratégie définie par la Commune de Corbeil-Essonnes s'articule autour de différents défis stratégiques du « Plan Priorité Jeunesse », en lien avec les objectifs :

- de la convention interministérielle³⁵,
- de la mobilité européenne et internationale des jeunes dans les quartiers de la politique de la ville.

Le « Plan Priorité Jeunesse » :

Chaque action programmée devra participer à atteindre au moins un des objectifs suivants :

- Autonomie :** Favoriser à chaque instant l'acquisition de leur autonomie par les jeunes, contribuant à la construction de leurs parcours de vie.
- Orientation :** Créer un service public d'information, d'accompagnement et d'orientation qui réponde à la diversité des besoins des jeunes.
- Décrochage scolaire :** Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage scolaire.
- Santé :** Améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins.
- Logement :** Faciliter l'accès des jeunes au logement.
- Emploi :** Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes.
- Insertion :** Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
- Sport, art et culture :** Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité.
- Culture numérique :** Développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers de l'Internet.
- Engagement et participation citoyenne :** Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes, renforcer leur représentation dans l'espace public (Jeunes sapeur-pompier, service civique, table citoyenne, etc.).
- Institutions et lutte contre la discrimination :** Conforter le lien entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations.

³⁵ En application de la circulaire n° 5619/SG du 30 novembre 2012 relative à l'élaboration de conventions d'objectifs pour les quartiers populaires, le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et le ministère délégué chargé de la ville s'engagent par la présente convention à un meilleur ciblage des moyens d'action dont dispose le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

La convention d'objectifs pour les quartiers populaires :

Plus souvent frappés par l'échec scolaire, les difficultés d'accès à l'emploi et la précarité, les jeunes des quartiers prioritaires se distinguent aussi par de nombreux talents et potentiels. Puisque c'est dans ces quartiers que se joue une grande partie de l'avenir de la jeunesse, et afin de permettre l'expression de ces potentiels, plusieurs objectifs seront visés :

➤ **Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports proposés et d'accès aux clubs :**

L'objectif consiste à faire progresser le nombre de licenciés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en encourageant la diversification des pratiques sportives.

➤ **Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes**

Deux axes stratégiques seront ainsi privilégiés :

- 1) augmenter la part des jeunes des quartiers de la politique de la ville parmi les volontaires du service civique
- 2) proposer des contrats aux jeunes décrocheurs et non diplômés des quartiers populaires.

➤ **Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité**

- ✓ Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets) ;
- ✓ Soutenir les petites associations de proximité ;
- ✓ Associer les associations dans une démarche participative.

Dans ce cadre et partant du diagnostic des assises communautaires associatives, la Commune de Corbeil-Essonnes a mis en place les « matinales associatives » pour l'ensemble des associations de la ville afin de :

- ✓ Partager la réflexion sur les priorités de l'action municipale associative : co-construire les orientations associatives,
- ✓ Dialoguer en direct avec les élus et les techniciens,
- ✓ Promouvoir la mise en place et pérenniser les tables citoyennes.

La mobilité européenne et internationale des jeunes dans les quartiers de la politique de la ville

La mobilité des jeunes constitue un axe essentiel pour la mise en œuvre du contrat de ville. Il s'agit d'un enjeu particulièrement important dans le cadre de la lutte contre les inégalités sociales. La mobilité doit se rapporter non seulement à la mixité sociale au sein des territoires (mixité à travers le sport, un projet, une activité), mais également, à la mobilité des jeunes en dehors leur « territoire » soit par des projets permettant le décroisement des quartiers, ou à l'échelle nationale comme européenne et internationale (programme d'échanges, chantiers internationaux, Erasmus ou autres).

Dans ce cadre, la Commune de Corbeil-Essonnes s'engage à faire de la mobilité des jeunes issus des quartiers politiques de la ville une priorité, consciente que l'engagement dans un projet de mobilité favorise :

- La prise d'autonomie, le développement de savoir-être (tolérance, vie collective, travail en équipe, sentiment d'appartenance culturelle), le développement de compétences linguistiques ;
- La socialisation au sens large et l'estime de soi.

Ces compétences, centrées dans un premier temps sur le développement personnel et la citoyenneté active, peuvent être réinvesties ensuite dans le cadre de parcours d'insertion, notamment pour les jeunes les plus en difficulté.

Le projet de la mobilité des jeunes poursuivra les objectifs suivants :

- Favoriser la participation de jeunes ayant moins d'opportunités aux expériences de mobilité comme moyen d'insertion sociale et professionnelle,
- Permettre un accès aux programmes sur l'ensemble du territoire,
- Reconnaître, évaluer et valoriser les expériences de mobilité comme un moyen d'insertion des jeunes, sensibiliser les autres jeunes à travers les professionnels de l'éducation non formelle.

Différents programmes vont être mobilisés par le biais des relais institutionnels : la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Les programmes pouvant être mobilisés :

- L'Agence française du programme européen Erasmus et jeunesse ;
- L'Office Franco-Allemand pour la jeunesse ;
- Le programme Ville Vie Vacances / Solidarité internationale – MAE ;
- Le programme interministériel des chantiers internationaux bénévoles ;
- L'Agence du service civique (missions à l'international : le Service volontaire européen)

A la suite des échanges avec les différents interlocuteurs présents lors des assises communautaires, les acteurs institutionnels ont souligné la nécessité de mettre en place un club de prévention³⁶.

L'analyse porte sur 80 jeunes âgés de 15 à 17 ans qui ont été repérés, mais qui n'apparaissent dans aucun dispositif existant sur la ville.

La mise en place d'un club de prévention est nécessaire afin d'aider ces jeunes à surmonter des situations de distension ou de rupture avec l'environnement familial, scolaire, professionnel ou social.

Source : Etude du Club de prévention

Egalité Femmes / Hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental pour toutes et tous. Elle représente un enjeu capital pour la démocratie.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore cependant à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants.

En application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et de la loi Vallaud-Belkacem du 4 août 2014 « pour une réelle égalité entre les femmes et les hommes », la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les inégalités persistantes en la matière relèvent de la responsabilité conjointe de l'Etat et des collectivités locales.

³⁶ Voir fiche action.

L'égalité femmes-hommes forme, avec la jeunesse et la lutte contre les discriminations, l'une des trois priorités transversales obligatoires à prendre en compte dans la conception des contrats de ville. Cette priorité nécessite une réelle impulsion de la part des services de l'Etat et doit se traduire de manière opérationnelle dans le contenu des contrats pour chacun des trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et emploi et développement économique.

L'objectif étant d'agir de manière transversale pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les stéréotypes.

Dans cette perspective, la Communauté d'agglomération Seine-Essonne souhaite d'une part mobiliser dans le cadre de son contrat de ville « **la Charte européenne de promotion de l'égalité femmes-hommes dans la vie locale** », signée par le Département de l'Essonne en 2009, et de rejoindre son réseau « appel des 100³⁷ » afin de développer une politique locale coordonnée et adaptée en élaborant un plan d'actions territorial pour l'égalité femmes – hommes.

D'autre part, elle souhaite mobiliser les engagements de la **convention interministérielle signée le 21 mai 2013** entre le Ministère de la Ville et le Ministère des Droits des Femmes et mobiliser les outils et les recommandations du rapport³⁸ « **Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés** » remis par le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCE/FH).

Conformément aux prescriptions ci-dessus, plusieurs champs d'actions seront concernés notamment :

- L'aide aux victimes et lutte contre les violences faites aux femmes,
- Lutte contre les stéréotypes, mixité et égalité filles/garçons,
- L'emploi et entrepreneuriat féminin.

Des actions par thématique :

Equilibre et parité : Veiller à ce que la programmation du contrat de ville bénéficie autant aux femmes qu'aux hommes. Lorsqu'un rééquilibrage est nécessaire, des actions spécifiques en direction des femmes ou des filles seront mises en place en veillant à ne pas les cantonner à des activités stéréotypées.

Santé : favoriser l'accès à la prévention et aux soins.

Education – formation : promouvoir la mixité des enseignements, des qualifications, et des diplômes.

Emploi : Favoriser l'accès à l'emploi des femmes, promouvoir la mixité des métiers.

Modes de garde : développer des modes de garde adaptés améliorant les conditions d'emploi, d'employabilité, de formation des femmes des quartiers prioritaires.

Sport, art et culture : Favoriser l'accès des filles et des femmes aux sports, à l'art, à la culture.

Commande publique et clause d'insertion : augmenter le nombre d'emplois en direction des publics féminins.

Développement économique : promouvoir la création d'entreprises au féminin.

Engagement et participation citoyenne : Promouvoir et valoriser l'engagement des femmes, renforcer leur représentation dans l'espace public (associations de femmes, table citoyenne, ...). Afin de mesurer les impacts des actions sur le territoire, l'Observatoire départemental de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sera mobilisé.

³⁷ <http://www.essonne.fr/sante-social/egalite-et-lutte-contre-les-discriminations/egalite-femmes-hommes/lappel-des-100/#.VToXDIIU8dU>

³⁸ Rapport n°2014-06-19-EGALITER-012 publié le 19 juin 2014

Citoyenneté, laïcité et bien vivre ensemble

Constats – diagnostic partagé

Le lien social est le facteur de cohésion qui permet d'unir les individus ou les groupes sociaux et contribue ainsi à lutter contre le repli communautaire et l'isolement des habitants des quartiers prioritaires.

Il s'agit ici de mettre en place, d'une part, des actions visant à **favoriser ce lien social**, par des animations de proximité socioculturelles, sportives et de loisirs et d'autre part, des **vecteurs d'éducation à la citoyenneté**, pour renforcer et consolider les compétences sociales et civiques des habitants.

L'objectif est de contribuer à préparer et/ou accompagner les publics à être des citoyens responsables, conscients des principes fondamentaux et intangibles de la République :

- Indivisible,
- Démocratique,
- Laïque,
- Sociale.

Subséquent, conformément aux principes inscrits dans **l'article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, relatif aux actions des tables citoyennes qui s'inscrivent** dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, l'axe transversal portant sur le « **lien social, citoyenneté et laïcité** » est l'un des éléments principaux de l'expression du nouveau contrat de ville.

Sa traduction se concrétisera d'une part, au travers des programmes d'actions des orientations stratégiques du nouveau contrat, et/ou d'autre part, par de nouvelles actions respectant les objectifs opérationnels suivants :

- **Objectif 1** : Renforcer la laïcité et l'esprit de tolérance en favorisant la connaissance mutuelle des différents groupes présents sur le territoire ;
- **Objectif 2** : Renforcer le sentiment d'appartenance et de valorisation de son environnement direct « Quartier – Ville – Agglomération – Département – Région – Nation » ;
- **Objectif 3** : Renforcer et soutenir les actions d'entraide et les initiatives citoyennes créatrices de liens.

LES AXES TRANSVERSAUX SPECIFIQUES AU TERRITOIRE :

La participation des habitants et habitantes

La mise en œuvre des contrats de ville de nouvelle génération prévue par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine crée deux obligations : la création de "maisons de projets" dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), ainsi qu'un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens.

Ainsi, les élus de la Communauté d'agglomération Seine-Essonnes et de la Commune de Corbeil-Essonnes ont souhaité donner une place centrale et durable aux habitants des quartiers prioritaires en engageant son contrat de ville sur une approche systématiquement participative, la participation comme le fondement de l'action : celui qui garantit l'accord, l'adhésion du plus grand nombre, l'ancrage dans la réalité, l'efficacité.

Consciente que la participation et l'expression des habitants restent les outils de lutte contre l'exclusion et l'apprentissage de la citoyenneté.

Conseils citoyens : rebaptisés « tables citoyennes³⁹ »

Les conseils citoyens sont des assemblées composées majoritairement d'habitants mises en place sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ils doivent garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans les instances de pilotage du contrat de ville, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

LES GRANDES ETAPES POUR LA MISE EN PLACE DES CONSEILS CITOYENS⁴⁰ :

La réalisation d'un diagnostic des pratiques et initiatives participatives :

Un travail de réflexions et de production de connaissances a permis de développer des compétences techniques et méthodologiques, au regard des réflexions antérieures, et en tenant compte des acquis des expériences menées à travers les différentes démarches participatives engagées depuis quelques années par les différents acteurs du quartier et par la commune de Corbeil-Essonnes.

Ce travail a permis notamment de cerner certains freins à la participation, d'en faire ressortir les enjeux, de préconiser une méthode de travail et la mise en place d'actions qui favoriseront l'installation des « tables citoyennes ».

Cette démarche participative s'inscrit dans la stratégie de co-construction de l'élaboration du contrat de ville :

- **Première étape** : Assises Communautaires avec les différents partenaires (validation du diagnostic partagé et préfiguration des orientations stratégiques du futur contrat de ville) ;
- **Deuxième étape** : Assises associatives (présentation de la préfiguration des orientations stratégiques du futur contrat de ville et appel à candidature pour le deuxième collège de la table citoyenne : associations et acteurs locaux) ;
- **Troisième étape** : Mobilisation et participation des habitants au contrat de ville et appel à candidature pour le premier collège « habitants » pour la mise en place des tables citoyennes.

³⁹ Voir fiche action « tables citoyennes ».

⁴⁰ Conformément à l'article 7 de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, promulguée le 12 février 2014, qui pose les principes de ces assemblées et le cadre de référence publié le 20 juin 2014.

La démarche participative proposée tient compte d'une part de la spécificité et du contexte de chaque quartier :

- Caractéristiques des catégories de population ;
- Géographie des lieux ;
- Acteurs en place et de leur organisation (partenaires et tissu associatif) ;
- Moyens humains mobilisables ;
- Enjeux de la participation des habitants soulevés par l'analyse SWOT (voir en annexe).

Et d'autre part, la démarche proposée tient compte de tous les enjeux identifiés à partir de l'analyse SWOT⁴¹ qui définissent la stratégie, à savoir :

- Favoriser la participation des habitants « invisibles » et favoriser sa représentativité au sein de la table citoyenne,
- Pérenniser la participation des habitants et les membres de la table citoyenne,
- Renforcer le vivre-ensemble et le lien social entre les différents habitants,
- Favoriser le bon fonctionnement de la table citoyenne et garantir la pertinence des actions mises en place.

L'information et la mobilisation de la population, des acteurs locaux et des associations :

Cette étape de la communication est très importante⁴². Sans une large mobilisation de la population, on risque de retrouver « les habitants fidèles » de la participation au sein des tables citoyennes.

La méthode : « aller vers »

Une communication adaptée :

Il s'agit dans un premier temps de mettre en place une communication de proximité afin de toucher les catégories de population visées.

Ensuite, en partenariat avec les bailleurs, un courrier sera adressé pour informer les locataires de la démarche participative sur leur quartier.

La participation par « la mobilisation de la parole » :

Dans le cadre de la démarche participative la Communauté d'agglomération Seine-Essonne a choisi de ne pas parler seulement de participation des habitants, mais de mobilisation de la parole des habitants.

En effet, la notion de participation renvoie à une démarche, une dynamique qui s'inscrit dans la durée et qui demande un effort pour ceux qui la souhaitent et pour ceux et celles qui y contribuent. Associer la notion de mobilisation et la question de la parole offre la possibilité à chacun de s'exprimer, de « donner un avis », qu'il s'agisse d'avis individuels ou collectifs sans pour autant se rendre dans une instance participative.

L'action consiste à identifier le ressenti des habitants invisibles des instances et de favoriser l'expression de leur parole en allant à la rencontre des habitants dans le quartier, dans les places publiques dans tous les lieux qu'ils fréquentent dans une démarche de rencontre : « aller vers ».

⁴¹ Outil d'analyse stratégique qui combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire ou d'un secteur.

SWOT : Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces).

⁴² Dans un rapport collectif de 1990, pour la Direction Interministérielle à la Ville (D.I.V.), les auteurs nous affirment, que la participation en soi n'est pas un phénomène spontané pour certaines catégories de la population.

Concrètement, cette action consiste à connecter la future instance de participation au reste de l'espace social⁴³. Il s'agit de favoriser les flux d'informations concernant la remontée des besoins des habitants absents des instances participatives traditionnelles.

De plus, la mobilisation de la parole des habitants hors instance, permettra un équilibre entre la surreprésentation de certaines catégories et l'invisibilité d'autres, notamment les jeunes⁴⁴.

La définition des règles de composition de la table citoyenne :

Les tables citoyennes seront composées d'un collège habitants ainsi que d'un collège associations et acteurs locaux. Les tables citoyennes **devront comporter 50 % d'habitants**.

Tirage au sort des habitants

Ce dernier doit permettre d'assurer la représentation de la population du quartier.

L'inscription des tables citoyennes dans les instances liées aux contrats (contrats de ville et rénovation urbaine) ainsi que dans les processus de décision locaux ;

Accompagner le fonctionnement des tables citoyennes :

Cet accompagnement passe par :

- La formation des habitants appelés à siéger dans ces conseils;
- La mise en place de moyens dédiés à l'animation ;
- La mobilisation de moyens matériels et financiers pour leur fonctionnement.

Dans un premier temps, **le binôme chef de projet / délégué du préfet** peut servir d'appui jusqu'à ce que la table citoyenne soit en capacité à s'organiser de façon autonome conformément au cadre de référence pour la mise en place des conseils citoyens⁴⁵.

Maison du projet du quartier des Tarterêts : rebaptisée « Maison de Cœur de projet Multiservices » (MCPM)

Cet équipement devrait être situé au cœur du quartier ; il aura pour vocation de présenter le projet urbain aux habitants du quartier, de la commune, de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne et aux visiteurs. Cependant il devra aussi et avant tout être un espace d'échange entre société civile et professionnelle sur la vie du quartier renouvelé et sur les problématiques urbaines en général.

Ce doit être un espace animé, vivant et cohérent. C'est un espace qui a pour objectif de rendre le projet urbain lisible pour tous : chacun doit pouvoir accompagner la transformation du quartier en comprenant le sens de cette transformation, en ayant connaissance de tous les projets en toute transparence, en s'appropriant les chantiers en cours ou livrés (information, visites...).

Pour répondre aux attentes des habitants, cette structure pourra être équipée de plusieurs outils de communication :

- Maquette du quartier au 1/500^e ;
- Expositions ;
- Réunions avec les habitants afin de respecter le principe de participation des habitants du volet urbain.

⁴³ Pierre Rosanvallon : « écrire une histoire générale de la démocratie », revue Participations, 2011

⁴⁴ Voir axe transversal « jeunesse ».

⁴⁵ Publié le 20 juin 2014.

La Maison de projet pourra être également un centre de ressources chargé de mettre en relation les différents acteurs du cadre de vie et de la gestion urbaine et sociale de proximité de la ville : habitants, élus, professionnels, associations, bailleurs, etc.

Enfin, suite aux assises communautaires, les acteurs soulignent la nécessité de mettre en place un guichet unique afin de renseigner et de simplifier les démarches des habitants à la maison du projet⁴⁶.

Renforcer l'accompagnement à la participation des habitants par les adultes relais

Afin d'accompagner la participation des habitants et le fonctionnement au quotidien des différentes structures :

- Les tables citoyennes ;
- La Maison de Cœur de Projet Multiservices (MCPM) des Tarterêts.

La Communauté d'agglomération Seine-Essonne à solliciter trois postes d'adultes relais intégrant une mission de médiation en faveur de la participation des habitants en lien avec le binôme chef de projet / délégué du préfet.

Le développement durable

Elaborer et mettre en œuvre l'Agenda 21

L'Agenda 21 ou Plan d'actions voté comportera un certain nombre de fiches-action au budget estimé au plus près et affiné dans le temps si nécessaire, en cours de renseignement, et nécessite la mise en place d'une gouvernance spécifique par le biais de la création d'une commission de surveillance et d'évaluation, dotée de certains pouvoirs, dont le contrôle de la consommation des crédits, postérieurement ou concomitamment à l'approbation de l'A21.

- A21 dont GUSP, PEDT, EDD et fracture numérique
- PCET Plan climat énergie territorial
- Lutte contre la précarité énergétique
- Création d'un espace info-énergie au niveau de l'agglomération
- Création d'une brigade verte
- PPBE Plan de prévention du bruit dans l'environnement
- Tarification incitative pour les déchets en remplacement de la TEOM (REOMI) – Plan Local de Prévention des Déchets PLPD
- Réduire la fracture numérique selon un des trois axes majeurs de l'A21 : l'équité sociale
- Offrir des e-services (école numérique, hôpital numérique, carte de vie quotidienne,...)
- Se doter d'un SIG et respecter la directive européenne INSPIRE – Développer massivement l'Open data
- Mettre en œuvre le Projet éducatif des territoires (PEDT) toujours dans le cadre de l'équité sociale du projet territorial de développement durable
- Mettre en œuvre l'évaluation des politiques publiques par l'Indice de développement humain (IDH2)
- Education au développement durable (EDD)
- Culture
- Port céréalier
- Lutte contre le saturnisme
- Implantation d'énergies renouvelables.

⁴⁶ Voir fiche action «Maison de Cœur de projet Multiservices »

La réduction de la fracture numérique

Le concept de fracture numérique les inégalités d'accès aux nouvelles technologies de l'information et la communication (fracture digitale ou de fossé numérique). Le développement de ces technologies a pris un tel essor que les populations qui ne peuvent accéder à l'Internet se voient exclues de toute une série d'informations et de services essentiels à leur développement et émancipation. Les disparités numériques sont ainsi devenues la priorité de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne qui propose d'y remédier par différentes actions :

Développement de l'accès Haut Débit

Développement de télé-centres

Ces espaces conviviaux dédiés aux professionnels, spécialement aménagés pour recevoir les télétravailleurs dans un environnement de bureau, avec bureaux privatifs, open-space, salles de réunion, salles de visioconférence équipées avec les dernières technologies informatiques et de télécommunication pourront aussi offrir des services de conciergerie. Ces télé-centres contribueront fortement à remettre de l'activité économique, de l'animation et du lien social dans les vieux centres villes et en particulier autour du futur pôle gare de Corbeil-Essonnes.

Développement de la télémédecine

Depuis plusieurs années, la Fondation Serge DASSAULT élabore un projet de télémédecine en partenariat avec l'établissement de santé Georges POMPIDOU. Les consultations réalisées à Corbeil-Essonnes induiraient une baisse des coûts de consultation et de fonctionnement des établissements. Ce service serait ouvert à des utilisateurs autres que ceux de la Fondation Serge DASSAULT.

Développement du Centre de Supervision Urbain (CSU)

Raccordement de toutes les caméras et caméras supplémentaires au CSU.
L'enregistrement est permanent : 150 caméras Haute Définition (HD) remontent en temps réel des images stockées pendant 30 jours.

7. Diagnostic territorial participatif et axes stratégiques

Un contrat de ville à l'échelle de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne qui intègre les enjeux de cohésion sociale, de développement urbain, de développement économique et de développement durable

A partir des orientations stratégiques, un diagnostic territorial participatif a été mis en place par la Communauté d'agglomération Seine-Essonne. Il a mis en évidence les caractéristiques, les besoins, les enjeux et les ressources des quartiers prioritaires et du territoire dans lequel ils s'inscrivent.

Ce diagnostic a eu deux fonctions majeures :

- Il a constitué une phase incontournable d'identification précise des besoins des quartiers prioritaires et de leurs habitants et des moyens mobilisables pour y répondre, qu'il s'agisse du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ou des moyens spécifiques de la politique de la ville ;
- Il a permis d'impliquer un maximum d'acteurs autour d'enjeux discutés collectivement pour mobiliser les partenaires du contrat de ville (Etat, opérateurs publics, communes, Etablissement public de coopération intercommunale, Département, Région, bailleurs, associations, habitants) aux différentes échelles territoriales concernées (agglomération, communes, quartiers prioritaires).

Considérant que le diagnostic ne peut se limiter à une analyse statistique de la situation des quartiers, le diagnostic participatif a permis d'intégrer des éléments plus sensibles pour donner à comprendre le fonctionnement du territoire⁴⁷ et son inclusion dans l'espace intercommunal (enjeux intercommunaux abordant les enjeux sociaux, urbains et économiques).

Le point d'aboutissement de ce diagnostic est la définition des principaux enjeux du contrat de ville pour chacun des trois piliers et, puis déclinés en objectifs opérationnels.

Elaboré par l'ensemble des partenaires du contrat, ce diagnostic a vocation à être une référence du contrat de ville pour l'ensemble de sa durée (cinq ans) pour l'évaluation intermédiaire et finale du contrat de ville.

7.1 LES ASSISES COMMUNAUTAIRES INSTITUTIONNELLES ET ASSOCIATIVES :

Diagnostic partagé : une réflexion par entrées thématiques et par entrées du territoire

Le choix, déterminé localement pour définir les enjeux et les axes stratégiques, a été celui d'un diagnostic par des entrées thématiques et par une entrée du territoire.

A partir des orientations stratégiques et des enjeux communautaires identifiés, une réflexion a pu s'engager avec les acteurs institutionnels⁴⁸ et associatifs afin d'établir le diagnostic partagé.

⁴⁷ Voir annexe: Atouts/forces et faiblesses du territoire.

⁴⁸ Assises communautaires institutionnelles organisées de juin à juillet 2014.

La mise en place des assises communautaires institutionnels et des assises communautaires associatives⁴⁹ organisées dans chaque quartier politique de la ville, a permis d'établir le diagnostic partagé du contrat de ville.

L'approche thématiques et l'approche par le territoire, ont permis : d'une part , d'impulser rapidement une réflexion pertinente et de s'appuyer sur l'existant et, d'autre part, l'approche par quartier a permis une démarche transversale (inter-thématiques) qui constitue un enjeu central pour les habitants. Les deux approches ont permis de prioriser les enjeux.

Ainsi à partir des orientations stratégiques, des enjeux thématiques ont été définis et déclinés en axes stratégiques associés à des objectifs opérationnels

7.2 AXES STRATEGIQUES PAR THEMATIQUE:

> HABITAT, CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

La stigmatisation de ces quartiers rend difficile, pour leurs habitants, l'accès aux différentes opportunités d'épanouissement qui fondent la qualité de vie en milieu urbain.

Aussi, la qualité de logement satisfaisante pour les habitants des quartiers reste une priorité et une condition sine qua non de l'amélioration de leurs conditions de vie au quotidien.

L'enjeu essentiel identifié est le « renforcement du développement social et urbain pour améliorer la qualité de vie des habitants ».

Dans ce cadre, la Commune de Corbeil-Essonnes est engagée depuis plusieurs années dans des dispositifs urbains, dont des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, notamment pour l'éradication de l'habitat indigne qu'il faut poursuivre, et le PNRU.

La rénovation urbaine prévoit des interventions essentielles sur le volet habitat, afin de favoriser une mixité sociale et l'attractivité économique dans les quartiers.

Cette politique de rénovation urbaine induit également une intervention forte pour la préservation et le développement du lien social ainsi que du bien vivre ensemble au sein des quartiers.

Les échanges avec les différents partenaires lors des assises⁵⁰, concernant la rénovation urbaine, ont mis en lumière, d'une part, que les différents projets menés ont permis de changer l'image de ces quartiers, à travers notamment des nouvelles petites résidences disséminées qui sont mieux intégrées dans le tissu urbain communal existant grâce à des hauteurs d'immeubles moins élevées et comprenant un nombre de logements moins important.

Et que, d'autre part, les échanges ont permis d'identifier les différents besoins des quartiers et les différents dispositifs pouvant être actionnés pour les quartiers non retenus par l'ANRU parmi les priorités nationales : OPAH et convention d'intérêt régional. Ces dispositifs permettront notamment de disposer d'une vision globale et prospective de ces quartiers, intégrée dans une stratégie urbaine et sociale d'agglomération.

Ces différentes interventions et dispositifs s'inscrivent dans une politique de cohésion sociale et territoriale, afin que les quartiers prioritaires soient liés et en synergie avec le reste du territoire

⁴⁹ Assises communautaires associatives organisées d'octobre à décembre 2014.

⁵⁰ Voir synthèse des assises page en annexe

intercommunal, grâce à un développement harmonieux et équilibré du territoire. In fine Corbeil-Essonnes a pour ambition d'être une ville durable.



Le quartier de Montconseil et de la Nacelle, se sont métamorphosés avec la réalisation de nouveaux programmes de logements sociaux de qualité et à taille humaine.

La poursuite de la restructuration urbaine

Les quartiers des Tarterêts, de Montconseil et de la Nacelle ont bénéficié d'un programme de rénovation urbaine important qui a permis une véritable restructuration de ces quartiers.

Le quartier des Tarterêts a fait l'objet d'une profonde restructuration avec une convention de renouvellement urbain signée dès 2004 et complétée par plusieurs avenants. Aujourd'hui, le programme engagé par le PNRU doit se poursuivre, notamment pour dédensifier et diversifier le quartier.

Concernant, le quartier de Montconseil l'objectif spécifique est d'appréhender le devenir du site du centre commercial pour une transformation pertinente au regard de l'environnement urbain et du contexte économique.

Axe stratégique :

- Poursuivre le programme engagé par le PNRU

Aujourd'hui, la question centrale est la poursuite du projet urbain du quartier par les perspectives du NPNRU⁵¹.

Les acteurs s'accordent sur le fait que la prochaine convention des Tarterêts⁵² doit s'inscrire dans une stratégie de reconquête urbaine, sociale et économique dont l'enjeu principal est le suivant :

- ➔ Favoriser l'attractivité du quartier.

Le projet envisagé, qui engagera le protocole de préfiguration de la convention d'application de renouvellement urbain du quartier des Tarterêts, repose sur la volonté de faire un projet urbain durable, notamment en termes d'efficacité énergétique, organisé autour de sept axes moteurs qui favorisent :

⁵¹ Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine

⁵² Projet urbain en cours de définition par le protocole de préfiguration de la convention d'application de renouvellement urbain du quartier des Tarterêts

- La mobilité des habitants ;
- L'offre d'équipements (internat de la réussite);
- Le pôle de service (renforcer les structures existantes et développer de véritables lieux de vie collective) ;
- La poursuite de la diversité de l'habitat en visant l'efficacité énergétique ;
- La mixité fonctionnelle ;
- La poursuite du développement économique notamment avec l'implantation de locaux d'activités adaptés aux besoins des entreprises.

Ces axes contribuent ainsi à l'attractivité et à la poursuite de l'accompagnement du changement d'image du quartier par une diversification de l'habitat, de la mixité sociale par une stratégie d'attribution concertée à l'échelle de l'agglomération, du renforcement des services et équipements à destination de la population.

Bien que ces axes soient issus en partie des assises communautaires associatives organisées en décembre 2014, la participation des habitants à la conduite de ces transformations sera poursuivie et renforcée notamment avec la Maison de Cœur de Projet Multiservices (MCPM) et le conseil citoyen des Tarterêts⁵³ (table citoyenne).

Axes stratégiques :

- Un quartier attractif bénéficiant d'équipements adaptés aux besoins des habitants et proposant un cadre de vie apaisé
- Renforcer la mobilité des habitants

Accompagner l'évolution des autres quartiers, tant sur le plan de l'habitat que du cadre de vie afin de favoriser la cohésion territoriale

La situation sur les deux autres quartiers appelle un traitement différent, moins centré sur des interventions urbaines lourdes.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération Seine-Essonne et les Communes membres ont engagé une réflexion autour d'une stratégie politique intercommunale de peuplement. La question du peuplement, cruciale dans le devenir des quartiers, passe d'abord par la recherche d'un meilleur équilibre de l'occupation du parc social visant à rétablir la mixité sociale à l'échelle de l'agglomération et à favoriser les parcours résidentiels à l'échelle du quartier.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR) prévoit la mise en place d'une conférence intercommunale⁵⁴ du logement qui définit des orientations en matière d'objectifs d'attribution de logements et de modalité de coopération entre les organismes HLM et les réservataires.

Conformément à l'article 8 de la loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui prévoit l'élaboration d'une convention annexée au contrat de ville et reprenant ces orientations. Le calendrier et les modalités permettant l'élaboration de cette convention est à l'étude⁵⁵.

Aménagements de l'application de la loi DALO⁵⁶

Conformément aux attendus du Comité Interministériel pour la Citoyenneté et l'Egalité de mars 2015,

⁵³ Voir fiche action « Mise en place des conseils citoyens ».

⁵⁴ Les modalités de création, de composition et de fonctionnement de la conférence sont codifiées à l'article L441-1-5 du code de la construction et de l'habitation.

⁵⁵ Voir fiche action n° 1.4.1.

⁵⁶ Au niveau national ces mesures seront déclinées dans le cadre d'une loi « Egalité et Citoyenneté », déposée au Parlement cet automne et discutée au 1er semestre 2016.

il convient de refuser la concentration des plus pauvres dans les quartiers les plus pauvres et il faut enfin y limiter le logement des ménages dont les ressources se situent en dessous du seuil de bas revenu. Des solutions de logement devront être trouvées pour ces familles, prioritairement à l'extérieur des quatre quartiers prioritaires. La conférence intercommunale du logement précisera les modalités opérationnelles du partenariat nécessaire entre réservataire à l'échelle intercommunale afin de combattre les inégalités et de mieux répartir l'effort de solidarité.

Programme Local de l'Habitat

En outre, le Programme Local de l'Habitat, contractualisé au niveau intercommunal, est l'outil privilégié d'une politique ambitieuse en réponse à ces objectifs de mixité sociale et d'amélioration de l'habitat et notamment pour : produire de nouveaux logements pour répondre aux besoins des habitants, rénover le bâti ancien, coordonner les attributions pour un peuplement maîtrisé, accompagner les copropriétés dégradées ou en voie de fragilisation, intervenir sur la rénovation thermique du parc et donc la maîtrise des charges, etc. ; ce sont autant d'actions planifiées dans le Programme Local de l'habitat Intercommunal (PLHI).

Plusieurs, Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat (OPAH) ont été menées sur les quartiers anciens de la Commune de Corbeil-Essonnes dont les deux copropriétés du Logis Vert qui ont permis d'améliorer très sensiblement la qualité de l'habitat.

Indubitablement, l'équilibre social de l'habitat est un enjeu majeur pour le territoire de Seine-Essonne.

Aussi, en 2015, la Communauté d'agglomération Seine-Essonne se mobilise autour d'un nouveau volet dans la politique communautaire de développement territorial et déploie son Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat (OPAH).

Mise en place dans les cinq communes de Seine-Essonne, l'OPAH est un dispositif permettant aux propriétaires occupants ou bailleurs d'un logement datant de plus de quinze ans de bénéficier de subventions publiques et d'un accompagnement social et technique gratuit pour la réhabilitation de leur habitat. L'opération doit ainsi répondre à différentes problématiques telles que la lutte contre l'habitat indigne, la forte dégradation du bâti et la précarité énergétique.

Le programme est complété par deux volets : l'un dédié aux copropriétés en difficulté, l'autre au renouvellement urbain de plusieurs îlots prioritaires de la Commune de Corbeil-Essonnes, concentrant une part importante d'habitat indigne et dégradé. Par conséquent, le centre-ville ancien de la Commune est concerné par ce dispositif.

Il est à noter que le quartier Rive Droite concentre de l'habitat ancien dégradé. Il fait d'ailleurs partie des quartiers de la Commune de Corbeil-Essonnes retenus dans le cadre de l'appel à projet régional pour une intervention urbaine en matière de lutte contre l'habitat indigne.

Enfin, le quartier de l'Ermitage, un secteur du quartier politique de la ville de Montconseil, fera l'objet d'une candidature au titre de quartier prioritaire d'intérêt régional. Les objectifs seront redéfinis en fonction des conclusions de l'étude de préfiguration qui sera lancée.

Les différentes interventions seront conduites en cohérence avec les dispositifs en matière d'habitat privé : OPAH en cours ou à venir et les dispositifs de renouvellement urbain.

Axes stratégiques :

- Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet social et urbain de l'agglomération.

Cadre de vie

La Commune de Corbeil-Essonnes est attentive à la poursuite à l'amélioration du cadre de vie des quartiers prioritaires. En effet, le mobilier urbain, le revêtement des chaussées, la signalétique, le stationnement, la circulation, le fleurissement, etc., contribuent à rendre ces quartiers plus agréables. L'amélioration du cadre de vie devient un axe d'intervention et un cadre de travail pour résoudre, à l'échelle des quartiers, les problèmes de vie quotidienne : propreté des parties communes et des espaces extérieurs, fonctionnement des équipements, qualification des lieux, enlèvement des déchets ménagers, services de proximité, réponses aux sollicitations des habitants.

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) est en œuvre sur les quartiers CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) depuis 2004, à partir de ses fondamentaux (garantir la pérennité des investissements, maintenir la qualité du cadre de vie des habitants pendant la durée des chantiers, accompagner les habitants dans les opérations de relogement, etc.).

A la suite d'un nouveau diagnostic en marchant, une nouvelle convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) sur le quartier des Tarterêts a été élaborée et sera très prochainement signée, permettant ainsi de renforcer la coordination entre les différents acteurs du territoire et de pérenniser les investissements du Programme de Rénovation Urbaine.

Cette convention sera aussi un outil d'accompagnement des travaux liés au nouveau projet de rénovation urbaine. Sa mission consiste à garantir la qualité de vie du site pendant et après les travaux, d'accompagner les habitants dans les changements d'usage.

Par la suite, la GUSP se déclinera dans chacun des quartiers prioritaires de Corbeil-Essonnes, afin de renforcer la cohésion de l'ensemble de ces quartiers.

Le cadre d'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des conventions GUSP s'appuieront sur le cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB (Taxe Foncière des Propriétés Bâties) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine⁵⁷.

Pour ce faire, un calendrier d'élaboration des conventions GUSP est défini⁵⁸.

Axes stratégiques :

- La gestion urbaine et sociale de proximité comme démarche d'amélioration du cadre de vie

> DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'action de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne a toujours été de favoriser / accompagner les acteurs privés dans leur projet d'aménagement ; cette approche étant source d'une probable réussite. L'objectif poursuivi a été également d'assurer une diversité d'emplois correspondant à la pluralité des catégories sociales du territoire (par exemple : la logistique sur la ZAC des Haies Blanches, avec des emplois de Recherches et Développement du Genopole, les emplois diversifiés notamment de techniciens opérateurs du site d'ALTIS). On peut noter également la couverture numérique Très Haut Débit de l'ensemble des zones d'activités indispensables aux entreprises.

Aujourd'hui, les objectifs de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne sont toujours de préserver / développer la diversité des activités économiques et l'attractivité économique pour l'emploi. Ceci passe par :

⁵⁷ Signature le 29 avril 2015 entre l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat.

⁵⁸ Voir feuille de route.

➤ **Une attractivité renforcée :**

- ✓ Une stratégie de marketing territoriale,
- ✓ L'accompagnement des entreprises dans leur développement,
- ✓ La consolidation du pôle logistique de la ZAC des Haies Blanches,
- ✓ La création d'un pôle de la Gare RER de Corbeil-Essonnes qualitatif, multimodal, mixant logements et activités tertiaires.

➤ **Une offre immobilière adaptée :**

- ✓ Le développement de la pépinière d'entreprises et la création d'un hôtel d'entreprises en « territoire d'entrepreneur »,
- ✓ Le développement d'une offre immobilière adaptée aux PME/PMI (secteur Panhard La Julienne au Coudray-Montceaux, ZA Gustave Eiffel et de l'Apport Paris, site ex Norbert Dentressangle à Corbeil-Essonnes),
- ✓ Le développement des zones d'activité sur le secteur SNECMA (projet de l'aménageur ABCD sur 13.5 ha),
- ✓ La réalisation d'un pôle « Transport » sur le site « ex Norbert Dentressangle » avec l'arrivée de TICE et du TZEN 4.

➤ **Un développement des commerces :**

- ✓ La redynamisation du commerce en centre-ville et rue de Paris de la Commune de Corbeil-Essonnes,
- ✓ L'accompagnement du développement du centre commercial régional EXONA – Marques Avenues.

Le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne dispose d'un tissu entrepreneurial dynamique qui s'appuie notamment sur la pépinière « Le Trident », dont les activités accueillies sont pluridisciplinaires.

La pépinière est aujourd'hui saturée et il n'existe pas de structures d'accueil complémentaires permettant à de jeunes entreprises de s'installer sur le territoire.

Le développement de l'immobilier d'entreprises adapté pour fixer des projets sur l'agglomération est donc un impératif dans une logique d'un parcours résidentiel complet : couveuse/pépinière, hôtel d'entreprises, village d'entreprises...

Cette stratégie permettra un ancrage durable des activités sur le territoire.

Dans cette perspective, la Communauté d'agglomération Seine-Essonne programme dans le cadre du NPNRU⁵⁹ :

- Une extension de la pépinière/hôtel d'entreprises ;
- Un développement des programmes « privés » d'immobilier d'entreprises adaptés aux PME/PMI (cession du terrain dit « du bout du monde » sis à Corbeil-Essonnes – 93, rue Emile Zola, reconversion de friches industrielles sur le secteur « Apport Paris », reconversion du site « Norbert Dentressangle », situé rue Emile Zola).

La stratégie de développement économique globale de l'agglomération Seine-Essonne, sur le quartier des Tarterêts dans le cadre du NPNRU, s'appuie sur le dispositif d'exonérations des « territoires entrepreneurs », afin de renforcer l'impact sur la création d'activités et d'emplois.

⁵⁹ Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

De plus, afin d'apporter un soutien actif aux entreprises, la Communauté d'agglomération Seine-Essonne souhaite mettre en relation les entrepreneurs installés dans les territoires politique de la ville avec les grandes entreprises par le biais d'un club d'entreprises en vue de répondre à plusieurs objectifs :

- Rompre l'isolement du chef d'entreprise dans un cadre convivial ;
- Créer un réseau d'affaires entre les membres ;
- Accueillir les nouveaux arrivants et leur faciliter l'intégration ;
- Apporter un éclairage sur des questions d'actualité en rapport direct avec la vie de l'entreprise ;
- Assurer une bonne représentation du club auprès des instances publiques : Etat, collectivités locales, chambres consulaires, etc. ;
- Se positionner comme porteurs de projets et s'impliquer dans la promotion et le développement économique du territoire ;
- Organiser des manifestations pour promouvoir l'entrepreneuriat.

Actuellement il n'existe pas de telle structure au niveau du territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne et/ou dans les zones d'activités.

L'ambition de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne est de faciliter et promouvoir une initiative dans ce sens soit à partir de la pépinière d'entreprises, ou soit en sollicitant les entreprises du territoire. A cet effet, la Communauté d'agglomération Seine-Essonne signera prochainement une convention avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) et un partenariat avec l'Agence pour la Diversité Entrepreneuriale (ADIVE).

Economie sociale et solidaire :

Le développement économique doit être étendu en incluant le champ de l'économie sociale et solidaire, en complément du travail sur l'accompagnement des publics.

Le concept d'économie sociale et solidaire⁶⁰ (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale avec des modes de gestion démocratiques et participatifs.

Dans cette perspective, la Communauté d'agglomération Seine-Essonne prend en compte l'économie sociale et solidaire dans son lien avec la politique de la ville en soutenant différentes actions :

- Une boutique sociale et solidaire pour s'équiper : la Ressourcerie de l'association « LA FABRIQUE à NEUF », située à proximité du quartier des Tarterêts
- Une épicerie sociale
- Une Régie inter-quartiers de Corbeil-Essonne

Axe stratégique :

- Mobiliser les entreprises locales en faveur des habitants des quartiers
- Soutenir la création et la reprise d'entreprises et les commerces de proximité

> INSERTION – EMPLOI

Depuis mai 2006, l'insertion est devenue une compétence de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne. L'objectif est de mettre en réseau les différentes structures existantes, mutualiser les

⁶⁰ La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a été publiée au Journal officiel le 1er août 2014.

actions et les moyens pour un meilleur service, plus équitable car mieux réparti sur le territoire, et faire profiter l'emploi local du développement économique.

Ainsi, la Communauté d'agglomération Seine-Essonne gère ou soutient de nombreuses initiatives. Elle apporte, en outre, son soutien financier à deux principales structures partenaires qui favorisent l'accès à l'emploi et l'insertion sociale ou professionnelle.

Le PLIE intercommunal – Ensemble vers l'emploi est une association de loi 1901 œuvrant dans le domaine de l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Les bénéficiaires sont des personnes volontaires qui s'inscrivent dans un parcours individualisé vers l'emploi, chômeurs, jeunes sans qualification, ou bénéficiaires des minima sociaux.

Le PLIE intercommunal, coordonnateur des différents acteurs de l'insertion, met en œuvre des étapes successives comme le travail sur l'image de soi, les chantiers école, des formations complémentaires, la valorisation des parcours des femmes.

Dans le cadre du PLIE, un projet associatif a vu le jour, la « régie inter-quartiers de Corbeil-Essonnes ». L'association de préfiguration de la régie inter-quartiers est une structure d'aide au retour à l'emploi, principalement orientée vers l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés à la fois professionnelles et sociales. Elle emploie un public considéré comme prioritaire dans l'aide au retour à l'emploi, en mettant en place une écoute particulière, en échange d'une activité salariale contractualisée. En son sein, elle réunit les conditions de travail proches d'une entreprise ordinaire. A terme, la régie aura pour but de favoriser le retour vers un emploi pérenne des salariés qu'elle emploie. L'association répondra à des appels d'offres de marchés publics afin de développer son activité.

Mission Intercommunale Vers l'Emploi - MIVE

Créée en 1996, la Mission Intercommunale Vers l'Emploi favorise, par ses initiatives multiples, l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et la qualification. Des conseillers professionnels sont à l'écoute des jeunes pour un suivi personnalisé dans leurs démarches de recherche d'emploi, de formation, ou d'accès aux droits sociaux.

La MIVE aide les bénéficiaires à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

La MIVE accueille également sous convention spécifique, les demandeurs d'emploi adultes en recherche d'une insertion professionnelle durable.

Plusieurs Equipes Emploi-Insertion (EEI) sont implantées dans certains quartiers prioritaires.

La MIVE, en partenariat avec le PLIE, s'est impliquée auprès des acteurs du territoire pour :

- Développer les Clauses d'Insertion dans tous les marchés publics ;
- Proposer un accompagnement des personnes bénéficiant des offres de la Clause d'Insertion.

Dans ce cadre, de nombreux participants ont ainsi bénéficié de cette opération notamment par la réalisation de projets de rénovation urbaine d'envergure sur les trois Zones Urbaines Sensibles (ZUS) de la Commune (les Tarterêts, Montconseil et la Nacelle), afin d'améliorer le cadre de vie de leurs habitants. En effet, les entreprises prestataires, la Communauté d'agglomération Seine Essonne, la Commune et les bailleurs ont été mobilisés dans un cadre législatif afin d'encourager l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

A ce jour, le volume des heures d'insertion réalisées (**57 000 heures prévues pour 63 000 heures réalisées**) a bénéficié à **278 personnes. 72 % de ces bénéficiaires sont issus des quartiers classés en ZUS et CUCS.**

Forts de ces résultats, les bailleurs, la Commune de Corbeil-Essonnes et la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne se sont engagés à promouvoir l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi au travers de clauses d'insertion hors convention ANRU pour des marchés de travaux et de services.

Le dispositif « garantie jeunes »

De plus, pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, en situation de grande précarité, la MIVE encadrera des jeunes de 18-25 ans (200 par an) dans un accompagnement intensif d'accès à l'emploi et à la formation. Le dispositif « Garantie jeunes » fondé sur le "donnant-donnant" octroie une allocation. **Il conviendra d'assurer un égal accès à ce dispositif pour les filles et les garçons, avec une attention particulière pour les jeunes mères.**

Cependant, malgré le travail entrepris depuis des années, l'objectif d'aujourd'hui reste le même : renforcer l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires et plus particulièrement ceux sans qualification ni diplôme qui cumulent des difficultés liées aux freins à l'emploi.

Ainsi, des parcours personnalisés vers l'emploi devront être renforcés en lien avec les acteurs de la politique de l'emploi, notamment le pôle emploi, la MIVE et le PLIE (Mission locale de Corbeil). Enfin, l'implantation des équipes d'insertion doit être poursuivie dans tous les quartiers prioritaires.

Les demandeurs d'emploi habitant les quartiers sont peu qualifiés et recherchent des emplois ne nécessitant pas ou peu de qualification. Cette orientation dans leur recherche d'emploi les fragilise et les expose au chômage récurrent (travail en intérim saisonnier) et au chômage de longue durée, notamment en cas de crise entraînant une forte baisse de l'activité de ce domaine.

En conséquence des actions de développement des compétences, formation, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), alternance, devront être mises en place notamment par l'offre de service de Pôle Emploi afin d'accroître leur chance d'insertion ou de réinsertion durable dans le monde du travail.

A cet effet, ce contrat de ville mobilise en premier lieu, le droit commun au bénéfice des demandeurs d'emploi des Quartiers Prioritaires à travers l'offre de service de Pôle emploi et plus particulièrement en faveur des jeunes avec :

- La mobilisation de l'Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ) ;
- L'intensification de l'accompagnement renforcé ;
- La mise en place de l'accompagnement Global, dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Départemental.

Enfin, l'insertion professionnelle pour les jeunes diplômés est un parcours de transition, plus au moins long, entre l'école et l'entreprise et cette tendance s'accroît par la dégradation de la conjoncture économique. Afin de répondre à l'allongement de la période de transition, un projet d'insertion vers l'emploi est nécessaire notamment en favorisant l'accompagnement des jeunes diplômés par l'association « Nos Quartiers ont des talents » (NQT).

Axes stratégiques :

- Favoriser la construction de parcours vers la qualification et l'insertion professionnelle ;
- Mobiliser les leviers à l'emploi ;
- Favoriser l'insertion par l'activité économique.

> EDUCATION : UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE POUR ENFANTS ET PARENTS

L'école de la République a pour mission de donner à l'ensemble des enfants de France, quel que soit leur milieu d'origine et leur sexe, les mêmes possibilités de construire leur parcours scolaire, personnel et professionnel.

Cette exigence de justice est au cœur de la politique d'éducation nationale prioritaire et de la réforme de la politique de la ville par la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Cela passe par une convergence en matière d'éducation, éducation prioritaire et politique de la ville basée sur le partenariat et la co-construction entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Dans ce cadre, la Commune de Corbeil-Essonnes fait de l'éducation sa priorité. C'est pourquoi, elle s'inscrit depuis plusieurs années dans un processus de co-éducation, en faveur de la réussite éducative et scolaire de tous ses habitants.

Afin de favoriser l'éducation, le Programme de Réussite Educative (PRE) propose un accompagnement individualisé aux enfants/jeunes en difficulté. La Réussite Educative est un concept destiné à aider les enfants et adolescents en difficulté habitant les quartiers prioritaires.

L'objectif est de proposer à chaque enfant un accompagnement individualisé en associant les parents qui peut concerner sa scolarité, ses loisirs, ses relations avec les autres, sa santé. C'est permettre un mieux-être dans la vie de tous les jours, qui englobe l'ensemble des domaines liés à l'éducation d'un enfant ou d'un jeune. La Commune de Corbeil-Essonnes a décliné son Projet de Réussite Educative en fonction des besoins identifiés sur son territoire.

D'autres dispositifs contribuant à la réussite éducative ou en complémentarité ont été mis en place dans les quartiers prioritaires :

- Ecole ouverte ;
- Actions périscolaires (de nature éducative, sportive et culturelle, numérique et de loisirs) ;
- Actions Ville Vie Vacances (VJV).

Cependant, bon nombre d'indicateurs négatifs relatifs à la réussite scolaire et éducative des enfants résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont encore présents :

- Ecart de réussite scolaire entre les quartiers politique de la ville et le reste du territoire ;
- Nombres de décrocheurs ;
- Peu de participation des parents.

Au vu de ces éléments, on peut observer que les populations scolaires résidant dans les territoires de la politique de la ville présentent des caractéristiques de fragilité sociale.

Les travaux et démarches à conduire, durant les années à venir, devront s'orienter vers une articulation des différents partenaires du champ de l'éducation pour permettre une intervention plus cohérente et ciblée en s'appuyant d'une part sur la convention du 7 octobre 2013 et d'autre part au pacte de la réussite éducative d'avril 2013. Les travaux s'appuieront également sur les orientations données par la circulaire du 4 juin 2014, relative à la refondation de l'éducation prioritaire.

Aussi, les orientations et actions du futur projet éducatif territorial (PETD) exigent une attention particulière afin d'intégrer les problématiques spécifiques des quartiers prioritaires pour favoriser la complémentarité et la cohérence des politiques menées. Dans cette perspective, le diagnostic et les enjeux du volet éducatif pour le contrat de ville qui ont été menés, ont permis de traiter les différents champs d'actions pour l'élaboration du futur PETD.

Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer et développer les dispositifs du parcours éducatif tant en accompagnement qu'en accueil dans une perspective de co-éducation avec les parents d'élèves, en s'appuyant notamment sur le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) »⁶¹. Le dispositif OEPRE organise, au sein des écoles et des établissements scolaires, des formations prises en charge par l'État afin de donner aux parents étrangers primo-arrivants⁶² qui le souhaitent les moyens de mieux assurer le suivi scolaire de leurs enfants et de développer une relation de coopération avec les enseignants.

⁶¹ Circulaire n° 2014-165 du 14-11-2014

⁶² Accueillis par les services de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

En effet, l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants reste essentielle et les modes d'accueil de la petite enfance permettent une étape de socialisation importante dès le plus jeune âge.

Etant soucieux de cet enjeu, la Commune de Corbeil-Essonnes affiche **un taux de scolarisation des moins de trois ans de 51 % en 2014.**

Afin de favoriser la réussite scolaire des élèves, dans un espace de socialisation, la Commune de Corbeil-Essonnes souhaite réaliser un internat de la réussite⁶³ (à partir de la deuxième année du cycle 3).

Axes stratégiques :

- Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles
- Garantir l'accès aux droits comme outil d'inclusion sociale
- Lutter contre tous les stéréotypes qui constituent des freins à la réussite et à l'épanouissement scolaire et personnel des enfants.

> SECURITE TRANQUILLITE PUBLIQUE ET AIDE AUX VICTIMES

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a consacré la responsabilité centrale des maires en matière de prévention de la délinquance et mis à leur disposition un certain nombre de nouveaux moyens d'action.

Pour réussir, cette politique se doit toutefois d'être partenariale. Le représentant de l'Etat dans le Département, le Président du conseil départemental et le Procureur de la République sont naturellement pleinement impliqués, chacun dans leur domaine de compétence, à la définition et à la mise en œuvre de cette politique dans le Département. L'élaboration et la diffusion d'un plan départemental de prévention de la délinquance constitue à cet égard un acte important dans la mise en cohérence des actions menées par chaque partenaire.

Conformément aux dispositions de l'article 39-1 du code de procédure pénale, le Procureur de la République « anime et coordonne, dans le ressort du tribunal de grande instance la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire, conformément aux orientations nationales de cette politique déterminées par l'Etat, telles que précisées par le procureur général.. ». A ce titre, le procureur de la République veille à la prévention des infractions à la loi pénale par la mise en œuvre d'une politique d'alternatives aux poursuites pénales, de mise en mouvement et d'exercice de l'action publique, de direction de la police judiciaire, de contrôle d'identité et d'exécution des peines. A Evry, cette politique est portée par plusieurs magistrats du parquet qui ont chacun des responsabilités distinctes mais dont certains sont plus impliqués dans la lutte contre la délinquance de proximité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans les communes comprenant une zone urbaine sensible, cette action partenariale trouve sa pleine expression au sein des conseils locaux de prévention de la délinquance. Cette instance est le lieu privilégié d'échanges et de réflexion pour conduire des actions de prévention de la délinquance et infléchir le sentiment d'insécurité. En Essonne, le parquet est d'ores et déjà présent dans de nombreux conseils locaux de prévention de la délinquance et s'efforce de participer aux réunions plénières.

Mais au-delà de sa participation à ces structures partenariales, le parquet d'Evry souhaite s'engager résolument dans la lutte contre la délinquance de proximité. Celle-ci, dont il n'existe pas de définition juridique, se caractérise par la commission d'actes répétés contre la tranquillité publique tels que des occupations intempestives d'espaces publics ou privés, des dégradations volontaires, des vols et parfois même des agressions verbales ou physiques. Cette délinquance est souvent le fait de mineurs ou de jeunes majeurs qui perturbent fortement la vie des quartiers et des communes quel que soit le nombre de leurs habitants.

⁶³ Voir fiche action 2.1.3 "Corbeil-Essonnes Internat de la réussite pour tous ».

Cette lutte contre la délinquance de proximité pourrait être développée au travers de trois actions particulières susceptibles d'être proposées dans le cadre des conseils locaux de prévention de la délinquance:

- Le développement des cellules de suivi individualisées ;
- Le développement des réponses pénales de proximité ;
- La mise en place de dispositifs d'exécution de peines de proximité.

La prévention et la sécurité sont un réel enjeu pour le territoire tant pour le cadre de vie de ses habitants que pour l'attractivité du territoire. Son renforcement nécessite une action à plusieurs niveaux : une intervention en direction des jeunes en situation de déshérence, des actions sur l'espace public (entretien et surveillance), et le renforcement de la tranquillité publique.

En juillet 2013, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a adopté un nouveau contrat opérationnel à l'échelle des cinq Communes de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne, celle-ci doit constituer le cadre de pilotage et de suivi des actions à poursuivre sur la Commune de Corbeil-Essonnes et notamment sur les quartiers prioritaires. Les initiatives en faveur des victimes se sont largement développées ces dernières années. Il convient de poursuivre cet effort d'information et d'accompagnement des victimes qui participe de la lutte contre la délinquance, par une meilleure communication sur les dispositifs existants et par un soutien aux associations d'aide aux victimes généralistes et spécialisées.

Axes stratégiques :

- Programme d'actions à l'attention des jeunes à la délinquance ;
- Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

> PREVENIR ET ACCOMPAGNER EN MATIERE DE SANTE

Si le territoire de l'agglomération se trouve dans l'ensemble doté de structures médicales suffisantes, il s'agit de développer une stratégie qui permet d'engager une solution d'accès à tous en travaillant notamment sur la lisibilité de l'offre de proximité dans les quartiers prioritaires.

De plus, la précarité de la population et la forte concentration de population étrangère amènent quelques spécificités en matière de santé : des campagnes de prévention moins suivies par exemple (le dépistage bucco-dentaire, la santé des jeunes et le bien-être psychique).

Dans ce cadre, la Commune de Corbeil-Essonnes a signé, en janvier 2015, son Contrat Local de Santé (CLS), instance de coordination privilégiée des actions santé.

Ce contrat est à considérer comme étant la convention d'application du volet santé du contrat de ville. Ainsi, le contrat de ville applique les fiches actions du CLS pour les quartiers prioritaires.

Axes stratégiques :

- Un Contrat Local de Santé pour assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins dans les quartiers

> LA CULTURE ELEMENT MOTEUR DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE COHESION SOCIALE

La culture doit devenir un élément moteur du développement local. Les apports de la culture au développement local se déploient dans diverses directions et domaines. L'activité culturelle est reconnue comme facteur de lien social, de tolérance et d'apprentissage à la citoyenneté.

La culture est mobilisée dans sa capacité de transversalité et d'ouverture de nouvelles approches en regard des dimensions sociale et urbaine.

Pour illustrer cette mobilisation, la Commune de Corbeil-Essonnes mène plusieurs actions d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire (200 classes par an).

Enfin, il convient de préciser qu'un effort extrêmement important a été conduit en matière de réhabilitation d'équipements culturels communautaires:

- Le cinéma Arcel ;
- Le théâtre.

Cependant, au regard, des taux de fréquentation des lieux culturels sur le territoire, il est nécessaire de renforcer et de coordonner l'offre en direction des quartiers prioritaires.

Dans cette perspective, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France / Service du Développement à l'Action Territoriale et la Communauté d'agglomération Seine-Essonne ont souhaité s'engager dans la réalisation d'un Contrat Local d'Education Artistique (C.L.E.A.) pour les adolescents et les jeunes âgés de 3 à 25 ans et les familles, avec une attention particulière portée aux publics des quartiers défavorisés.

L'accès à la culture représente un puissant levier au service de la cohésion sociale et territoriale permettant aux habitants des quartiers prioritaires de s'ouvrir à la culture commune, de se l'approprier et de s'épanouir par la pratique individuelle ou collective... A cet égard, l'ouverture aux événements, institutions et équipements culturels à des publics qu'ils n'accueillent pas traditionnellement est un enjeu fort de notre territoire. La mise en place d'un passeport culturel permettra d'agir à la fois sur les pratiques et les représentations, sur le désenclavement des quartiers et le brassage culturel.

Axes stratégiques :

- Coordonner la vie culturelle et artistique
- Agir pour la laïcité et la citoyenneté par des actions culturelles
- Faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants
- Promouvoir l'accès à la connaissance

> LA PRECARITE, L'EXCLUSION, LES DISCRIMINATIONS

Garantir à tous les habitants le respect de droit implique une politique ambitieuse de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. La Communauté d'agglomération Seine-Essonne a donc souhaité qu'un plan d'actions en ce sens soit élaboré avec l'ensemble des partenaires et s'inscrive dans les dispositifs existants.

La Communauté d'agglomération Seine-Essonne souhaite aussi agir sur l'exclusion en renforçant le bien vivre-ensemble et le lien social qui passe notamment par l'apprentissage du français. Les ASL de la ville contribuent à la lutte contre l'illettrisme qui tient une place importante dans le processus d'intégration des populations mais qui demande une coordination à l'échelle locale et un partenariat avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

En effet, l'OFII est un acteur prépondérant du dispositif d'accueil et d'intégration des personnes immigrées, qui représente un enjeu important. En effet, l'Office fait signer un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) aux étrangers ayant vocation à résider durablement en France. Ce CAI prévoit une journée de formation civique obligatoire, une session d'information sur la vie en France et les droits et devoirs des parents, une formation linguistique et un bilan de compétences professionnelles si besoin.

La plate-forme d'accueil et d'intégration de l'OFII joue, à travers ce dispositif, un rôle important dans l'accès aux droits des étrangers et notamment des femmes.

Cependant, une évaluation des besoins détectés sur les plates-formes d'accueil de l'OFFI, souligne dans un premier temps le besoin d'accompagnement global des primo arrivants en terme de :

- Scolarité obligatoire et non obligatoire ;
- Missions locales, accès aux formations professionnelles, reprise des études ;
- Accès à l'emploi ;
- Accès aux droits.
-

Dans un deuxième temps, le besoin de formations linguistiques et de citoyenneté en matière de :

- formations linguistiques à visées professionnelles (Conseil départemental) ;
- ASL, apprentissage du français dans des formes linguistiques socialement situées afin d'éviter le repli sur soi ou communautaire.

Une coordination est donc nécessaire afin d'accompagner les primo arrivants vers les différents services compétents, notamment à travers la Maison de Cœur de Projet Multiservices des Tarterêts et/ou par l'accompagnement des adultes relais sur les autres quartiers prioritaires vers les institutions.

Pour la Commune de Corbeil-Essonnes, les signataires du CAI représentent 367 personnes en 2014.

Enfin, d'une part la lutte contre l'exclusion nécessite de renforcer le nombre de projets à destination des familles précaires, et d'autre part la lutte contre le racisme et l'antisémitisme est un enjeu essentiel contre les discriminations.

Axes stratégiques :

- Coordonner et impliquer les acteurs dans un plan territorial de prévention, de lutte contre les discriminations et de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- Œuvrer pour un mieux vivre ensemble et favoriser le lien social ;
- Soutenir et accompagner les familles les plus fragiles ;
- Renforcer le dispositif d'intégration des familles immigrées et issues de l'immigration notamment sur l'apprentissage linguistique ;
- Promouvoir l'image des quartiers.

8. Les objectifs opérationnels

Pilier I : Habitat, cadre de vie et renouvellement urbain	
Orientation Stratégique N°1	« Finir la rénovation urbaine, améliorer les transports et le cadre de vie, renforcer la mixité social »
Axe stratégique N°1	Poursuivre le programme engagé par le PNRU
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1.1.1- Restructuration du bloc central pour dédensifier et diversifier le quartier des Tarterets
Orientation Stratégique N°2 :	Un quartier attractif bénéficiant d'équipements adaptés aux besoins des habitants
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1.2.1- Compléter et renouveler l'offre en équipements pour le quartier ➤ 1.2.2- Renforcer les pôles de services et d'activités par la présence de services publics ➤ 1.2.3- Poursuivre la recomposition de la trame viaire par aménagement et création de nouvelles voies ➤ 1.2.4- Renforcer le caractère paysager ➤ 1.2.5- Réalisation de locaux d'activités ➤ 1.2.6- Augmenter la diversité de l'habitat. ➤ 1.2.7- Produire une offre diversifiée de logements privés, publics et adaptée aux besoins et capacité de chacun ➤ 1.2.8- Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique ➤ 1.2.9- Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers
Orientation Stratégique N°3 :	Renforcer la mobilité des habitants
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1.3.1- Renforcer le transport en commun en site propre ➤ 1.3.2- Favoriser les déplacements doux
Orientation Stratégique N°4 :	Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet social et urbain de l'agglomération
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1.4.1- Développer une politique intercommunale de peuplement ➤ 1.4.2- Favoriser les parcours résidentiels à l'échelle de l'agglomération ➤ 1.4.3- Augmenter la diversité de l'habitat ➤ 1.4.4- Eradication de l'Habitat indigne ➤ 1.4.5- Favoriser la reconquête des services publics de proximité ➤ 1.4.6- Réduire les inégalités sociales et engager le développement urbain du quartier de l'Ermitage par une convention d'intérêt régional
Orientation Stratégique N°5	La gestion urbaine et sociale de proximité comme démarche d'amélioration du cadre de vie
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1.5.1- Répondre aux enjeux du développement durable par le déploiement d'une gestion urbaine et sociale de proximité, notamment en termes de gestion des déchets (tri sélectif), d'entretien et de réduction énergétique ➤ 1.5.6- Impliquer les habitants dans la gestion durable de leur quartier en s'appuyant sur la médiation sociale ➤ 1.5.6- Favoriser la participation des habitants ➤ 1.5.7- Adaptation de la GUSP afin de participer pleinement à l'attractivité du quartier, notamment sur les enjeux de tranquillité publique, d'amélioration du cadre de vie et de pérennisation des aménagements ➤ 1.5.8- Mobiliser la GUSP comme outil d'insertion notamment par la création d'une régie inter-quartier

Pilier II : Cohésion sociale	
Orientation Stratégique N°2	« Amplifier et renforcer l'accès pour tous à la réussite du parcours éducatif »
Axe Stratégique N°1	Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2.1.1- Mutualiser et coordonner toutes les ressources éducatives du territoire afin de proposer une offre cohérente ➤ 2.1.2- Mettre en place une politique de soutien à la parentalité ➤ 2.1.3- Soutenir les ambitions des élèves vers des études supérieures
Axe Stratégique N°2	Garantir l'accès aux droits comme outil d'inclusion sociale
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2.2.1- Développer les modes d'accueil afin de lever les freins à l'accès à l'emploi et soutenir la parentalité
Axe Stratégique N°3	Lutter contre tous les stéréotypes qui constituent des freins à la réussite et à l'épanouissement scolaire et personnel des enfants
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2.3.1 Développer des actions spécifiques
Orientation Stratégique N°3	« Poursuivre l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé »
Axe Stratégique N°1	Un Contrat local de santé pour assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 3.1.1- Développer la coordination, l'offre et l'accès aux soins ➤ 3.1.2- Développer les actions de prévention des risques et plus particulièrement dans la nutrition, le dépistage bucco-dentaire, la santé des jeunes et le bien-être psychique
Orientation Stratégique N°4	« Lutter contre la précarité, l'exclusion, les discriminations »
Axe Stratégique N°1	Coordonner et impliquer les acteurs dans un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 4.1.1- Elaborer le plan territorial contre toutes les formes de discrimination (handicap...)
Axe Stratégique N°2	Œuvrer pour un mieux vivre ensemble et favoriser le lien social
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 4.2.1- S'appuyer sur les opportunités et les dynamiques pour soutenir une dynamique de quartier (Jardins familiaux, Ressourcerie / recyclerie) ➤ 4.2.2- Développer des actions spécifiques en direction des personnes âgées ➤ 4.2.3- Lutter contre les inégalités face aux vacances ➤ 4.2.4- Favoriser l'implantation des « voisins malins » dans les quartiers
Axe Stratégique N°3	Soutenir et accompagner les familles les plus fragiles
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 4.3.1- Soutenir des personnes en difficulté financière, dans une démarche d'économie sociale par le biais de l'épicerie Sociale
Axe Stratégique N°4	Renforcer le dispositif d'intégration des familles immigrées et issues de l'immigration notamment sur l'apprentissage linguistique
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 4.4.1- Création d'une cellule de coordination de l'offre ASL – mise en réseau ➤ 4.4.2- Coordination entre la cellule de coordination de l'offre ASL avec le l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
Axe Stratégique N°5	Promouvoir l'image des quartiers
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 4.5.1- Mobiliser les habitants autour d'un projet mémoire, de l'histoire et du patrimoine des quartiers prioritaires ➤ 4.5.2- Sensibiliser les collégiens au décrochage par le biais de témoignages de jeunes ayant réussis

Orientation Stratégique N°5	« Poursuivre l'accès à la connaissance, à la culture, au sport et aux loisirs »
Axe Stratégique N°1	Promouvoir une éducation artistique et culturelle s'inscrivant dans la lutte contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 5.1.1- Découvrir une démarche artistique par une mutualisation des moyens et des acteurs culturels présents sur le territoire intercommunal par le dispositif CLEA ➤ 5.1.2- Elargir les connaissances des divers domaines culturels sur le territoire : « passeport culturel » ➤ 5.1.3- Favoriser les rencontres avec les artistes de la musique (Master class) ➤ 5.1.4- Sensibiliser les jeunes à la pratique d'un instrument (Atelier musicaux) ➤ 5.1.5- Sensibiliser les plus jeunes à la culture de l'image (Les p'tits cinés)
Axe Stratégique N°2	Coordonner la vie culturelle et artistique
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 5.2.1- Mise en place d'une politique culturelle de territoire
Axe Stratégique N°3	Agir pour la laïcité et la citoyenneté par des actions culturelles
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 5.3.1- Promouvoir la laïcité et la citoyenneté par des expositions itinérantes (Art et expo)
Axe Stratégique N°4	Faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants, en particulier par le dialogue avec les professionnels du cadre de bâti, sur l'architecture, l'espace, l'habitat et le paysage
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 5.4.1- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie par la photo (L'œil urbain)
Axe Stratégique N°5	Promouvoir l'accès à la connaissance
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 5.5.1- Contribuer à une meilleure diffusion des connaissances (Projet Arkéomédia)
Orientation Stratégique N°6	« Renforcer la prévention et la sécurité »
Axe Stratégique N°1	Programme d'actions à l'intention des jeunes à la délinquance
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 6.1.1- Pérenniser le Dispositif d'Accompagnement à l'Exclusion Scolaire (DAES) ➤ 6.1.2- Pérenniser la cellule de veilles mineures ➤ 6.1.3- Pérenniser le Conseil pour les Droits et les Devoirs des Familles (CDDF) ➤ 6.1.4- Pérenniser la convention avec le Centres de Loisirs Jeunes de la Police (CLJ) ➤ 6.1.5- Etendre les actions de cohésion Police / Population à toutes les écoles ➤ 6.1.6- Mise en place du dispositif de rappel à l'ordre ➤ 6.1.7- Création d'un club de prévention comme action socio-éducative auprès des jeunes
Axe Stratégique N°2	Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 6.2.1- Pérenniser les permanences de consultation dite d'orientation et d'information sur tous les quartiers prioritaires (Association Départementale de Médiation et d'Aide aux Victimes (MEDIHAVIP 91, Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles, écrivain public etc.) ➤ 6.2.2- Garantir aux femmes victimes de violences l'accès à un hébergement d'urgence temporaire dédié et adapté aux besoins (4e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016)
Axe Stratégique N°3	Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 6.3.1- Développer la vidéo-protection ➤ 6.3.2- Mise en place d'une marche exploratoire (Amélioration de l'éclairage public, incivilités, sentiment d'insécurité...) ➤ 6.3.3- Etudes de sûreté et de sécurité publique : outils cartographiques, aménagements...

Pilier III : Développement économique-emploi	
Orientation Stratégique N°7	« Accélérer le développement économique, la création d'emploi et l'insertion »
Axe Stratégique N°1	Favoriser la construction de parcours vers l'insertion professionnelle
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 7.1.1- Soutien aux actions spécifiques en direction des jeunes ➤ 7.1.2- Intensifier l'accompagnement renforcé ➤ 7.1.3- Développer, seul ou en partenariat, des actions d'information sur l'emploi et les dispositifs de formation ➤ 7.1.4- Mettre en place un accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ) ➤ 7.1.5- Mettre en œuvre l'accompagnement Global ➤ 7.1.6- Renforcer les dispositifs d'alternance, emplois aidés, contrats uniques d'insertion CUI et des emplois d'avenir pour les habitants des quartiers prioritaires
Axe Stratégique N°2	Mobiliser les leviers à l'emploi
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 7.2.1- Développer l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail ➤ 7.2.2- Réduire les écarts entre les besoins des entreprises et les compétences des actifs ➤ 7.2.3- Renforcer les dispositifs locaux d'accompagnement
Axe Stratégique N°3	Favoriser l'insertion par l'activité économique
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 7.3.1- Soutenir le développement d'une régie inter quartier ➤ 7.3.2- Généraliser l'application des clauses sociales ➤ 7.3.3- Mise en place d'une plateforme de services à la personne
Axe Stratégique N°4	Mobiliser les entreprises locales en faveur des habitants des quartiers
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 7.4.1- Sensibiliser les agences d'intérim et les entreprises à l'embauche des habitants des quartiers ➤ 7.4.2- Créer un club d'entreprises ➤ 7.4.3- Renforcer les relations avec les syndicats professionnels ➤ 7.4.4- Mise en place d'un partenariat contre l'exclusion (FACE)
Axe Stratégique N°5	Soutenir la création et la reprise d'entreprise et les commerces de proximité
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 7.5.1- Mise en place d'ateliers « Réunion des futurs installés » dans les quartiers ➤ 7.5.2- Accompagnement spécialisé individuel ➤ 7.5.3- Faciliter l'installation des entreprises ➤ 7.5.4- Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires à la création et au développement d'entreprises ➤ 7.5.5- Renforcer et diversifier l'activité commerciale et économique ➤ 7.5.6- Dynamiser le tissu économique

9. LES FICHES ACTIONS

Pilier I

Habitat, cadre de vie et renouvellement urbain



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier I

N°1.1.2 à 1.3.2

Un quartier attractif bénéficiant d'équipements adaptés aux besoins des habitants

Porteur : Commune de Corbeil-Essonnes

"Protocole de préfiguration du NPNRU"

Public prioritaire :

-
-
-
-

Partenaires associés :

- Anru
- Bailleurs
- Caisse des dépôts
- CASE
- Etat
- Transporteurs
- Mive
- Régie Inter-quartiers
- Etc ...

Echelon :	quartiers	X	commune	X	agglomération	X
------------------	------------------	----------	----------------	----------	----------------------	----------

Rappel des principaux constats

Les acteurs s'accordent sur le fait que NPNRU des Tarterêts doit s'inscrire dans une stratégie de reconquête urbaine, sociale et économique dont les enjeux sont les suivants : modifier fortement l'image du quartier, réorganiser et le tissu urbain et restructurer la trame viaire, améliorer le parc social existant et rechercher une mixité de l'habitat, améliorer les équipements et en accueillir de nouveaux, accueillir de nouvelles activités économiques.

Objectifs spécifiques

A l'issue d'un PRU de grande ampleur, il est nécessaire de "terminer" le quartier des Tarterêts. Il convient donc de continuer à : désenclaver le quartier et favoriser la mobilité de ses habitants, l'ouvrir et de raccrocher le quartier à la ville, à l'agglomération et au bassin de vie, de développer la mixité fonctionnelle, augmenter la mixité sociale, contribuer au rééquilibrage de l'habitat social à l'échelle de l'agglomération, de terminer de requalifier les équipements publics le nécessitant, de poursuivre la structuration des trames vertes et bleues, et tendre à une labellisation d'éco-quartier.

Descriptif sommaire de l'action

Conduire les études techniques, thématiques, et de maîtrise d'œuvre urbaine nécessaire à la définition et la sécurisation du NPNRU

Moyens mobilisés

en attente de validation par l'Anru	Humains	Financiers	Matériels

Principaux indicateurs d'évaluation :

- validation du NPNRU
-
-
-

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	X
Rive Droite - Centre Ville	
La Nacelle	
Montconseil - Ermitage	

Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020
X	X				

Niveau de priorité 1

pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées

 République Française MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES DE LA VILLE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	 Seine Essonne COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	 CORBEIL-ESSONNES	Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020 Pilier I N°1.2.2 <i>Un quartier attractif bénéficiant d'équipements adaptés aux besoins des habitants</i>				
Porteur : Communauté d'agglomération Seine-Essonne et la Commune de Corbeil Essonnes Maison de Cœur de Projet Multi-services (MCPM)							
Public prioritaire : tout public - - -	Partenaires associés : Transporteurs membres table citoyenne Bailleurs ANRU Associations						
Echelon :	quartiers	commune	agglomération				
Rappel des principaux constats							
La mise en oeuvre des contrats de ville de nouvelle génération prévue par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine crée l'obligation de créer une "maisons de projets" dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).							
Objectifs spécifiques							
Renforcer les pôles de services et d'activités par la présence de services publics							
La maison de coeur de projets aura pour vocation de présenter le nouveau projet urbain aux habitants du quartier, de la ville, et de l'agglomération . ce lieu devra aussi et avant tout être un espace d'échange entre société civile et professionnelle sur la vie du quartier renouvelé et sur les problématiques urbaines en général.							
Ce doit être un espace animé, vivant et cohérent. C'est un espace qui a pour objectif de rendre le projet urbain lisible pour tous : chacun doit pouvoir accompagner la transformation du quartier en comprenant le sens de cette transformation, en ayant connaissance de tous les projets en toute transparence, en s'appropriant les chantiers en cours ou livrés (information, visites...). Par ailleurs, les assises communautaires de la politique de la ville associant tous les acteurs institutionnelles oeuvrant dans les quartiers (près de 150 participants) , ont fait émerger des besoins en termes de services de proximité dédiés à la population.							
Descriptif sommaire de l'action							
Aussi, cette Maison Coeur de Projets sera composée : <ul style="list-style-type: none"> - d'un point d'accès au droit; - d'un point information jeunesse et sport; - d'un point information habitat; - d'un point information mobilité (transporteurs); - d'un point information médiation Multi-services; - d'une antenne de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP); - de permanences d'écrivain public; - d'une antenne du service de cohésion sociale de la ville de Corbeil-Essonnes; - d'un dispositif de prévention spécialisée; - d'un espace dédié à la rénovation urbaine (outils de communication, plaquettes du projet, plans thématiques et auxquels vient s'ajouter une politique active à travers une démarche participative pour une concertation des projets urbains); - d'un espace dédié aux conseils citoyens (table citoyenne); - d'un espace associatif (associations de femmes du quartier). 							
Moyens mobilisés							
	Humains	Financiers	Matériels				
Total							
Principaux indicateurs d'évaluation : - - - -							
Repères géographiques		Repères temporels					
Quartier	Public concerné	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Les Tarterêts	x	x	x	x	x	x	x
Rive Droite - Centre Ville							
La Nacelle							
Montconseil - Ermitage							
Niveau de priorité							1



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier I

N°1.4.1

Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet social et urbain de l'agglomération

Porteur : Agglomération Seine Essonne Conférence intercommunale

Public prioritaire :
demandeurs et locataires de logements sociaux

Partenaires associés :

- associations (locataires, insertion) titulaires de droit de réservation
- Bailleurs
- Etat
- Communes
- le Conseil départemental

Echelon : quartiers commune agglomération

Rappel des principaux constats

Effets négatifs d'un peuplement non concerté (isolement de familles fragiles ou risques de communautarisme, concentration de ménages précaires). Enjeux pour le territoire : améliorer la mixité au sein du parc social : rééquilibrer l'occupation sociale dans les ensembles immobiliers socialement fragilisés.

Objectifs spécifiques

Développer une politique intercommunale de peuplement

La Communauté d'agglomération Seine-Essonne, dotée d'un programme local de l'habitat, s'engage, en partenariat avec l'Etat, à organiser une Conférence Intercommunale du Logement, prévue à l'article 97 de la loi ALUR du 24 mars 2014. A la suite de cette conférence, sera élaborée une convention intercommunale conclue entre l'agglomération, l'Etat, les communes signataires du contrat de ville, le département, les bailleurs sociaux du territoire et les organismes collecteurs titulaires de droits de réservations, comme indiqué à l'article 8 de la loi du 21 février 2014.

Descriptif sommaire de l'action

La conférence intercommunale est co-présidée par le préfet et le président de l'EPCI et réunira les maires, bailleurs sociaux, organismes titulaires de droits de réservation, représentants locaux des associations de locataires, d'insertion et des personnes défavorisées. Des orientations déterminées lors de la conférence portant notamment sur les attributions sur le territoire de l'EPCI, le logement des personnes relevant des PRU sera élaborée la convention intercommunale.

Ladite convention, annexe du contrat de ville, définira, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville :

1/ les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux

2/ les modalités de logement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain

3/ les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention

L'atteinte des objectifs fixés par la convention sera analysée par les données du volet "logement social" de l'observatoire de l'habitat, par le suivi du peuple 1er trimestre 2016, réunion de la conférence intercommunale permettant l'élaboration de la convention intercommunale. Présentation et validation de la convention

Nb : un calendrier sera précisé à partir de la feuille de route d'élaboration des conventions d'applications figurant dans le contrat de ville

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
	coordinateur		bureautique
	agent en charge de l'observatoire		données statistiques

Principaux indicateurs d'évaluation :

construction logements sociaux
-occupation du parc social
-paupérisation ou non des quartiers

Repères géographiques




Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	x
Rive Droite - Centre Ville	x
La Nacelle	x
Montconseil - Ermitage	x

Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020
	x 1er Trim.				

Niveau de priorité **1**

pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ...

  		Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020 Pilier I N°1.5.1 à 1.5.8 <i>La gestion urbaine et sociale de proximité comme démarche d'amélioration du cadre de vie</i>						
Porteur :		Communauté d'agglomération Seine-Essonne GUSP						
Public prioritaire :		Partenaires associés		-Bailleurs -Police -Habitants - Régie inter-quartiers -Associations amicales locataires				
-		-Commune de Corbeil-Essonnes						
-		- DDT						
-		-Conseil Départemental						
-								
Echelon :		quartiers	x	commune	agglomération			
Rappel des principaux constats								
<p>Afin de pérenniser les investissements consentis et de s'inscrire dans une logique d'amélioration pérenne de la qualité de vie des habitants, la Ville de Corbeil-Essonnes ainsi que l'ensemble des partenaires ont souhaités relancer la démarche de gestion urbaine de proximité sur le PRU Montconseil-La Nacelle.</p> <p>Dans ce cadre deux diagnostics en marchant ont été organisés sur les quartiers de Montconseil et la Nacelle (pas de diagnostic en marchant sur le quartier de l'Ermitage) , complétant ainsi la démarche engagée sur le PRU des Tarterêts. Ces derniers ont permis en présence de l'ensemble des partenaires de dresser un état des lieux des dysfonctionnements persistants sur ces deux quartiers.</p> <p>Ces deux diagnostics ont fait l'objet d'une restitution en présence de l'ensemble des partenaires le 14 octobre 2014 qui ont permis d'entrevoir les moyens et pistes à mettre en oeuvre pour la résolution des problèmes relevés.</p>								
Objectifs spécifiques								
<input type="checkbox"/> 1.5.1- Répondre aux enjeux du développement durable par le déploiement d'une gestion urbaine et social de proximité, notamment en termes de gestion des déchets (tri sélectif), d'entretien et de réduction énergétique <input type="checkbox"/> 1.5.6 Impliquer les habitants dans la gestion durable de leur quartier en s'appuyant sur la médiation sociale <input type="checkbox"/> 1.5.6- Favoriser la participation des habitants <input type="checkbox"/> 1.5.7- Adaptation de la GUSP afin de participer pleinement à l'attractivité du quartier, notamment sur les enjeux de tranquillité publique, d'amélioration du cadre de vie et de pérennisation des aménagements (partenariat de médiation avec les bailleurs). <input type="checkbox"/> 1.5.8- Mobiliser la GUSP comme outil d'insertion notamment par la création d'une régie inter-quartier Nb : ces conventions s'inscriront dans le cadre de la charte signée entre l'Etat et l'Union sociale pour l'habitat (USH) établissant un "cadre national d'utilisation de l'abattement de taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine".								
Descriptif sommaire de l'action								
Les différents partenaires s'engagent à mettre en oeuvre une démarche visant à la signature des conventions de gestion urbaine et social de proximité, nécessaire à la pérennité des investissements réalisés Signature de la convention GUSP des Tarterets pour octobre 2015. Elaboration des autres conventions GUSP fin 2015- début 2016.								
Moyens mobilisés								
		Humains	Financiers	Matériels				
		2 agents GUSP						
		Médiateurs						
		Adultes relais						
		Coordinateur						
Principaux indicateurs d'évaluation :				-				
-				-				
Repères géographiques			Repères temporels					
Quartier	Public concerné		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Les Tarterêts	x		X	X				
Rive Droite - Centre Ville	x							
La Nacelle	x							
Montconseil - Ermitage	x							
			Niveau de priorité			1		

voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

PILIER I N°1.5.8 action 1

Amélioration du cadre de vie dans les quartiers prioritaires politique de la ville

Porteur : **REGIE INTER-QUARTIERS DE CORBEIL ESSONNES**

Public prioritaire :

Habitants des quartiers prioritaires po

-
-
-

Partenaires associés :

tout partenaires travaillant sur le sujet

Collectivités
bailleurs
habitants
associations

-
-
-
-

Echelon :

quartiers

commune

agglomération

Rappel des principaux constats

La dégradation des espaces publics (rue, espaces verts) est un constat partagé et ce malgré la volonté des pouvoirs publics, bailleurs qui allouent les moyens.

Objectifs spécifiques

Développer le principe de l'amélioration du cadre de vie par une gestion citoyenne des espaces collectifs.

Descriptif sommaire de l'action

Développer des réunions en pied d'immeuble dans le quartier des Tarterêts afin de comprendre les attentes des habitants en matière de propreté des cages d'escaliers et espaces collectifs. Faire remonter les besoins et trouver des solutions adaptées.

Mettre à disposition deux opérateurs pour quartier Des Tarterêts qui seraient responsable de la propreté des espaces collectifs (voirie). Il aurait également un rôle de veille quant aux détériorations ou tout problème constaté sur la voie public.

Toutes les actions se font de façon concertée avec les habitants.

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
	2 ETP	40 000€	Salle de réunion
	2 médiateurs 0,30 ETP	5 700€	matériel informatique
	1 encadrant lien social	7 000€	Téléphonie
	1 directrice	6 000€	Outils nettoyage voirie
			Outils Espaces verts
		11 740€	Frais généraux 20 %
		70440 €/an	

Principaux indicateurs d'évaluation :

Le nombre de réunion en pied d'imme Le nombres d'action d'embellissement -
le nombre de participant aux réunions - -
le nombre d'incivilité avant/après - -

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	<input checked="" type="checkbox"/>
Rive Droite - Centre Ville	<input type="checkbox"/>
La Nacelle	<input type="checkbox"/>
Montconseil - Ermitage	<input type="checkbox"/>

Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Niveau de priorité

1

pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ...



Seine Essonne
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier I

N°1.5.8 action 2

Construire des réponses adaptées aux besoins des habitants des quartiers prioritaires politiques de la ville.

Porteur : **REGIE INTER-QUARTIERS DE CORBEIL ESSONNES**

Public prioritaire :

Habitants de quartiers prioritaires de C

Partenaires associés :

Les associations des quartiers -
Les bailleurs -
Les collectivités -
La CAF -

Echelon : quartiers commune agglomération

Rappel des principaux constats

Les pouvoirs publics ont consultés les associations afin d'élaborer des constats/besoins des habitants des quartiers.
Les habitants ne faisant pas partie d'association n'ont pas été consultés soit la moitié de la population.

Objectifs spécifiques

Construire des réponses adaptées aux besoins de l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires de la ville de Corbeil-Essonnes.
Construire des réponses adaptées aux besoins des partenaires intervenants sur les territoires (la poste, la Ville, la MDS...)

Descriptif sommaire de l'action

Elaboration d'un questionnaire d'enquête.

Diffusion et remplissage de l'enquête par du porte à porte.

Dépouillement de l'enquête.

Réunions avec l'ensemble des acteurs du territoire afin de construire des constats partagés.

Création

de groupe de travail par thématique constitués de partenaires, habitants et associations afin élaborer des réponses adaptées à l'ensemble de la population.

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
	4 médiateurs 0,60ETP	12 000€	salles de réunion
	1 encadrant 0,30 ETP	8 000€	Matériel informatique
	1 directrice 0,10 ETP	6 000€	Vidéo projecteur
	1 consultant 5 JOURS	3 500€	Véhicule
	adultes relais		Téléphonie
		5 900€	Frais généraux 20%
		35 400€	

Principaux indicateurs d'évaluation :

le nombre de questionnaires Nombre de groupes de travail -
le nombre partenaires Nombre d'habitants touchés -
le nombre d'actions concrètes - -

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	X
Rive Droite - Centre Ville	X
La Nacelle	X
Montconseil - Ermitage	X




Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020
x					d




Niveau de priorité **1**

pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ...

10. LES FICHES ACTIONS
Pilier II
Cohésion sociale

  		Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020 Pilier II N°2.1.2 <i>Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles "Programme de Réussite Educative"</i>					
Porteur : Commune de Corbeil-Essonnes - Caisse des Ecoles							
Public prioritaire : - familles et enfants des QPV - - -	Partenaires associés - Acsé - Education Nationale - CMPP - CMPP	- SESSAD - SAEMEF - MDS - PJJ - Conseil Régional					
Echelon :	quartiers <input type="checkbox"/>	commune <input checked="" type="checkbox"/>	agglomération <input type="checkbox"/>				
Rappel des principaux constats							
Un nombre croissant de familles rencontre des difficultés quant à la réussite éducative de leurs enfants. Au cours de l'année 2014, 229 enfants et jeunes suivis, avec un taux d'individualisation à 100% et 3 ateliers en petits groupes (5-6 personnes). De nouvelles actions ont été développées au vu des difficultés rencontrées par la population Corbeil-Essonnoise.							
Objectifs spécifiques							
Mettre en place une politique de soutien à la parentalité							
Assurer un accompagnement individualisé au travers de trois volets :							
- prévention du décrochage - soutien à la parentalité - santé/bien-être et épanouissement personnel							
Descriptif sommaire de l'action							
Accompagnement individualisé à la scolarité - Réussir sa 3ème et le passage au lycée - Accompagnement des jeunes de la classe SAS - Lecture en famille « conte » - Groupe langage - Cours de Français Langue Etrangère (FLE) - Classe d'accueil et de remédiation (CLAR) - Rencontre avec la psychologue - Paroles de parents - Soutien ponctuel, guidance et accompagnement vers un suivi psychologique - Dépistage orthophonique - Atelier santé - Orientations vers des activités culturelles et sportives - Temps d'éveil - Stages sportifs et culturels - Mini séjours							
Moyens mobilisés							
	Humains	Financiers	Matériels				
Ville de Corbeil-Essonnes	équipe permanente	42 200 €	locaux				
Ville de Corbeil-Essonnes	équipe vacataires		véhicules				
Etat - Acsé		188 000 €					
Conseil Régional IdF		15 000 €					
Principaux indicateurs d'évaluation :							
- atteinte des objectifs définis avec les familles	-	-	-				
- nb de familles ayant atteint ces objectifs	-	-	-				
Repères géographiques		Repères temporels					
Quartier	Public concerné	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Les Tarterêts	X	X	X	X	X	X	X
Rive Droite - Centre Ville	X						
La Nacelle	X						
Montconseil - Ermitage	X						
		Niveau de priorité				1	

voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les

  		Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020 Pilier II N°2.1.2 <i>Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles</i>													
Porteur :		Commune de Corbeil-Essonnes extension du dispositif « Ecole ouverte »													
Public prioritaire : - 150 élèves par école et par an - - -		Partenaires associés - L'éducation Nationale - Réseau REP et REP+ - -													
Echelon :		quartiers	<input checked="" type="checkbox"/>	commune	<input type="checkbox"/>	agglomération	<input type="checkbox"/>								
Rappel des principaux constats															
Le projet école ouverte a été mis en œuvre en 1992 et s'adressait uniquement aux collèges et lycées. Cependant, les écoles élémentaires des quartiers restaient à l'écart de ce dispositif, alors qu'il existe un réel besoin d'activités scolaires, culturelles et sportives pendant les vacances scolaires.															
Objectifs spécifiques															
Mettre en place une politique de soutien à la parentalité															
Favoriser la réussite scolaire Favoriser la mixité des enfants entre les groupes scolaires afin d'éviter les tensions Favoriser l'assiduité des enfants lorsqu'ils s'engagent dans une démarche de projet Inciter les parents à jouer un rôle éducatif pendant les sorties organisées par l'école ouverte															
Descriptif sommaire de l'action															
L'Ecole ouverte se déroule pendant les périodes de vacances scolaires où les élèves bénéficieront de plusieurs activités : scolaires, sportives et culturelles. A chaque période les parents d'élèves sont associés au projet pour définir le choix d'une thématique et d'un planning. Développer ce projet dans chaque quartier politique de la ville.															
Moyens mobilisés															
		Humains		Financiers		Matériels									
		Directeurs, professeurs l'inspecteur d'académie principaux de collèges				Transport									
15000 par école ouverte															
total		60 000 €													
Principaux indicateurs d'évaluation :															
-•Nombre d'élèves inscrits		-				-									
-• Nombre de parents		-				-									
-évaluations nationales		-				-									
Repères géographiques				Repères temporels											
Quartier		Public concerné		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
Les Tarterêts		x		x		x		x		x		x		x	
Rive Droite - Centre Ville		x													
La Nacelle		x													
Montconseil - Ermitage		x													
Niveau de priorité												1			

ur plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier II

N°2.1.3

Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles

Porteur :

Communauté d'agglomération Seine-Essonne
Corbeil-Essonnes Internat de la réussite pour tous

Public prioritaire :

- Elèves des quartiers prioritaires
-
-
-

Partenaires associés :

Corbeil-Essonnes
Conseil départemental
Education Nationale
ANRU

Echelon :

quartiers

commune

agglomération

Rappel des principaux constats

De nombreux élèves sont en décrochage scolaire, ou en échec non pas par manque de compétence, mais pour des raisons familiales, éducatives ou économiques. Ils ont besoin d'un cadre structurant et d'apports culturels pour réussir leur scolarité.

Objectifs spécifiques

Soutenir les ambitions des élèves vers des études supérieures

L'objectif de l'internat est d'offrir un mode de scolarisation qui favorise la réussite scolaire des élèves. Il est aussi un espace de socialisation veillant au bien-être des internes et à l'apprentissage des règles de vie collective pour les élèves dont les familles le souhaitent. Les élèves bénéficieront d'un cadre propice aux apprentissages et à la réussite scolaire grâce à un parcours individualisé et à la mise à disposition d'un centre documentaire. L'accueil pourra se faire à partir du CM1, afin d'éviter que l'élève soit en décrochage ou en rupture scolaire avancée. L'intérêt supplémentaire consiste également à renforcer la liaison CM2 / 6ème pour accompagner les élèves dans cette rupture nécessaire. L'ouverture de cet établissement permettra d'une part de

Descriptif sommaire de l'action

L'action consiste à construire un établissement pouvant accueillir jusqu'à 120 élèves en respectant la mixité garçons filles et inter-quartiers. En effet, il est important et nécessaire en matière éducative de proposer ce service à l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville. Cela contribuera à apaiser les tensions entre les différents quartiers de la ville. Il s'agit de monter progressivement en puissance pour la première année en accueillant une cohorte d'élèves de CM1 qui pourrait bénéficier de ce dispositif. Ainsi tous les ans, l'établissement comptabiliserait une section supplémentaire pour terminer à 6 niveaux d'enseignement du CM1 à la 3ème.

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels Locaux

Principaux indicateurs d'évaluation :

Nombre d'élèves accueillis	Evolution du comportement des élèves	-
Résultats au DNB	Climat de travail et sérénité	-
Evaluations en classe		-

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	x
Rive Droite - Centre Ville	
La Nacelle	
Montconseil - Ermitage	




Repères temporels




2015	2016	2017	2018	2019

Niveau de priorité

1

... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ...

  		Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020					
Seine Essonne COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION		Pilier II N°4.1.1					
Renforcer le dispositif d'intégration des familles immigrées et issues de l'immigration notamment sur l'apprentissage linguistique							
Porteur :	Communauté d'agglomération Seine Essonne: Coordination des ASL						
Public prioritaire :	Partenaires associés	-Agir pour les Tarterêts					
- Tous publics	-MJC	-					
-	-BARAGOUINAGE	-					
-	-JABE/AJE	-					
-	-Renaissance et culture	-					
Echelon :	quartiers <input checked="" type="checkbox"/>	commune <input type="checkbox"/>	agglomération <input type="checkbox"/>				
Rappel des principaux constats							
<p>Les Ateliers Socio-Linguistiques (ASL) sont des actions de proximité qui permettent l'apprentissage de la langue française en direction des promos-arrivants dans un contexte d'intégration (français langue d'intégration) et d'entrer dans des dispositifs de formation et des parcours de qualification. Sur la Commune de Corbeil-Essonnes plusieurs structures existent mais il manque une coordination afin de mieux identifier l'offre proposé par chacun et d'optimiser le parcours des apprenants . .</p>							
Objectifs spécifiques Création d'une cellule de coordination de l'offre ASL – mise en réseau							
<p>Les partenaires s'engagent dans une démarche de qualité pour harmoniser les prestations des Ateliers Sociolinguistiques (ASL) sur les quartiers prioritaires de la Commune de Corbeil-Essonnes. Cette démarche s'inscrit afin : D'établir un diagnostic des besoins et des offres sur le territoire De définir un projet global, D'élaborer et/ou consolider des contenus pédagogiques ASL en cohérence avec le projet global . De mobiliser les différents financements Développer une dynamique partenariale sur le territoire : partenaires sociaux, culturels, santé.. Travailler en lien avec le réseau de l'Essonne mis en place par le CRPVE et animé par le RADYA Donner des outils pédagogique pour les formateurs professionnels ou bénévoles à travers un programme de formation adapté Favoriser à travers des temps de rencontres une réflexion sur les pratiques de chacun</p>							
Descriptif sommaire de l'action							
<p>Dans un premier temps, lancer une étude afin d'établir un diagnostic des besoins et des offres sur le territoire et dans un second temps, coordonner et développer les ASL existantes à l'aide d'un coordinateur (trice) ASL</p>							
Moyens mobilisés							
	Humains	Financiers	Matériels				
Etude diagnostic des besoins et des offres sur le territoire	Coordinateur ASL	10 000 €					
Principaux indicateurs d'évaluation :							
- nombre de personnes orientés	inscription de l'accompagnement	-	-				
nombre d'associations	-	-	-				
-	-	-	-				
Repères géographiques		Repères temporels					
Quartier	Public concerné	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Les Tarterêts	x	x	x				
Rive Droite - Centre Ville	x						
La Nacelle	x						
Montconseil - Ermitage	x						
		Niveau de priorité				1	

  		Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020 Pilier II N°4.2.3 action 2 <i>œuvrer pour un mieux vivre ensemble et favoriser le lien social</i>					
Porteur : Communauté d'agglomération Seine Essonne							
Seine Essonne plage							
Public prioritaire : - Tous publics avec une prépondérance des 11-18 ans	Partenaires associés : -ACSE -Médiathèque, centre de loisir, service des sports, associations sportives et service jeunesse -CASE associations de quartier						
Echelon : quartiers <input type="checkbox"/> commune <input type="checkbox"/> agglomération <input type="checkbox"/>							
Rappel des principaux constats							
<p>Les départs en vacances ou en week-end sont très fortement conditionnés par le niveau de vie, notamment ceux issus des quartiers prioritaires. La satisfaction de son cadre de vie quotidien augmente lorsque l'on est parti en vacances ou en week-end au cours de l'année écoulée. Autrement dit, rompre la routine, découvrir de nouveaux loisirs, rencontrer de nouvelles personnes contribuent à porter un regard plus positif sur sa vie de tous les jours. Afin de pallier à cette inégalité, le concept de « Seine Essonne plage » est proposé sur la période estivale.</p>							
Objectifs spécifiques-							
Lutter contre les inégalités face aux vacances							
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès à la culture - Créer un environnement de détente (plage avec des loisirs) - Créer un lieu de rencontres et d'échanges pour les familles 							
Descriptif sommaire de l'action							
<p>Il s'agit de disposer d'un aménagement de loisirs et de détente (transats et parasols) où se dérouleront des animations autour des jeux de plages et des activités nautique (Canoë Kayak, voile, Aviron). Mise à disposition de livres en associant les médiathèques de la ville. Mise en place de manifestations culturelles (conte, danse, chants).</p>							
Moyens mobilisés							
	Humains	Financiers	Matériels				
	agent de sécurité		structure gonflable				
	Equipe médiation		Barnum				
	Animateurs sportifs						
	Animateurs maison de quartier						
Total		90 000 €					
Principaux indicateurs d'évaluation :							
-	-	-	-				
-	-	-	-				
-	-	-	-				
Repères géographiques		Repères temporels					
Quartier	Public concerné	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Les Tarterêts	x	x	x	x	x	x	x
Rive Droite - Centre Ville	x						
La Nacelle	x						
Montconseil - Ermitage	x						
Niveau de priorité						1	



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier II

N° 4.2.3 action 3

œuvrer pour un mieux vivre ensemble et favoriser le lien social

Porteur : **TREMPIN FOOT Séjour Citoyens**

Public prioritaire :

Jeunes de 12 à 17 ans habitants

-
-
-

Partenaires associés :

Municipalité District de l'Essonne de football
 Prefecture
 Conseil Général
 Logement francilien

Echelon : quartiers [] commune [] agglomération []

Rappel des principaux constats

Le quartier des Tarterêts (Corbeil-Essonnes) est situé en zone franche urbaine. Nombreux sont les jeunes vivant une situation sociale difficile (échec scolaire, errance, petite délinquance...) avec des motifs divers: manque d'investissement des parents, problèmes financiers... La population des 13-18 ans est importante en nombre, elle est pourtant très souvent marginalisée, non intégrée et surtout oisive. De plus, les jeunes déscolarisés ne sont pas rares. On constate aussi que beaucoup ne sont licenciés dans aucune association sportive ou culturelle. Or, celles-ci peuvent jouer un rôle important comme moyen d'éducation notamment à la citoyenneté et d'intégration de ce public.

Objectifs spécifiques
Lutter contre les inégalités face aux vacances

Couper les jeunes de leur environnement quotidien (le quartier et la famille). Les emmener en vacances en groupe. Favoriser la vie en communauté et le vivre ensemble. Lors de ce séjour, ils apprendront certaines règles de vie en groupe, à gérer un budget et entretenir les locaux, le respect des autres, le respect des horaires... L'élaboration du séjour permettra à certains d'appréhender des notions nouvelles telles que l'organisation et les responsabilités qui leurs seront utiles dans leurs vies futures d'adultes.

Descriptif sommaire de l'action

L'équipe d'encadrement proposera des séances football, mais aussi de l'initiation à différents sports (Volley, Hand-ball, basket, etc...) et des activités culturelles et de loisirs. Mise en place d'un séjour multisports, d'une durée de 5 jours, pour un public composé de 20 jeunes âgés de 12 à 18ans. Le projet possède une certaine souplesse du fait des orientations que lui donneront les participants, cependant, les grandes lignes ont été définies. L'activité de base sera le Football, sur laquelle se greffera la programmation choisie par les jeunes. Ce séjour sportif sera encadré par des éducateurs sportifs diplômés et des animateurs socioculturels. Lors de ce stage, il y aura de nombreux « moments informels », propices aux discussions qui permettront aux éducateurs de mieux connaître les besoins des jeunes et d'y répondre de la façon la plus adaptée.

Dans le même temps, ces discussions doivent aussi permettre aux jeunes de mieux se connaître, de s'accepter, et de respecter les différences de l'autre. Certains thèmes importants liés au sport (dopage, éthique,...) et d'autres seront abordés afin d'y sensibiliser nos jeunes pratiquants. Des sorties extérieures (tourisme local, cinéma, visite de centre d'entraînement professionnel) seront organisées pour permettre une ou

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
	Personnel de l'association	A définir	Matériel pédagogique
	Bénévoles		Infrastructures sportives.
	Intervenants extérieurs		Transports

Principaux indicateurs d'évaluation :

Nombre de jeunes accueillis -
 Assiduité des jeunes; -
 Observation du comportement des jet -

Repères géographiques

Repères temporels



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier II N°4.3.1

Soutenir et accompagner les familles les plus fragiles

Porteur : Centre Communal d'Action Sociale de Corbeil-Essonnes "Epicerie Sociale"

Public prioritaire :

- Familles des Tarterêts
-
-
-

Partenaires associés :

- CAF
- MDS
- Sécurité Sociale
- CRAMIF
- Agglomération Seine Essonne
- Commune de Corbeil-Essonnes
- Secours catholique
- Croix rouge
-

Echelon :

quartiers

commune

agglomération

Rappel des principaux constats

- Le CCAS accueille un nombre grandissant de personnes en difficultés,
- constat d'une augmentation d'attribution de Bons alimentaires,
- fonctionnement ponctuel des associations caritatives

Objectifs spécifiques

Soutenir des personnes en difficulté financière, dans une démarche d'économie sociale par le biais de l'épicerie Sociale

Répondre à la demande grandissante des besoins alimentaires

- pallier au fonctionnement des associatives qui ouvrent ponctuellement
- lutter contre la pauvreté
- resocialiser des personnes en difficultés (loi contre l'exclusion 29/07/1998)
- promouvoir l'accès à l'information pour l'équilibre des repas
- créer une plateforme de services sociaux

Descriptif sommaire de l'action

La création d'une épicerie sociale permet de passer de l'aide alimentaire, simple forme d'assistance, à l'épicerie sociale : structure d'accueil, de soutien et d'aide éducative.

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
	2 temps plein du CCAS	130 000 euros	Local, bureau, fournitures,
	2 contrats emploi avenir		
			frigo, étagères,...
			Véhicules réfrigérés

Principaux indicateurs d'évaluation :

- | | | |
|-----------------|---|---|
| - inscriptions | - | - |
| - Questionnaire | - | - |
| - | - | - |

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	x
Rive Droite - Centre Ville	x
La Nacelle	x
Montconseil - Ermitage	x

Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020
X	X	X	X	X	X

Niveau de priorité **1**

pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées



Seine Essonne
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier II

N°4.5.1

Promouvoir l'image des quartiers

Porteur : **Communauté d'agglomération Seine Essonne**
Mon quartier, notre histoire

Public prioritaire :

tout public

-
-
-

Partenaires associés :

GUSP
Conseil citoyens
Chef de projets CASE
Bailleurs

animateurs espace ville
équipe médiateurs

Echelon :

quartiers

commune

agglomération

Rappel des principaux constats

Réduire le frein à la participation lié au communautarisme
Faire participer certaines catégories de population absentes des instances participatives
Pérenniser la participation des habitants

Objectifs spécifiques

Mobiliser les habitants autour d'un projet mémoire, de l'histoire et du patrimoine des quartiers prioritaires

Promouvoir le patrimoine culturel d'un quartier populaire

- Dynamiser la mémoire de ce quartier
- Créer du lien social en opérant des allers-retours entre mémoire individuelle et mémoire collective
- Participer à l'élaboration d'une mémoire collective de ces quartiers

La finalité du projet est de faire émerger une mémoire collective et de rendre compte d'une richesse sociale, artistique et culturelle dans l'histoire de ce quartier au travers de sa spécificité, et se faisant, de créer des liens entre les habitants et leur permettre de prendre une part active à la vie de leur quartier.

Descriptif sommaire de l'action

Pendant 8 mois, 2 jeunes effectueront une mission de service civique sur le quartier des Tarterêts, à Corbeil-Essonnes. Ils vont apprendre à observer et décrire le quotidien de ce quartier, à questionner les habitants de toutes générations sur leur histoire en lien avec l'espace urbain et à collecter tous documents (archives, productions...) illustrant l'histoire du quartier des Tarterets. Par la suite, ils participeront à la réalisation d'un film documentaire sur cette mémoire du quartier. Les volontaires sont formés par Concordia Ile-de-France et ses partenaires (Le Vent se lève ...) au recueil de la mémoire. Ils seront accompagnés sur le terrain par les acteurs du quartier des Tarterêts et seront formés à la technique vidéo. Concordia Ile-de-France se charge également de l'encadrement administratif et du tutorat des volontaires en service civique.

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
	2 bénévoles "Concordia"		matériels vidéo,
	2 volontaires service civique		affiches
	adulte relais		tracts
	ethnologue		
Total		9 200 €	

Principaux indicateurs d'évaluation :

structures participantes à l'action -
- Nombre de personnes dans les assemblées plénières de la table citoyenne -
-acteurs associatifs mobilisés -
-habitants touchés par l'action -

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	X
Rive Droite - Centre Ville	
La Nacelle	
Montconseil - Ermitage	

Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020
X	X	X	X	X	X

Niveau de priorité

1



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier II N° 5.1.1

Promouvoir une éducation artistique et culturelle s'inscrivant dans la lutte contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales

Porteur :

Communauté D'agglomération Seine Essonne

Un CLEA pour la lutte contre les inégalités culturelles

Public prioritaire :

-
-
-
-

Partenaires associés :

- Habitants
- DRAC
- Associations
- CG Rectorat
- CASE - Direction des Services départementaux de l'Education Nationale
- Corbeil-Essonnes -

Echelon :

quartiers

commune

agglomération

x

Rappel des principaux constats

Très souvent, les projets culturels sont éloignés des spécificités des habitants des quartiers prioritaires. Alors que l'art et la culture doivent permettre de reconstruire des identités individuelles et collectives, restaurer le lien social, et revaloriser les quartiers populaires. L'expression artistique permet aux individus de parler d'eux-mêmes, de formuler des idées et des sentiments souvent difficiles à exprimer, et cela grâce aux codes et aux outils spécifiques proposés par la pratique artistique.

Objectifs spécifiques

Découvrir une démarche artistique par une mutualisation des moyens et des acteurs culturels présents sur le territoire intercommunal par le dispositif CLEA

Permettre au plus grand nombre de personnes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte, en lien avec un réseau d'associations, d'équipements publics de la culture ou de l'éducatif, d'établissements scolaires.

Favoriser l'accès des jeunes à l'offre culturelle.

Leur permettre de s'approprier les ressources culturelles présentes ou proposées, leur faisant ainsi porter un regard neuf sur leur environnement.

Sensibiliser les jeunes à la richesse et à la diversité des formes artistiques du spectacle vivant.

Sensibiliser l'entourage familial des enfants et des jeunes à la culture et ainsi, réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

Contribuer ainsi au développement culturel et artistique du territoire.

Descriptif sommaire de l'action

Une attention bienveillante sera portée aux projets pluridisciplinaires en direction des publics en difficulté en particulier ceux résidant sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou fréquentant des établissements scolaires classés éducation prioritaire.

Le projet CLEA devra s'appuyer sur:

La participation des habitants

Le partenariat local

La mixité des publics

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels

Principaux indicateurs d'évaluation :

-
-
-

-
-
-

-
-
-

Repères géographiques

Repères temporels

  		Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020 Pilier II N°5.1.2 action 1																						
<i>Promouvoir une éducation artistique et culturelle s'inscrivant dans la lutte contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales</i>																								
Porteur : REP+ collège Senghor "Ouvertures Culturelles"																								
Public prioritaire : - 2050 élèves des écoles, collège, - -	Partenaires associés : - L'éducation Nationale - Commune de Corbeil-Essonnes -																							
Echelon : quartiers commune agglomération																								
Rappel des principaux constats																								
L'éloignement géographique des musées ne permet pas une fréquentation régulière ou même occasionnelle. Ainsi les élèves des établissements des Tarterêts et leurs familles sont de plus en plus défavorisés par rapport à ceux qui ont accès à ces lieux de culture et d'ouverture sur le monde. Une première réponse est apportée avec ce projet et plus particulièrement dans le cadre des visites intergénérationnelles.																								
Objectifs spécifiques																								
Elargir les connaissances des divers domaines culturels sur le territoire																								
Réduire la fracture culturelle au sein du réseau REP+ Garantir à chaque élève l'acquisition d'une culture commune Favoriser le lien intergénérationnel à l'occasion des visites culturelles																								
Descriptif sommaire de l'action																								
Dans le cadre d'un partenariat et de la signature d'une convention avec le LOUVRE, il est prévu que les établissements du réseau REP+ SENGHOR écoles et collège et le lycée DOISNEAU puissent fréquenter le musée du Louvre, le château de Chamarande mais aussi d'autres lieux culturels afin d'enrichir leurs connaissances artistiques et culturelles. De plus pour enrichir la culture des élèves des représentations théâtrales à partir des œuvres d'art seront programmées																								
Moyens mobilisés																								
	Humains	Financiers	Matériels																					
	Directeurs, professeurs l'inspecteur d'académie principal du collège Senghor secrétaire du réseau REP+		Transport																					
		24 500 €																						
Principaux indicateurs d'évaluation :																								
-nombre d'élèves et familles	-	-	-																					
-attitude des élèves	-	-	-																					
-Résultats au DNB histoire de l'art	-	-	-																					
Repères géographiques		Repères temporels																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Quartier</th> <th>Public concerné</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Les Tarterêts</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> <tr> <td>Rive Droite - Centre Ville</td> <td></td> </tr> <tr> <td>La Nacelle</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Montconseil - Ermitage</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Quartier	Public concerné	Les Tarterêts	x	Rive Droite - Centre Ville		La Nacelle		Montconseil - Ermitage		<table border="1"> <thead> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2015	2016	2017	2018	2019	2020						
Quartier	Public concerné																							
Les Tarterêts	x																							
Rive Droite - Centre Ville																								
La Nacelle																								
Montconseil - Ermitage																								
2015	2016	2017	2018	2019	2020																			
		Niveau de priorité 1																						



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier II

N° 5.1.2 action 2

Seine Essonne
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CORBAIL-ESSONNES

Promouvoir une éducation artistique et culturelle s'inscrivant dans la lutte contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales

Porteur : Commune de Corbeil-Essonnes: Atelier théâtre

Public prioritaire :

- 100 élèves 6-8 ans écoles :
- J. Prévert et J. Curie
-
-
-

Partenaires associés :

-
- L'éducation Nationale
-
-
-

Echelon : **quartiers** **commune** **agglomération**

Rappel des principaux constats

Beaucoup d'élèves scolarisés dans les écoles d'éducation prioritaires qui rencontrent de réels problèmes de langue, d'ouverture aux autres, d'éveil de soi, la pratique théâtrale est un outils pour améliorer leur capacité corporelle, relationnelle et imaginative.

Objectifs spécifiques

- valoriser la personne, développer des comportements citoyens
- permettre la fréquentation de lieux de culture proches et de lieux emblématiques aux familles
- participer à un projet favorisant le langage du corps et des mots pour prendre confiance en soi et s'affirmer

Descriptif sommaire de l'action

Il s'agit de faire découvrir aux élèves à la fois une pratique artistique (le théâtre) avec des professionnels, très porteuse pour le développement et l'affirmation de soi, et de les lier aux lieux culturels de proximité

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels

Principaux indicateurs d'évaluation :

-Nombre d'élèves participant	-	-
- Nombre d'ateliers	-	-
-évolution du comportement	-	-

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	X
Rive Droite - Centre Ville	
La Nacelle	
Montconseil - Ermitage	X

Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020

Niveau de priorité **1**

pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ...



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier II

N°5.1.4 action 1

Promouvoir une éducation artistique et culturelle s'incrivant dans la lutte contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales.

Porteur :

Dir. de la culture - Conservatoire de Musique et de danse

Les Ateliers de Découverte Instrumentale

Public prioritaire :

- Elèves des écoles primaire de la ville
- Tous les territoires sont concernés
-
-

Partenaires associés :

- Education Nationale
- Services municipaux
- Conseil Général
-

Echelon :

quartiers

X

commune

X

agglomération

Rappel des principaux constats

L'étude de la musique étant, encore trop souvent, l'apanage des classes moyennes et supérieures, le Conservatoire de Musique et de Danse « Claude DEBUSSY » de la ville de Corbeil-Essonnes organise depuis plus de 15 ans des Ateliers de Découverte Instrumentale (A.D.I.). Nous constatons, aujourd'hui encore, que dans certains quartiers la pratique culturelle n'est pas une priorité car elle est trop souvent considérée comme inaccessible pour plusieurs raisons, devrions nous dire pour plusieurs fausses raisons. La première d'entre elle est pécuniaire car l'idée même de la pratique d'un instrument de musique renvoie systématiquement à la notion d'investissement par l'achat du dit instrument de musique. D'autres raisons existent telles que la mixité sociale, telle la découverte d'un monde étranger au sien ou bien encore l'imaginaire qui tenterait de faire penser que la pratique culturelle est réservée à une certaine « élite ». Les A.D.I ont donc vocation à répondre à tous ces préjugés en favorisant la pratique culturelle via la découverte d'instrument de musique.

Objectifs spécifiques

Permettre à des élèves, socio-culturellement défavorisés, de nouer des liens avec des pratiques étrangères à leur milieu et leur permettant de découvrir de nouveaux univers. Réduire les inégalités d'accès à la culture tout en favorisant la mixité sociale. De favoriser l'émergence de parcours culturel auprès des jeunes en leur démontrant que la pratique d'un instrument de musique est tout aussi aisée qu'une autre activité. C'est aussi faire découvrir au plus grand nombre un établissement d'enseignement artistique public, son rôle, son fonctionnement....et leur démontrer que cette pratique est très abordable via des dispositifs adaptés : prêts gracieux d'instruments, location....

Descriptif sommaire de l'action

Les Ateliers de Découverte Instrumentale se déroulent sur et hors temps scolaire. Il s'agit de permettre à des enfants de découvrir gracieusement plusieurs instruments de musique en les pratiquant eux même pendant plusieurs semaines de suite à raison d'un cours d'hebdomadaire. Chaque enfant pouvant ainsi se familiariser avec trois à six instruments pendant une année scolaire. Environ 400 enfants bénéficient chaque année de ce dispositif. Cette action est menée en étroite collaboration avec l'Education Nationale.

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
Conservatoire de Musique et de Danse	14 Professeurs et un Directeur	Financement principal	Instrument de Musique + Fluide
Service scolaire	2 personnes		
Service roulage	1 personne	Location de Bus	Bus
Education Nationale	13 personnes		

Principaux indicateurs d'évaluation :

- Rencontre avec les parents lors des ateliers
- Nombre d'inscrit suite au A.D.I
-

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	X
Rive Droite - Centre Ville	X
La Nacelle	X
Montconseil - Ermitage	X




Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020
X	X	X	X	X	X

Niveau de priorité

1

pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ...

  		Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020 Pilier II N°5.1.5 Promouvoir une éducation artistique et culturelle							
Porteur : Direction de la culture "les P'tits cinés"									
Public prioritaire : Jeune public - -		Partenaires associés Le cinéma Arcel - Le service petite enfance - - - - -							
Echelon :		quartiers <input type="checkbox"/>	commune <input checked="" type="checkbox"/>	agglomération <input type="checkbox"/>					
Rappel des principaux constats									
Le personnel de la petite enfance et les professionnels de la culture ont constaté l'omniprésence des écrans dans la vie des enfants, le défilement d'images à travers les ordinateurs, la télévision et aujourd'hui les tablettes, Il semble donc nécessaire de marquer une pause avec les images quotidiennes dans lesquelles ils sont baignés, le cinéma offre une autre vision,									
Objectifs spécifiques									
Sensibiliser les plus jeunes à la culture de l'image									
Promouvoir et transmettre des œuvres de création cinématographiques, adaptées à l'âge des enfants, donner du temps à une expérience artistique personnelle, faire participer les parents à la vie culturelle de leur enfant, sortir du quotidien avec un accompagnateur, proposer une transversalité entre une oeuvre littéraire et un film quand c'est possible et faire connaître le cinéma Arcel.									
Descriptif sommaire de l'action									
Les enfants de 18 mois à trois ans issus des différentes structures de la petite enfance de la commune de Corbeil-Essonnes (crèches familiales, crèches collectives, RAM et multi-accueil) sont invités à se rendre au cinéma Arcel pour une projection de court-métrages adaptés, récents ou issus du patrimoine, choisis pour leur originalité, leur intérêt cinématographiques et leurs qualités esthétiques, A raison d'une séance par trimestre.									
Moyens mobilisés									
		Humains		Financiers		Matériels			
La direction de la culture		1 personne		1200 euros					
Le service petite enfance		1 pers./2 enfants		400 euros					
Le service roulage		1 personne				Minibus			
Principaux indicateurs d'évaluation :									
Indicateur quantitatif		-		-					
indicateur qualitatif		-		-					
-		-		-					
Repères géographiques				Repères temporels					
Quartier	Public concerné			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Les Tarterêts	x								
Rive Droite - Centre Ville	x								
La Nacelle	x								
Montconseil - Ermitage	x								
				Niveau de priorité					
				1					



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier II N°5.1.6 action1

Promouvoir une éducation artistique et culturelle :
Pousses d'enfance

Porteur : Direction de la culture - Réseau des médiathèques

Public prioritaire :

public scolaire
familles
jeune public

Partenaires associés :

-
-
Centres de loisirs
Education nationale
-

Echelon : quartiers commune agglomération

Rappel des principaux constats

- > Evolution et mutation des pratiques culturelles des usagers de lieux de lecture publique qui fréquentent les médiathèques aussi pour leur programmation d'actions culturelles.
- > Accessibilité du lieu et mixité des publics des médiathèques permettant de : créer du lien social / promouvoir une éducation artistique et culturelle s'inscrivant dans la lutte contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales.
- > Demande importante d'actions culturelles en direction du jeune public.

Objectifs spécifiques

- > L'action Pousses d'enfance qui se déroule sur 1 mois permet d'arroser les plus jeunes avec une pluie culturelle composée d'images, de sons, d'histoires développant leur imaginaire et favorisant la construction d'un lien social dans les différents groupes de publics.
- > Pour 2015, il s'agit de mettre en place des pratiques culturelles complémentaires à celles de l'école qui permettent d'appréhender la transmission de l'histoire par l'image, par le langage, par la musique et par toutes autres créations artistiques. Le but est de viser au renforcement de la citoyenneté par la compréhension de notre histoire collective (repérage spatiotemporel).

Descriptif sommaire de l'action

Le réseau des médiathèques propose différentes actions variées et complémentaires tant par leurs pratiques artistiques que par les publics visés. Les codes de l'image sont explicités aux plus jeunes par le biais d'une exposition d'aquarelles originales extraites du livre "Un château, entre guerre et paix" d'un illustrateur francilien, d'ateliers de création de blasons ancêtres des logos actuels (dès 6 ans), d'une initiation à la lettre (calligraphie latine) par une artiste (dès 8 ans). La langue orale et écrite est mise à l'honneur au moyen de lectures de littérature jeunesse sur la période médiévale (croq'histoires) et au travers du spectacle "Le petit roi des fleurs" d'après l'oeuvre de K. Pacovska à partir de 18 mois.

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
équipe (médiathécaires, régisseur)	11 personnes		
Exposition		1 700 €	
Ateliers artistiques		580 €	
Spectacle		1 000 €	
Achats d'ouvrages spécifiques au		500 €	
Installation / désinstallation de l'ex	6 personnes		véhicule utilitaire

Principaux indicateurs d'évaluation :

Indicateur quantitatif : fréquentation (r) - -
Indicateur qualitatif : retour du public, : - -

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	oui
Rive Droite - Centre Ville	oui
La Nacelle	oui
Montconseil - Ermitage	oui

Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020
X	X	X	X	X	X

Niveau de priorité **1**



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier II

N°5.2.1 action 1

Mise en place d'une politique culturelle de territoire

Porteur :

Direction de la culture - Service Jumelage

projet des semaines françaises à Sindelfingen (Allemagne)

Public prioritaire :

tout public

-
-
-

Partenaires associés :

service Arts et Expositions
service Festival
réseau des médiathèques
ville de Sindelfingen

association de jumelage ISPAS
café Paletti
Erikson hôtel
Institut français de Stuttgart
-

Echelon :

quartiers

commune

agglomération

Rappel des principaux constats

Dans le cadre des semaines françaises de Stuttgart, la ville de Corbeil-Essonnes participe depuis 3 ans à cet événement directement sur le territoire de son partenaire, la ville de Sindelfingen. Ce rendez-vous, fortement médiatisé dans la presse locale, est devenu incontournable. La ville oeuvre à développer le lien social entre les deux communes et à promouvoir la citoyenneté.

Objectifs spécifiques

Mise en place d'une politique culturelle de territoire

Dans le cadre des activités de jumelage entre communes, les actions culturelles réalisées par la ville de Corbeil-Essonnes sont expatriées sur le territoire de Sindelfingen, notre partenaire allemand, afin d'être valorisées une nouvelle fois sur un territoire étranger. L'action culturelle contribue à forger l'identité des deux villes: - en valorisant des projets communs, proches des préoccupations des habitants des deux villes, visant à promouvoir le respect et la tolérance; - en valorisant les projets éducatifs de toute nature et la formation des jeunes des deux cités.

Descriptif sommaire de l'action

Organisation et mise en oeuvre d'expositions qu'elles soient historiques, photographiques, ou bien consacrées à la BD ou qu'elles valorisent le fonds d'œuvre d'art de la ville; prêt d'ouvrages littéraires, partitions, supports musicaux; mise en place d'un concert autour de chansons françaises d'hier à nos jours; cours de cuisine française; découverte de quelques régions françaises au son de l'accordéon et accompagné d'un repas gastronomique; concours de pétanque.

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
service arts et expositions	4 personnes		conception, montage et démontage
service technique municipal	1 personne	co-financement	petit matériel + véhicule technique
service festival	3 personnes	co-financement	artistes musiciens
réseau des médiathèques	2 personnes	prêt gratuit	prêt des différents supports
ville de Sindelfingen	5 personnes	co-financement	aide organisationnelle et logistique
association de jumelage	4 personnes	bénévolat	hébergement + aide technique
café Paletti	1 personne	prêt gratuit	local d'exposition
Erikson hôtel	3 personnes	prestation à payer	
service jumelage	1 personne	financement principal	

Principaux indicateurs d'évaluation :

fréquentation du public I

-
-

Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x	x

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	x
Rive Droite - Centre Ville	x
La Nacelle	x
Montconseil - Ermitage	x

Niveau de priorité

1



Seine Essonne
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier II

N°5.4.1

Faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants, en particulier par le dialogue avec les professionnels du cadre de bâti, sur l'architecture, l'espace, l'habitat et le paysage.

Porteur : Direction de la culture - Service Arts et Expositions

Public prioritaire :

Familles
Jeunes (ados)
-
-

Partenaires associés :

CASE
photographes professionnels -
services techniques municipaux -
Conseil Général -
Association partenaire du festival L'Œil -

Echelon : quartiers commune agglomération

Rappel des principaux constats

Un festival photographique "L'Œil urbain" est organisé depuis trois ans par la ville de Corbeil-Essonnes. 10 expositions, projections, conférences sont organisées dans des lieux prestigieux : commanderie, galerie d'art, théâtre... Le public local et notamment les familles et les jeunes ne fréquentent que très peu ce festival gratuit. La volonté est d'encrener cet événement sur le territoire, d'investir les espaces urbains (rues, squares, mobiliers urbains) en proposant des expositions photographiques en plein-air et par conséquent de sensibiliser le public au monde de l'image, d'affûter leur regard, de poser des questions sur le monde qui l'entoure et de regarder la ville autrement.

Objectifs spécifiques

Contribuer à l'amélioration du cadre de vie par la photo

Démocratiser l'accès à la culture photographique pour les publics n'ayant pas l'habitude de pousser les portes des lieux d'expositions. Susciter la curiosité artistique sur un trajet piétonnier quotidien. S'approprier le cadre de vie (le milieu urbain, les rues, les squares...) en investissant les espaces par des expositions.

Descriptif sommaire de l'action

installation d'expositions photographiques thématiques dans les rues, les squares sur des panneaux conçus à cet effet. Mettre en place de grands tirages sur les murs ou bâtiments sous forme de performance avec des photographes professionnels et faire participer les habitants. Organiser des rencontres entre les photographes et les habitants sur les lieux

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
Service arts et expositions	3 agents	financement principal	tirages photos sur PVC
Services techniques municipaux	5 agents	co-financement	fabrication des panneaux et installation
Photographes professionnels	4 personnes	droits d'auteurs à payer	
performance avec les habitants	3 personnes	prestation à payer	tirages, colle, camionnette...
Action éducative et rencontres	3 personnes	prestation à payer	

Principaux indicateurs d'évaluation :

questionnaire d'évaluation et de satisf: -
analyse du degré d'implication des pai -
- -

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	x
Rive Droite - Centre Ville	x
La Nacelle	x
Montconseil - Ermitage	x

Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x	x

Niveau de priorité

1



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020
Pilier II **N°5.5.1 action 1**
 Promouvoir l'accès à la connaissance: la fête de la science

Porteur :

Direction de la culture - Réseau des médiathèques

La fête de la science

Public prioritaire :

public scolaire
 familles
 jeune public
 grand public

Partenaires associés :

-
 -
 CG91
 Education Nationale
 -

Echelon :

quartiers

commune

agglomération

Rappel des principaux constats

- > Evolution et mutation des pratiques culturelles des usagers de lieux de lecture publique qui fréquentent les médiathèques aussi pour leur programmation d'actions culturelles
- > Accessibilité du lieu et mixité des publics des médiathèques permettant de : créer lien social / promouvoir une éducation artistique et culturelle s'inscrivant dans la lutte contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales
- > Manifestation d'envergure nationale qui permet d'avoir une résonance territoriale forte (co-financement du CG91)

Objectifs spécifiques

Promouvoir et transmettre des œuvres de création littéraire, artistique et scientifique en mettant à disposition du public des collections mises à jour régulièrement / Proposer des animations autour des supports de lecture publique afin de faire la promotion de l'image, du son et de l'écrit / Accompagner les usagers et les partenaires dans la mutation des supports en les sensibilisant à la culture numérique / croiser les différents champs artistiques, culturels, scientifiques et éducatifs

Descriptif sommaire de l'action

La fête de la science est une manifestation nationale initiée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Chaque année, en octobre, le réseau des médiathèques organise ce projet en partenariat avec le conseil général et propose des animations autour d'un thème défini qui touche tous les quartiers de Corbeil-Essonnes. Le réseau des médiathèques propose un programme d'actions visant à sensibiliser un très large public à la culture scientifique et technique : grand public, jeune public et public scolaire sont concernés. Les médiathécaires travaillent alors à la valorisation des collections et font le lien avec les actions partenaires en proposant des animations culturelles et scientifiques sur les médiathèques du centre ville, des Tarterêts et de Montconseil.

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
équipe (médiathécaires, régisseur)	11 personnes	Financement principal	
Expositions (Chantemerle et montgouffier)		1 000 €	
Ateliers artistiques (Montconseil/Chantemerle)		1 000 €	
Spectacle tout-petit Chantemerle		1 289 €	
Projections (Montconseil/Chantemerle)		323 €	
Achats d'ouvrages spécifique thème		1 000 €	
Animations lecture et musique	3 personnes		300 €
Installation/désinstallation exposition	4 personnes		camion (service technique)
Total		4 912 €	

Principaux indicateurs d'évaluation :

Indicateur quantitatif (fréquentation) -
 Indicateur qualitatif (retour des participants) -
 Niveau de satisfaction des usagers -

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	oui
Rive Droite - Centre Ville	oui
La Nacelle	oui
Montconseil - Ermitage	oui

Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x	x

Niveau de priorité**1**

pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ...



Seine Essonne
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier II

N° 6.1.4

Programme d'actions à l'intention des jeunes à la délinquance

Porteur : **Réseau REP Senghor "Découverte de la Police"**

Public prioritaire :

-
-
-
-

Partenaires associés :

- Police Nationale
- Délégué cohésion Police Population
- éducation Nationale
-

Echelon : quartiers commune agglomération

Rappel des principaux constats

La plupart des élèves n'ont pas eu de contact direct avec des fonctionnaires de Police et véhiculent des idées bien souvent négatives fondées sur des a priori.

Objectifs spécifiques

Pérenniser et étendre la convention avec le Centres de Loisirs Jeunes de la Police (CLJ)

Améliorer les relations entre la police et la population par une sensibilisation des enfants
Permettre aux élèves des écoles primaires (CM2) des Tarterêts de rencontrer des Policiers, hors de leur quartier, et engager un dialogue avec eux. Pour cela, une présentation de la brigade équestre de la Police Nationale sera effectuée sur la base de loisirs de Draveil

Descriptif sommaire de l'action

Phase I, les enseignants feront rédiger aux élèves un questionnaire sur leur représentation de la Police. Ce document fera état de leur ressenti actuel et comportera également les questions qu'ils poseront aux fonctionnaires de Police
Phase II, Les directeurs d'écoles propose au Délégué Cohésion Police Population de passer une journée au contact des élèves de CM2 et en présence de leurs professeurs, pour leur présenter cette rencontre.
Enfin, à l'issue de la rencontre à Draveil, un travail de restitution leur sera demandé, ce qui permettra d'apprécier l'évolution de leur perception de la Police. Pour ce faire le DCPD reviendra les voir en classe

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
	Délégué CPP		
	Directeurs, professeurs		
	2 000 €		

Principaux indicateurs d'évaluation :

- Nombre de participants -
- Perception des élèves -
- -

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	Les élèves CM2
Rive Droite - Centre Ville	
La Nacelle	
Montconseil - Ermitage	

Repères temporels

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x		

Niveau de priorité

1



Seine Essonne
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020
Pilier II
N° 6.1.7
Programme d'actions à l'intention des jeunes à la délinquance

Porteur : Commune de Corbeil-Essonnes Club de Prévention

Public prioritaire :

- Jeunes 12-25 ans
-
-
-

Partenaires associés :

- Conseil Départemental
- MDS, MIVE
- Cellule de veille des mineurs
- FIPD
- CLSPD
- Service politique de la ville
- Police nationale
- PJJ
- Centre loisirs jeunesse

Echelon : quartiers commune agglomération

Rappel des principaux constats

Selon le diagnostic partagé issu des assises communautaires, environ 80 à 100 jeunes issus des quartiers de Corbeil-Essonnes sortent du système scolaire sans diplôme et sans qualification. Cela s'illustre par 3288 crimes et délits constatés en 2011 (source CLSPD Corbeil-Essonnes).

Objectifs spécifiques

- Prévenir la marginalisation, faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles
- Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur familles, confrontés à des difficultés
- Mener en urgence des actions de protection en faveur des mineurs Pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veiller à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal

Descriptif sommaire de l'action

La mise en place d'un club de prévention va permettre de créer 10 postes d'éducateurs qui assureront un travail de rue axé sur l'accompagnement socio-éducatif. Les jeunes seront suivis en groupe ou individuellement, leur famille seront associées aux projets du club. Le champ d'intervention est très large dans des domaines aussi différents que les loisirs, la justice, les problèmes administratifs, l'éducation, la formation, l'emploi, la santé, le logement... la Prévention Spécialisée s'efforcera de pratiquer l'orientation vers les structures de droit commun

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
	10 salariés	800 000 €	Locaux

Principaux indicateurs d'évaluation :

- | | | |
|----------------------------------|--|---|
| - Nombre jeunes de bénéficiaires | - durée du suivi des jeunes | - |
| - nombre de jeunes suivis | - l'évolution du comportement des jeunes | - |
| - nombre de délits | - | - |

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	x
Rive Droite - Centre Ville	x
La Nacelle	x
Montconseil - Ermitage	x




Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020

Niveau de priorité **1**

pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ...

  		Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020 Pilier II N° 6.2.2					
		Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes					
Porteur : CISPD							
Public prioritaire : Femmes victimes de violences conjuguées - - -	Partenaires associés : MDS Police/gendarmerie CCAS des 5 communes de l'agglomération Délégué du Préfet Association de femmes victimes Bailleurs Mediavipp 91 Contrôle judiciaire de l'Essonne -						
Echelon : quartiers <input type="checkbox"/> commune <input type="checkbox"/> agglomération <input checked="" type="checkbox"/>							
Rappel des principaux constats							
Chaque année entre 100 et 120 femmes sont recensées comme étant victimes de violences conjugales sur Corbeil-Essonnes. Le recensement est à faire sur les quatre autres communes.							
Objectifs spécifiques							
Garantir aux femmes victimes de violences l'accès à un hébergement d'urgence temporaire dédié et adapté aux besoins (4e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016)							
Proposer un hébergement temporaire aux femmes victimes de violences conjugales qui n'ont aucune possibilité de logement temporaire (famille, amis, autres) en attendant un logement pérenne. Assurer un suivi psychosocial.							
Descriptif sommaire de l'action							
Les critères d'admission, la durée d'accueil, les modalités d'information réciproques des acteurs intervenant auprès des victimes ? Recenser le nombre de femmes qui pourraient être concernées, avec et sans enfants, leur situation leur situation socioéconomique. socioéconomique. Le nombre et le type de logement, le nombre d'hébergements déjà existants au sein d'associations de proximité. Comment se fera l'attribution des logements et par qui ? Constitution d'un comité technique ? Coordination du partenariat et gestion des logements ? Le suivi social et psychologique : par quels services et quels professionnels ? Solutions d'intégration dans un logement classique au terme de la période d'accueil ?							
Moyens mobilisés							
	Humains	Financiers	Matériels				
Partenaires	MDS	A définir	Logements sur les 5 communes				
	Police/gendarmerie						
	Bailleurs						
	Associations						
	CCAS						
	Délégué du Préfet						
	Contrôle judiciaire de l'Essonne						
	Coordonnatrice CISPD						
Principaux indicateurs d'évaluation :							
Nombre de femmes accueillies	-	-	-				
Suivi social et psychologique	-	-	-				
-	-	-	-				
Repères géographiques		Repères temporels					
Quartier	Public concerné	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Les Tarterêts	X		X	X	X	X	
Rive Droite - Centre Ville	X						
La Nacelle	X						
Montconseil - Ermitage	X						
		Niveau de priorité				1	

  		Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020 Axe transversal Action n° 1					
PARTICIPATION DES HABITANTS: Mise en place des CONSEILS CITOYENS "Tables citoyennes"							
Porteur :							
Public prioritaire :		Partenaires associés :					
-		- Tous les acteurs					
-		- adultes relais					
-		- Equipe médiateurs Corbeil-Essonnes					
-		-					
Echelon : quartiers <input checked="" type="checkbox"/> commune <input type="checkbox"/> agglomération <input type="checkbox"/>							
Rappel des principaux constats							
<p>La Communauté d'agglomération Seine-Essonne a engagé son projet pour le futur contrat de ville sur une approche systématiquement participative, la participation comme le fondement de l'action : celui qui garantit l'accord, l'adhésion du plus grand nombre, l'ancrage dans la réalité, l'efficacité. De plus, la participation et l'expression des habitants restent les outils de la lutte contre l'exclusion et l'apprentissage de la citoyenneté. Par conséquent, cela implique de prendre également en considération la parole des habitants et suppose la reconnaissance notamment de l'expertise d'usage des habitants. Cette approche, vise l'installation des tables citoyennes sur les quartiers prioritaires, afin de suivre et d'évaluer le contrat de ville.</p>							
Objectifs spécifiques							
Mobilisation de la parole et participation des habitants							
<p>Mise en place des tables citoyennes sur tous les quartiers prioritaires (appel à candidature: articles, courriers, porte à porte etc.) mobiliser et impliquer les représentants des habitants au sein des tables citoyennes dans le suivi et l'élaboration du contrat de ville Intégrer la dimension « participative des habitants » à la gouvernance et au pilotage du Contrat de Ville Favoriser la mobilisation des habitants dans la vie de leur quartier Améliorer le vivre ensemble et le lien social entre les différentes catégories de la population Renforcer la capacité des habitants à intervenir dans le débat public Identifier et former les « personnes ressources » en capacité de devenir des référents « habitants » Favoriser l'expertise d'usage des habitants et leur implication dans les enjeux urbains, notamment la définition des orientations urbaines</p>							
Descriptif sommaire de l'action							
<p>Mise en place d'une communication spécifique en intégrant des critères représentatifs de la population (juin 2015) Tirage au sort des membres des tables citoyennes (octobre 2015 pour le quartier des Tartèrets et décembre 2015 pour les autres quartiers) Elaboration d'une charte des conseils citoyens (février 2016) Mobilisation de la parole des habitants (micro-trottoir) (février 2016)</p>							
Moyens mobilisés							
	Humains	Financiers	Matériels				
	adultes relais						
	Chef de projets PV						
	Membre associatif vidéo						
Principaux indicateurs d'évaluation :		-					
-		-					
-		-					
-		-					
Repères géographiques		Repères temporels					
Quartier	Public concerné	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Les Tarterêts	x	x					
Rive Droite - Centre Ville	x						
La Nacelle	x						
Montconseil - Ermitage	x						
		Niveau de priorité 1					

  		Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020 Action n° 1 Axe transversal : Jeunesse						
Porteur : Direction Jeunesse Sports CORBEIL-ESSONNES : RANDO RAID								
Public prioritaire : 6-12 ans		Partenaires associés - SERVICE COMMUNICATION - SERVICE LOGISTIQUE - SERVICE -						
Echelon : quartiers <input type="checkbox"/> commune <input checked="" type="checkbox"/> agglomération <input type="checkbox"/>								
Rappel des principaux constats								
Il n'existe pas d'évènement d'envergure pour les 6-12 ans au niveau de la commune notamment afin de favoriser la citoyenneté.								
Objectifs spécifiques								
Développer des notions de citoyenneté. Proposer des activités sportive et ludiques.								
Descriptif sommaire de l'action								
A l'instar du raid Corbeil-Essonnes dédié aux plus de 12 ans , le rando raid est une course d'orientation pour les 6-12 ans (stade Robinson). Sur une demi-journée , plusieurs épreuves sont proposées (épreuve cognitive, intellectuels, physique etc.) aux enfants sur le principe d'une chasse aux indices.								
Moyens mobilisés								
		Humains	Financiers	Matériels				
Encadrement		40						
Logistique				table, chaises, sono				
Medicale				trousse de soin				
Communication				affiche, affichette				
Alimentation				gouter, boissons, eau				
Reservation site (stade robinson)								
Petits matériels d'animation				corde, plot, cerceau, tableau...				
Principaux indicateurs d'évaluation :								
- nombre de participants		-			-			
questionnaire (icône) de satisfacti		-			-			
-		-			-			
Repères géographiques			Repères temporels					
Quartier	Public concerné		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Les Tarterêts	X							
Rive Droite - Centre Ville	X							
La Nacelle - Moulin Galan	X							
Montconseil - Ermitage	X							
			Niveau de priorité			1		

voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir le



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Action n°2

Axe transversal : Jeunesse

Porteur : Direction Jeunesse Sorts CORBEIL-ESSONNES : Actions Jeunes Citoyens

Public prioritaire :

TARTERETS,
- LA NACELLE, MOULIN GALANT
- RIVE DROITE, CENTRE VILLE
- MONTCONSEIL, ERMITAGE

Partenaires associés :

SERVICE LOGISTIQUE -
SERVICE SPACE VERT -
SERVICE COMMUNICATION -
-

Echelon :

quartiers

commune

agglomération

Rappel des principaux constats

L' autonomie des jeunes passe par une autonomie financière et le goût de l'effort. Cependant, aucun dispositif municipal ne répond à cette demande

Objectifs spécifiques

L' objectif général de ce dispositif est d'apporter une aide financière en échange d'un geste citoyen réalisé au profit de l'interet general au profit des 12 -16 ans et à pour objectif de s'investir par des gestes citoyens à la vie et le fonctionnement de la Commune.

Descriptif sommaire de l'action

Le principe du dispositif « Actions Jeunes Citoyens » permet une aide financière (120€) afin de réaliser un projet (séjours en vacances, week-end de loisirs) piloté par des jeunes en contrepartie d'un investissement citoyen de 18 heures : des séjours en vacances, des week-end de loisirs.

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
encadrement	2		
transport		1 000 €	1 minibus
administration	2		
communication, fournitures		1 000 €	suivie administratif
prestation (60 bénéficiaires)		14 400 €	ANCV
matériel de chantier			peinture, rouleau, protection

Principaux indicateurs d'évaluation :

- nombre de participants	suivie de formation	-
questionnaire (icône) de satisfaction	suivie obtention du permis	-
- satisfaction des partenaires	suivie du séjour	-

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	moulin galant
Rive Droite - Centre Ville	
La Nacelle - Moulin Galant	
Montconseil - Ermitage	

Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020

Niveau de priorité

1

ur plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Action n°3

Axe transversal : Jeunesse

Porteur : Direction Jeunesse Sports CORBEIL-ESSONNES (VVV) : "CHANGER D'AIR"

Public prioritaire :

TARTERETS,
- LA NACELLE, MOULIN GALANT
- RIVE DROITE, CENTRE VILLE
- MONTCONSEIL, ERMITAGE

Partenaires associés :

- ASSOCIATIONS FORCES VIVES
- SERVICE LOGISTIQUE
-

Echelon :

quartiers

commune

agglomération

Rappel des principaux constats

Un rapport sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisirs a été présenté le 10 juillet 2013 à l'Assemblée nationale. Selon son rapporteur, le constat est sans appel : les enfants partent moins loin, moins longtemps et moins souvent. Cette désaffection, peut être attribuée à une évolution de la société, les parents étant désormais moins enclins à laisser leurs jeunes partir, mais aussi, et surtout, au coût de séjour trop élevé pour de nombreuses familles ». De fait « ce sont finalement les enfants de milieux aisés, partant beaucoup en vacances avec leur famille, qui profitent des séjours collectifs ». dans les quartiers, cette tendance est plus marquante et notamment pour les jeunes filles.

Objectifs spécifiques

Favoriser la confiance entre les familles et les institutions, favoriser la socialisation, l'autonomie, l'épanouissement et l'émancipation du public féminin, lutter contre la discrimination.

Descriptif sommaire de l'action

Mise en place d'un mini-séjour gratuit de 2 nuitées qui se déroulera à proximité de la Commune de Corbeil-Essonnes, à mondeville (8Km). Ce séjour se déroule en camping en autogestion (tâche ménagère, repas, installation). Des activités sportives et de découverte du site (randonnée en forêt, pêche) seront réalisées. Les parents sont conviés à une soirée avec leurs enfants afin qu'ils se rassurent.

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
encadrement	3		
matériel de camping		600 €	tantes, barnum, table, chaises...
transport			minibus
alimentation		200 €	petit déjeuner, repas

Principaux indicateurs d'évaluation :

- nombre de participants évolution du comportement
questionnaires reunion bilan avec les parents

Repères géographiques




Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	X
Rive Droite - Centre Ville	X
La Nacelle - Moulin Galant	X
Montconseil - Ermitage	X

Repères temporels




2015	2016	2017	2018	2019	2020
x	x				

Niveau de priorité **1**




ur plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées

  		Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020 Action n°4					
Porteur :	Direction Jeunesse Sports CORBEIL-ESSONNES "Corbeil-Essonnes en sport"						
Public prioritaire :	Partenaires associés						
- Jeunes âgés de 12 à 15 ans	- ASSOCIATIONS SPORTIVES	- PROTECTION CIVILE					
-	- SERVICE LOGISTIQUE	- CENTRE DE SANTE					
-	- SERVICE COMMUNICATION						
-	- POLICE MUNICIPALE						
Echelon :	quartiers	commune	agglomération	X			
Rappel des principaux constats							
La commune de Corbeil-Essonnes est riche en associations sportives mais beaucoup sont méconnues. Les habitants de la ville de Corbeil-Essonnes, notamment les jeunes, n'ont pas accès à l'offre proposée par les associations sportives : par méconnaissance des offres ou par le frein financier.							
Objectifs spécifiques							
Créer une manifestation autour de la découverte par l'initiation des différents sports (plongée, le biathlon, la voile, escrime, billard). Cette journée se veut une journée porte ouverte sportive afin de valoriser les associations sportives. A cette occasion, le dispositif "projet jeunes sports" (voir fiche action projets jeunes sports) pour l'aide financière leurs sera proposés.							
Descriptif sommaire de l'action							
Journée porte ouverte des associations sportives sur trois différents sites géographiques: stade Robinson, stade Mercier et au Parc Chantemerle. Les animateurs sportifs de la Commune encadreront les jeunes lors de cet événement.							
Moyens mobilisés							
	Humains	Financiers	Matériels				
encadrement	160						
logistique			table, chaises, sono, barnum, gri				
medicale	4		protection civile				
communication		3 000 €	banderoles, orriflamme, tee shirt				
administration	2						
Reservation sites							
alimentation		600 €	repas, eau				
Principaux indicateurs d'évaluation :							
- nombre de participants		- Nombre d'adhésion au club					
- questionnaire de satisfaction		-					
- Questionnaire de satisfaction des partena		-					
Repères géographiques			Repères temporels				
Quartier	Public concerné	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Les Tarterêts	X	X	X	X			
Rive Droite - Centre Ville	X						
La Nacelle - Moulin Galan	X						
Montconseil - Ermitage	X						
Niveau de priorité						1	




voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les

  		Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020 Action n°5 Projets Jeunes Sport						
Porteur :		Direction Jeunesse Sports CORBEIL-ESSONNES						
Public prioritaire : - Jeunes de 12 à 15 ans - - -		Partenaires associés SERVICE LOGISTIQUE - SERVICE TECHNIQUE SERVICE SPACE VERT - SERVICE COMMUNICATION - -						
Echelon :		quartiers	commune	x	agglomération			
Rappel des principaux constats								
Nombreux sont les jeunes de 12 à 15 ans scolarisés qui ne pratiquent pas un sport pour des raisons financières (coût des licences sportives).								
Objectifs spécifiques								
Faciliter et favoriser l'accès à la pratique sportive en échange d'un geste citoyen réalisé au profit de la collectivité Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs républicaines.								
Descriptif sommaire de l'action								
Le principe du « Projet Jeunes sport » est de proposer une aide financière pour une licence sportive en échange d'un geste citoyen (21 heures) utile pour la collectivité. Alors que la pratique du sport								
Moyens mobilisés								
		Humains	Financiers	Matériels				
encadrement	2							
transport			1 000 €	1 minibus				
administration	2							
communication, fournitures			1 000 €	suivie administratif				
prestation (60 bénéficiaires)			7 200 €	formation, permis, ANCV				
matériel de chantier								
Principaux indicateurs d'évaluation :								
- Nombre de participants		suivi de formation			-			
- Questionnaire de satisfaction					-			
- satisfaction des partenaires					-			
Repères géographiques			Repères temporels					
Quartier	Public concerné		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Les Tarterêts	x		x	x	x			
Rive Droite - Centre Ville	x							
La Nacelle - Moulin Galan	x							
Montconseil - Ermitage	x							
Niveau de priorité						1		

voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir le

  		Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020 Action n°6 Axe transversal : Jeunesse						
Porteur :		Direction Jeunesse Sports CORBEIL-ESSONNES: projets jeunes						
Public prioritaire : 16-22 ans		Partenaires associés SERVICE LOGISTIQUE - SERVICE TECHNIQUE SERVICE SPACE VERT - SERVICE COMMUNICATION - -						
Echelon :		quartiers	commune	x	agglomération			
Rappel des principaux constats								
L' autonomie des jeunes passe par une autonomie financière et le goût de l'effort. Cependant, aucun dispositif municipal ne répond à cette demande								
Objectifs spécifiques								
L' objectif de ce dispositif est d'apporter une aide financière en échange d'un geste citoyen réalisé au profit de l'intérêt general au profit des 16 -22 ans et à pour objectif de s'investir par des gestes citoyens à la vie et le fonctionnement de la Commune.								
Descriptif sommaire de l'action								
Le principe du « Projet Jeunes » est de proposer une aide (240 euro) en contrepartie d'un geste citoyen (35 heure) utile pour la collectivité. L'aide permettra aux jeunes un financement partiel du permis de conduire, du BAFA ou projet de séjours.								
Moyens mobilisés								
		Humains	Financiers	Matériels				
encadrement	2							
transport			1 000 €	1 minibus				
administration	2							
communication, fournitures			1 000 €	suivie administratif				
prestation (60 bénéficiaires)			14 400 €	formation, permis, ANCV				
matériel de chantier								
Principaux indicateurs d'évaluation :								
- Nombre de participants		suivie de formation			-			
questionnaire) de satisfaction					-			
- satisfaction des partenaires					-			
Repères géographiques			Repères temporels					
Quartier	Public concerné		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Les Tarterêts	x							
Rive Droite - Centre Ville	x							
La Nacelle - Moulin Galan	x							
Montconseil - Ermitage	x							
Niveau de priorité							1	

voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les




  		Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020 Action n°7 RAID CORBEIL-ESSONNES		
Porteur : Direction Jeunesse Sports CORBEIL-ESSONNES				
Public prioritaire : - Jeunes âgés de 12 à 15 ans - - -		Partenaires associés - Police National, Police Municipal - Sapeurs Pompier - Théâtre, Mairie de Corbeil-Essonnes - Les Moulins, la MIVE - Les Médiathèques - Le centre de semi liberté - La CAF, le centre des impôts - Le centre de Santé -		
Echelon :		quartiers	commune <input checked="" type="checkbox"/>	agglomération
Rappel des principaux constats				
Il n'existe pas d'évènement d'envergure spécifique pour les 12-15 ans au niveau de la commune . Les enfants des quartiers ont une méconnaissance de leur ville et plus précisément des institutions, des monuments, des équipements sportifs.				
Objectifs spécifiques				
Le raid Corbeil-Essonnes est une course d'orientation citoyenne réalisé sur toute la ville. Ce raid permet aux jeunes de s'approprier la ville . L'objectif est l'apprentissage du civisme, aux symboles de la République de manière ludique. Cette opération est parrainée par le ministre de l'intérieur.				
Descriptif sommaire de l'action				
Les équipes sont composées de 5 jeunes et d'un encadrant sur "un parcours découverte" chronométré incluant 20 sites de la ville. Chaque site comporte une épreuve ou une animation . Les équipes vainqueurs participeront à l'édition nationale du Raid qui se déroulera sur Paris.				
Moyens mobilisés				
	Humains	Financiers	Matériels	
encadrement	120			
logistique			table, chaises, sono, barnum, gr	
medicale			Protection civile	
communication			affiche, affichette, banderole	
administration	2			
transport			1 bus	
Principaux indicateurs d'évaluation :				
- Nombre de participants	-	-	-	
- questionnaire de satisfaction	-	-	-	
- Questionnaire de satisfaction des partenaires	-	-	-	
Repères géographiques		Repères temporels		
Quartier	Public concerné	2015	2016	
Les Tarterêts	X	X	X	
Rive Droite - Centre Ville	X			
La Nacelle - Moulin Galan	X			
Montconseil - Ermitage	X			
		Niveau de priorité		
		1		

voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les

11. LES FICHES ACTIONS

Pilier III

Développement économique-emploi

  		Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020 N°7.1.1																								
Porteur : Association NQT "Nos Quartiers ont des Talents"		Favoriser la construction de parcours vers l'insertion professionnelle																								
Public prioritaire : - Jeunes diplômés de moins de 30 ans - - -	Partenaires associés : - Conseil Départemental - MDS, MIVE Pôle Emploi	Service Politique de la ville Entreprises de secteur																								
Echelon :	<input checked="" type="checkbox"/> quartiers	<input type="checkbox"/> commune	<input type="checkbox"/> agglomération																							
Rappel des principaux constats																										
<p>Les jeunes diplômés issus des quartiers continuent d'être confrontés à des pratiques discriminatoires. L'exclusion du marché du travail reste la question la plus douloureuse. Une inégalité d'autant plus mal vécue qu'ils ont cru dans l'école et investi dans leurs études. Souvent issus d'un milieu social défavorisé, les jeunes n'ont malheureusement pas accès à des réseaux d'insertion professionnelle</p>																										
Objectifs spécifiques Soutien aux actions spécifiques en direction des jeunes																										
<p>Garantir le suivi et le parrainage de tous les jeunes diplômés. Assurer un reporting régulier : chaque mois, un tableau de bord des jeunes diplômés. Développer la complémentarité avec les acteurs locaux : le cœur de métier de NQT étant le parrainage et la mise en réseau des jeunes diplômés. Co-organiser un événement annuel : NQT organisera, en coopération avec la Commune de Corbeil-Essonnes, un événement annuel destiné à mobiliser les acteurs locaux, les jeunes diplômés inscrits ou répondant aux critères de l'association.</p>																										
Descriptif sommaire de l'action																										
<p>Il s'agit d'un accompagnement qui favorise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, BAC+3 ou BAC+4 minimum. Des pairs accompagnent les jeunes diplômés : rédaction du CV et de la lettre de motivation, préparation et simulation des entretiens d'embauche. Le parrain va surtout aider ces jeunes à prendre confiance en eux pour mieux se « vendre » auprès des recruteurs. Il les amène à développer ou renforcer leurs compétences liées au savoir-être.</p>																										
Moyens mobilisés																										
	Humains Référent Commune Référents NQT	Financiers 5 382 €	Matériels Locaux																							
Principaux indicateurs d'évaluation :																										
-Nombre jeunes F/G bénéficiaires	- durée du suivi des jeunes	-	-																							
-Nombre de jeunes embauchés	-l'apport des outils proposés aux jeunes	-	-																							
Repères géographiques		Repères temporels																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Quartier</th> <th>Public concerné</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Les Tarterêts</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Rive Droite - Centre Ville</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>La Nacelle</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Montconseil - Ermitage</td> <td>x</td> </tr> </tbody> </table>	Quartier	Public concerné	Les Tarterêts	x	Rive Droite - Centre Ville	x	La Nacelle	x	Montconseil - Ermitage	x	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>x</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>			2015	2016	2017	2018	2019	2020		x	X	X	X	X	X
Quartier	Public concerné																									
Les Tarterêts	x																									
Rive Droite - Centre Ville	x																									
La Nacelle	x																									
Montconseil - Ermitage	x																									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																				
	x	X	X	X	X	X																				
		Niveau de priorité																								
		1																								

...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fiches annexées ...pour plus de détails voir les fi



Seine Essonne
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier III

N° 7.2.3 action 1

Mobiliser les leviers à l'emploi

Porteur :

MISSION INTERCOMMUNALE VERS L'EMPLOI

EQUIPE EMPLOI INSERTION DES TARTERETS CPO

Public prioritaire :

- Jeunes et adultes
-
-
-

Partenaires associés :

-
- CGET
- CASE
- VILLE DE CORBEIL-ESSONNES
-

Echelon :

quartiers

X

commune

agglomération

Rappel des principaux constats

Fort d'une implantation depuis 2003 au sein du quartier des Tarterêts, la MIVE reste le seul service de l'emploi à apporter une première offre de service sur la thématique emploi/formation au sein du quartier. Chaque année c'est plus de 500 personnes, jeunes et adultes, qui bénéficient des services de l'EEl (Accueil, Information, Orientation, permanence de partenaires juridique-Association Intermédiaire, ateliers, informations collectives-recrutement, consultation des offres, pôle ressources multimédia, ...)

Objectifs spécifiques

Renforcer les dispositifs locaux d'accompagnement

L'EEl permettra de rapprocher les habitants du quartier des Tarterêts avec les institutions (pôle emploi, services sociaux, services de santé, justice, etc.).

Elle aura un vrai rôle d'Accueil, d'Information et d'orientation.

L'EEl apportera un premier degré de services de par la mise à disposition d'outils nécessaire à la recherche d'informations (permanences de partenaires, documentations, fiches métiers, ordinateurs, internet, téléphone...)

Descriptif sommaire de l'action

Située au cœur du quartier des tarterêts, site identifié par la Politique de la Ville comme Zone Urbaine Sensible (ZUS), cette structure de proximité permettra un lien social et apportera un premier degré de service d'accompagnement vers l'emploi et/ou la formation auprès des habitants du quartier principalement.

L'EEl permettra d'établir une relation de confiance, lever les à priori et donner un premier degré de réponse face aux difficultés auxquelles sont confrontés les habitants du quartier dans leurs relations avec les administrations.

L'EEl sera une première étape dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnel. Elle orientera, le cas échéant, le public en fonction de sa typologie et de sa demande.

L'orientation s'effectuera en direction de structures d'accompagnement à l'emploi (Mission Intercommunale Vers l'Emploi, PLIE, Pôle Emploi, CAP Emploi...).

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
Chargée d' AIO	1 ETP / an	27 700 €	
Conseiller professionnel	1 ETP / an	34 000 €	
Coordination (10% des salaires ch)	0,3 ETP / an	6 170 €	
Investissement Informatique / an		1 000 €	
Maintenance (615) / an		3 500 €	
Frais téléphonie, internet / an		3 700 €	
Logiciel suivi / an		2 200 €	

Principaux indicateurs d'évaluation :

- Public accueilli - Volume accueil/information/Orientati -
- Partenariats locaux formalisés - Permanences partenaires réalisées -
- Détail des services rendus -

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	X
Rive Droite - Centre Ville	
La Nacelle	
Montconseil - Ermitage	

Repères temporels

2015	2016	2017	2019	2020
X	X	X	X	X

Niveau de priorité

1



Seine Essonne
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier III

N° 7.2.3 action 2

Mobiliser les leviers à l'emploi

Porteur :

MISSION INTERCOMMUNALE VERS L'EMPLOI EQUIPE EMPLOI INSERTION DE LA NACELLE CPO

Public prioritaire :

- Jeunes et adultes
-
-
-

Partenaires associés :

- CGET
- CASE
- VILLE DE CORBEIL-ESSONNES
- I3F

Echelon :

quartiers

X

commune

agglomération

Rappel des principaux constats

Globalement bien identifiée sur son territoire, la MIVE souhaite y être plus ancrée dans les quartiers prioritaires. Implantée dans le quartier des Tarterêts depuis 2003, elle souhaite apporter cette même offre de service au sein de l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville de Corbeil-Essonnes. Cette nouvelle implantation dans le quartier demeure le maillon permettant d'initier cette création de lien avec les habitants afin de les amener dans une démarche contractualisée d'accompagnement vers l'emploi et/ou la formation.

Objectifs spécifiques

Renforcer les dispositifs locaux d'accompagnement

L'EEI permettra de rapprocher les habitants du quartier de la Nacelle avec les institutions (pôle emploi, services sociaux, services de santé, justice, etc.).

Elle aura un vrai rôle d'Accueil, d'Information et d'orientation.

L'EEI apportera un premier degré de services de par la mise à disposition d'outils nécessaires à la recherche d'informations (permanences de partenaires, documentations, fiches métiers, ordinateurs, internet, téléphone...)

Descriptif sommaire de l'action

Cette nouvelle EEI sera située au cœur du quartier de la Nacelle, site identifié par la Politique de la Ville comme Zone Urbaine Sensible (ZUS). Structure de proximité, elle permettra un lien social et apportera un premier degré de service d'accompagnement vers l'emploi et/ou la formation auprès des habitants du quartier principalement.

L'EEI permettra d'établir une relation de confiance, lever les a priori et donner un premier degré de réponse face aux difficultés auxquelles sont confrontés les habitants du quartier dans leurs relations avec les administrations.

L'EEI sera une première étape dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle. Elle orientera, le cas échéant, le public en fonction de sa typologie et de sa demande.

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
Chargée d' AIO	1 ETP / an	27 700 €	
Conseiller professionnel	1 ETP / an	34 000 €	
Coordination (10% des salaires ch)	0,3 ETP / an	6 170 €	
Investissement Téléphonie		2 100 €	
Investissement Informatique		3 000 €	
Maintenance (615) & logiciel (613)		5 700 €	
Frais téléphonie/internet / an		3 700 €	
Communication		3 500 €	
Charges locatives (100€/mois)	soit 1200€/ an	1 200 €	

Principaux indicateurs d'évaluation :

- Public accueilli
- Partenariats locaux formalisés
- Détail des services rendus
- Volume accueil/information/Orientation
- Permanences partenaires réalisées




Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	
Rive Droite - Centre Ville	
La Nacelle	100 / an
Montconseil - Ermitage	

Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020
X	X	X	X	X	X

Niveau de priorité **1**

  		Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020 Pilier III		N° 7.2.3 action 3 Mobiliser les leviers à l'emploi																							
Porteur : MISSION INTERCOMMUNALE VERS L'EMPLOI EQUIPE EMPLOI INSERTION DE MONTCONSEIL-ERMITAGE CPO																											
Public prioritaire : - Jeunes et adultes - - -		Partenaires associés : - CGET - CASE - VILLE DE CORBEIL-ESSONNES -																									
Echelon : quartiers <input checked="" type="checkbox"/> commune <input type="checkbox"/> agglomération <input type="checkbox"/>																											
Rappel des principaux constats																											
Globalement bien identifiée sur son territoire, la MIVE souhaite y être plus ancrée dans les quartiers prioritaires. Implantée dans le quartier des Tarterêts depuis 2003, dans le quartier de la Nacelle en 2015, elle souhaite apporter cette même offre de service au sein de l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville de Corbeil-Essonnes. Cette nouvelle implantation dans le quartier de MONTCONSEIL-ERMITAGE demeure le maillon permettant d'initier cette création de lien avec les habitants afin de les amener dans une démarche contractualisée d'accompagnement vers l'emploi et/ou la formation.																											
Objectifs spécifiques Renforcer les dispositifs locaux d'accompagnement																											
L'EEl permettra de rapprocher les habitants du quartier de Montconseil-Ermitage avec les institutions (pôle emploi, services sociaux, services de santé, justice, etc.). Elle aura un vrai rôle d'Accueil, d'Information et d'orientation. L'EEl apportera un premier degré de services de par la mise à disposition d'outils nécessaires à la recherche d'informations (permanences de partenaires, documentations, fiches métiers, ordinateurs, internet, téléphone...)																											
Descriptif sommaire de l'action																											
Cette nouvelle EEI sera située au cœur du quartier, site identifié par la Politique de la Ville comme Zone Urbaine Sensible (ZUS). Structure de proximité, elle permettra un lien social et apportera un premier degré de service d'accompagnement vers l'emploi et/ou la formation auprès des habitants du quartier principalement. L'EEl permettra d'établir une relation de confiance, lever les à priori et donner un premier degré de réponse face aux difficultés auxquelles sont confrontés les habitants du quartier dans leurs relations avec les administrations. L'EEl sera une première étape dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnel. Elle orientera, le cas échéant, le public en fonction de sa typologie et de sa demande.																											
Moyens mobilisés																											
		Humains	Financiers	Matériels																							
Chargée d' AIO	1 ETP / an		28 000 €																								
Conseiller professionnel	1 ETP / an		34 500 €																								
Coordination (10% des salaires ch)	0,3 ETP / an		6 250 €																								
Investissement Téléphonie			2 100 €																								
Investissement Informatique			3 000 €																								
Maintenance (615)& logiciel (613)			5 700 €																								
Frais téléphonie/internet / an			3 700 €																								
Communication			3 500 €																								
Charges locatives (100€/mois)	soit 1200€/ an		1 200 €																								
Principaux indicateurs d'évaluation :																											
-Public accueilli		- Volume accueil/information/Orientati																									
-Partenariats locaux formalisés		- Permanences partenaires réalisées																									
-Détail des services rendus																											
Repères géographiques			Repères temporels																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Quartier</th> <th>Public concerné</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Les Tarterêts</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rive Droite - Centre Ville</td> <td></td> </tr> <tr> <td>La Nacelle</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Montconseil - Ermitage</td> <td>200 / an</td> </tr> </tbody> </table>		Quartier	Public concerné	Les Tarterêts		Rive Droite - Centre Ville		La Nacelle		Montconseil - Ermitage	200 / an	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>				2015	2016	2017	2018	2019	2020		X	X	X	X	X
Quartier	Public concerné																										
Les Tarterêts																											
Rive Droite - Centre Ville																											
La Nacelle																											
Montconseil - Ermitage	200 / an																										
2015	2016	2017	2018	2019	2020																						
	X	X	X	X	X																						
Niveau de priorité					1																						



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier III

N°7.4.1

Mobiliser les entreprises locales en faveur des habitants des quartiers

Porteur :

Communauté d'agglomération Seine Essonne

Charte Entreprises et quartiers

Public prioritaire :

-
-
-
-

Partenaires associés :

-
- Etat
- Entreprises
- CASE
- Corbeil-Essonnes
-

Echelon :

quartiers

commune

agglomération

Rappel des principaux constats

Le développement économique et l'insertion professionnelle des habitants des quartiers constituent un enjeu fondamental qui s'inscrit complètement dans les nouveaux contrats de ville en Essonne. C'est dans ce cadre qu'une charte départementale "Entreprises et quartiers", a été signée le 27 février 2015.

Objectifs spécifiques

Sensibiliser les agences d'intérim et les entreprises à l'embauche des habitants des quartiers

Deux types d'actions sont prévues par la charte: des actions en lien avec les établissements scolaires ; d'autres en lien avec les demandeurs d'emploi et le service public de l'emploi.

- stage obligatoire de 3e, apprentissage et alternance, contrats aidés, tutorat/coaching/parrainage, création d'entreprise, accompagnement des jeunes diplômés.
- définition du projet professionnel, opportunités de développer les compétences et la connaissance des entreprises.

Descriptif sommaire de l'action

Afin d'animer cette charte, une animation territoriale pilotée par la communauté d'agglomération en lien avec le Délégué du Préfet est nécessaire notamment pour définir des engagements territorialisés et chiffrés pour le contrat de ville en conformité avec le relevé de décisions du comité d'animation du 14 avril 2015.

Dans ce cadre, un référent sera désigné pour le suivi de la charte sur son territoire et définir les engagements pour octobre 2015.

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
referent			

Principaux indicateurs d'évaluation :

-
-
-

-
-
-

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	X
Rive Droite - Centre Ville	X
La Nacelle	X
Montconseil - Ermitage	X

Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020
X					

Niveau de priorité

1

ur plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées ... pour plus de détails voir les fiches annexées



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier III

N° 7.4.4

Mobiliser les entreprises locales en faveur des habitants des quartiers

Porteur : **PLIE INTERCOMMUNAL E.V.E**
 Mise en place d'un partenariat avec la Fondation Agir contre l'exclusion (FACE)

Public prioritaire :

- Publics en difficulté d'insertion
-
-
-
-

Partenaires associés :

- ENTREPRISES ADHERENTES
-
- ETAT (DIRECCTE)
-
- PREFECTURE
-
- CASE
-
- VILLE DE CORBEIL-ESSONNES
-

Echelon : quartiers commune agglomération

Rappel des principaux constats

La mise en place du club FACE a pour objet de favoriser l'engagement social et sociétal des entreprises sur le territoire. Sa vocation est de contribuer à la prévention et à la lutte contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté, par la mobilisation des acteurs du monde économique en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes.

Objectifs spécifiques

Mise en place d'un partenariat contre l'exclusion (FACE)

- > établir un positionnement en complémentarité et en lien avec les autres acteurs et toutes les parties prenantes;
- > cibler les quartiers à privilégier;
- > repérer les priorités d'action attendues par les parties prenantes ;
- > définir les moyens nécessaires à un développement progressif ;
- > contribuer à la mobilisation des entreprises et des organisations professionnelles ;
- > aider à mobiliser les soutiens financiers et engager les partenariats adaptés ;
- > instituer les instances et formes de gouvernance ad hoc ;
- > proposer un plan de développement à moyen terme.

Descriptif sommaire de l'action

L'ambition du club est de créer des pôles de compétences autour de 5 axes d'intervention : dans l'entreprise, pour l'emploi, à l'école, au quotidien et avec les acteurs du territoire. Au sein de chacun de ces champs, actions et formations seront portées par le Club avec la participation active des entreprises partenaires et de leurs salarié-e-s. Parrainage, mobilisation par le sport, actes de médiation sociale, insertion par la culture, entrepreneuriat à l'école, microcrédit social, lutte contre la facture numérique, Label Diversité, mécénat social... Autant d'outils performants pour combattre les inégalités et affirmer la Fondation comme « un grand mouvement social des entreprises ».

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels
1 chargé(é) de mission	1 ETP / AN	42 200 €	
Investissement informatique		2 500 €	
Communication		3 500 €	
Loyer (base 50m ² *110€/m ²)		5 500 €	
Charges loc.(base 50m ² *18€/m ²)		900 €	
Investissement téléphonie		2 000 €	

Principaux indicateurs d'évaluation :

- Organiser la consultation du territoire
- Organisation des groupes de travail
- Composition et montée en charge du
- Mise en place des actions ciblées

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	OUI
Rive Droite - Centre Ville	OUI
La Nacelle	OUI
Montconseil - Ermitage	OUI

Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020
X	X	X	X	X	X

Niveau de priorité **1**



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier III

N°7.5.4

Soutenir la création et la reprise d'entreprise et les commerces de proximité

Porteur :

Communauté d'agglomération Seine Essonnes

Agence pour la diversité entrepreneuriale "L'ADIVE" Créarif 2014

Public prioritaire :

- Entrepreneurs des quartiers prioritaires
-
-
-

Partenaires associés :

- Caisse des dépôts
-
- pépinière d'entreprises
-
- le Conseil Régional d'Ile de France
-
- La communauté d'agglomération
-
- Seine Essonne
-

Echelon :

quartiers

commune

agglomération

Rappel des principaux constats

D'une part, les grandes entreprises émettent le besoin d'identifier de nouveaux fournisseurs compétents et réactifs, et souhaitent développer des programmes d'achats responsables. D'autre part, les entrepreneurs issus de la diversité ou des territoires sensibles, bien que extrêmement dynamiques, souffrent de difficultés spécifiques dans le développement de leur activité (difficulté d'accès à la commande privée ou publique, problématiques de financement...).

Objectifs spécifiques

Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires à la création et au développement d'entreprises

L'Adive permet à ces différents acteurs de se rencontrer et d'entamer des collaborations commerciales fructueuses pour les deux parties.

Favoriser le développement économique des quartiers prioritaires

Favoriser le développement commercial d'entreprises discriminées par le marché

Descriptif sommaire de l'action

L'Adive a donc développé un programme « Achats & Diversité » qui se définit comme l'application de politiques de promotion de la diversité à la chaîne des fournisseurs des grandes entreprises.

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels

Principaux indicateurs d'évaluation :

-
-
-
-

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	X
Rive Droite - Centre Ville	X
La Nacelle	X
Montconseil - Ermitage	X

Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020

Niveau de priorité

1



Contrat de Ville Solidaire 2015 / 2020

Pilier III

N°7.5.5

Soutenir la création et la reprise d'entreprise et les commerces de proximité

Porteur :

Communauté d'agglomération Seine Essonne

Opération Programmée de l'Habitat Intercommunal (OPAH)

Public prioritaire :

-
-
-
-

Partenaires associés :

-
-
-
-
-

Echelon :

quartiers

commune

agglomération

Rappel des principaux constats

Sur Corbeil-Essonnes, on assiste depuis de nombreuses années au déclin du petit commerce traditionnel et historique du centre ville.

Celui-ci est observé dans de nombreuses villes moyennes et s'expliquent par le changement de comportement d'achat du client qui préfère les centres commerciaux périphériques.

Cela se traduit par une importante vacance et/ou une spécialisation des activités présentes.

Objectifs spécifiques

Renforcer et diversifier l'activité commerciale et économique

Le déclin des activités du centre ville n'est pas une fatalité et les élus de la CA Seine-Essonne et de Corbeil-Essonnes veulent redynamiser le centre ville en adaptant les commerces aux attentes des clients : développer le concept de centre commercial ouvert.

Pour les zones commerciales en périphérie, l'objectif de la CA Seine-Essonne est de faciliter les démarches permettant aux promoteurs des zones d'obtenir un rayonnement régional.

Descriptif sommaire de l'action

Dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Habitat Intercommunal (OPAH), des études puis des actions immobilières seront conduites afin de renforcer l'attractivité commerciale du centre ville en adaptant les commerces en pied d'immeuble aux besoins des grandes enseignes. L'habitat dégradé sera également traité afin d'amener dans le centre historique de Corbeil-Essonnes une nouvelle population souhaitant une autre manière d'acheter ou ayant besoin de commerces variés de proximité.

Au niveau des grandes zones commerciales, la CA Seine-Essonne continuera d'accompagner et promouvoir l'action des différents partenaires de ces zones et de privilégier l'embauche prioritaire des personnes du territoire via des conventions avec les organismes présents en favorisant la formation et l'embauche des personnes éloignées de l'emploi.

Moyens mobilisés

	Humains	Financiers	Matériels

Principaux indicateurs d'évaluation :

-
-
-

Repères géographiques

Quartier	Public concerné
Les Tarterêts	
Rive Droite - Centre Ville	X
La Nacelle	
Montconseil - Ermitage	

Repères temporels

2015	2016	2017	2018	2019	2020
X	X	X	X	X	X

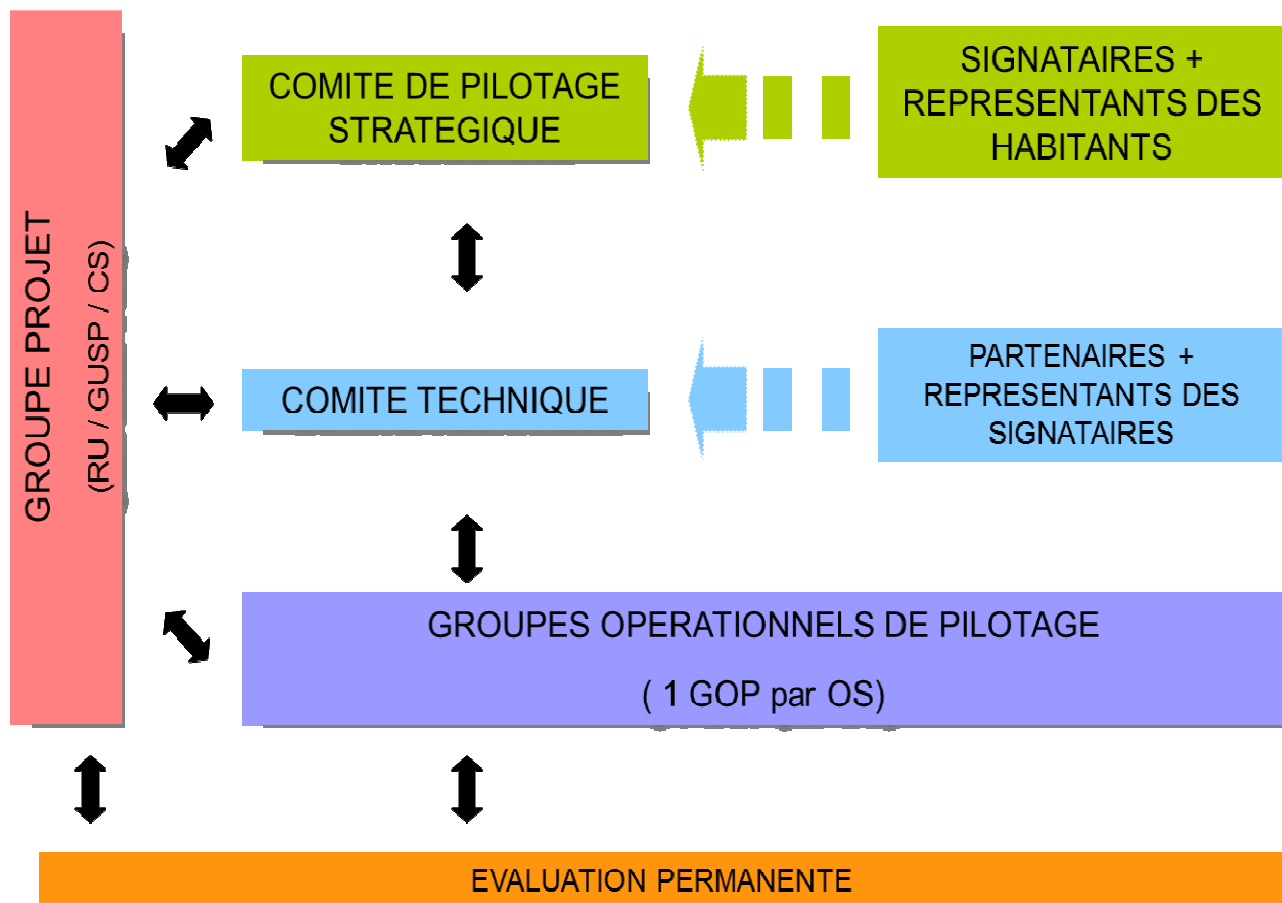
Niveau de priorité

1

Fiches actions programmées

PILIER	ACTIONS	ECHÉANCIER
Cohésion Sociale	Développer des actions pour les seniors	1 ^{er} Trimestre 2016
Cohésion Sociale	Créer une passerelle entre l'emploi et le secteur sportif	4 ^{ème} Trimestre 2015
Le développement de l'activité économique et de l'emploi	Elargir le canal des métiers aux femmes : promouvoir l'action SNCF « Girl's Day »	1 ^{er} Trimestre 2016
Le développement de l'activité économique et de l'emploi	Créer un parcours de découverte des entreprises	1 ^{er} Trimestre 2016
Cohésion Sociale	Favoriser les actions des « voisins malins »	1 ^{er} Trimestre 2016
Cohésion Sociale	Mettre en place un plan de formation « spécial handicap »	1 ^{er} Trimestre 2016
Cohésion Sociale	Mise en œuvre d'une charte de lutte contre les discriminations	1 ^{er} Trimestre 2016
Cohésion Sociale	Projet Educatif De Territoire (PEDT)	4 ^{ème} Trimestre 2015
Cohésion Sociale	Chalet « Le Genepy Molines » du foyer socio-éducatif du lycée Doisneau pour des actions qui favorisent les relations avec les familles	1 ^{er} Trimestre 2016
Cohésion Sociale	Passeport culturel	1 ^{er} Trimestre 2016
Cohésion Sociale	Réseau d'Appui et d'Accompagnement des Papas (RAAP)	1 ^{er} Trimestre 2016
Pilier I, II et III	Axes d'interventions de la Caisse des Dépôts	3 ^{ème} Trimestre 2015
Cohésion Sociale	Conseil municipal des jeunes	1 ^{er} Trimestre 2016
Axe transversal : Jeunesse	Jeunes sapeur-pompier	1 ^{er} Trimestre 2016
Cohésion Sociale	Fiches actions GUSP Tarterêts ➤ Parcelles potagères ➤ Charte de laïcité	4 ^{ème} Trimestre 2015
Cohésion Sociale	Do The Right Thing « Du Hip-Hop à la citoyenneté »	4 ^{ème} Trimestre 2015

12. La gouvernance et les moyens à mettre en œuvre

LE SCHEMA GENERAL DE GOUVERNANCE :**Le pilotage :**

Le comité de pilotage stratégique est en charge des orientations stratégiques.

Il est garant de la mise en œuvre et de la cohérence de l'ensemble du projet.

Il est composé des représentants des signataires :

- L'Etat : le préfet ou le Préfet Délégué à l'Égalité des Chances ;
- La Communauté d'agglomération Seine-Essonne: le Président ;
- La Commune : le Maire.

Son travail est préparé en amont par un comité de pilotage technique, composé des représentants des signataires et des partenaires concernés par les orientations stratégiques retenues :

- Services déconcentrés de l'Etat ;
- Services de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne;
- Services municipaux ;
- Représentants techniques des partenaires ;
- Représentants des habitants : membres des tables citoyennes.

Le pilotage opérationnel est assuré par un groupe projet, mandaté par le comité de pilotage stratégique, pour définir les moyens à mettre en œuvre, mobiliser, animer et suivre la mise en œuvre du Contrat de Ville dans ses différentes dimensions stratégiques et opérationnelles, territoriales et thématiques.

Le groupe projet s'appuie sur des groupes opérationnels de pilotage constitués des représentants des parties prenantes à la mise en œuvre de chaque action.

La mobilisation et la coordination des politiques et moyens de droit commun, non seulement de l'Etat mais de tous les partenaires, est un enjeu décisif de cette nouvelle contractualisation.

Afin d'assurer au mieux la participation des acteurs des politiques de droit commun, il convient de les associer le plus en amont possible de l'élaboration du projet.

Gouvernance pour la conférence intercommunale du logement

La création d'une conférence intercommunale du logement⁶⁴ est nécessaire, conformément à l'article 97 de la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et à l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Dans un objectif d'amélioration de la lisibilité et de l'efficacité des politiques publiques liées au logement social, la loi ALUR confie aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux, en articulation avec la politique locale de l'habitat définie sur son territoire.

Pour ce faire, les EPCI, ayant des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, doivent obligatoirement créer une conférence intercommunale du logement, co-présidée par le Préfet.

- Le Président de l'EPCI ;
- Le Préfet ;
- Les Maires des Communes membres de l'établissement ;
- Les représentants des bailleurs sociaux ;
- Des représentants du département ;
- Des représentants de tout organisme titulaire de droits de réservation ;
- Des représentants locaux des associations de locataires ;
- Des représentants des organismes agréés ;
- Des représentants des associations pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ;
- Des représentants locaux des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

La création d'une conférence intercommunale du logement doit permettre de mieux concilier le droit au logement et l'objectif de mixité sociale.

De même, cette conférence devra également produire des orientations précises devant aboutir à la rédaction de conventions relatives aux différents axes de la politique des attributions.

⁶⁴ Voir fiche action N° 7.2.3

12.1 L'ORGANISATION PROJETEE DU SCHEMA ORGANISATIONNEL :

SCHEMA ORGANISATIONNEL

DE LA DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

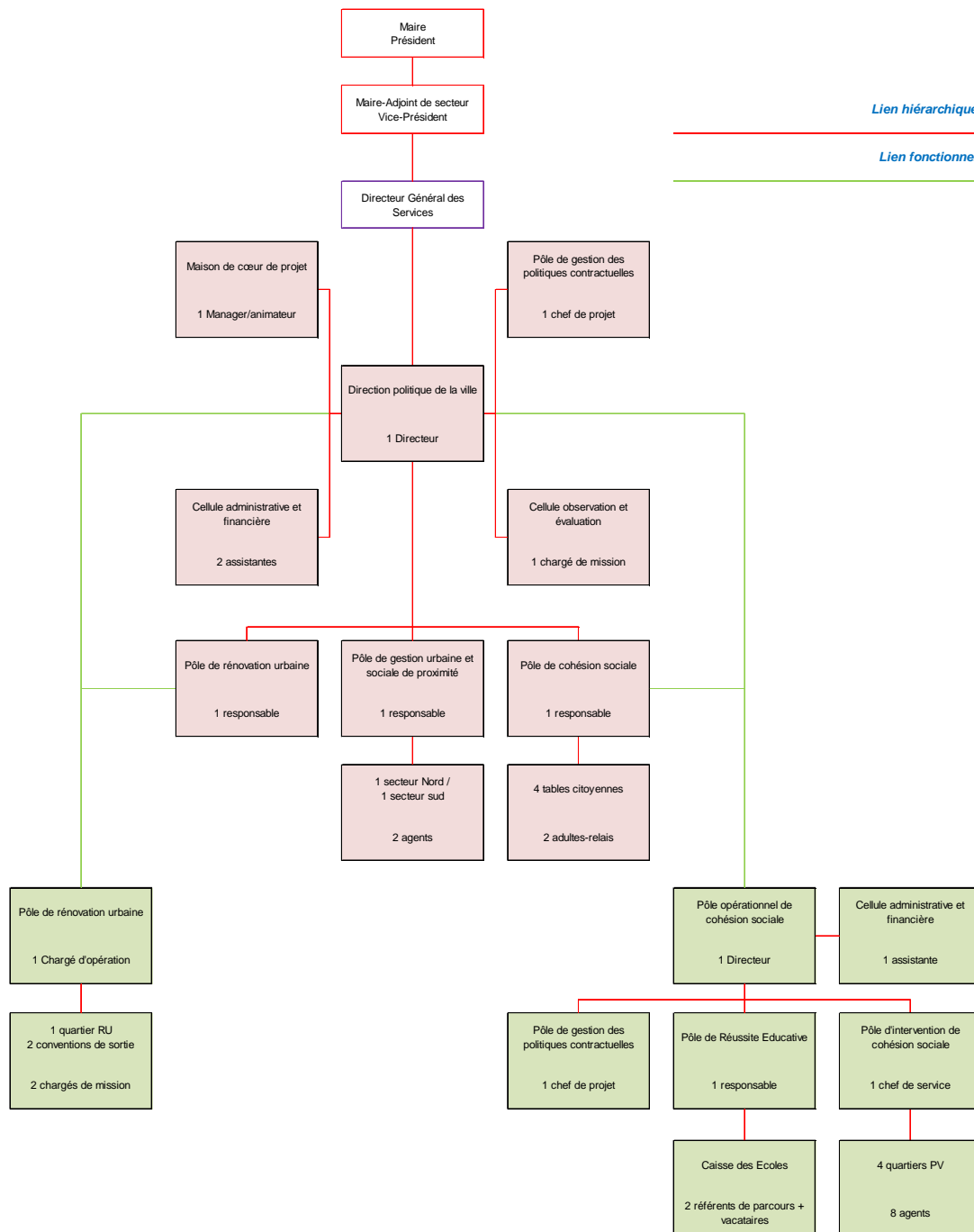


Lien hiérarchique

Lien fonctionnel

ECHELON STRATEGIQUE
(Communauté d'Agglomération)

ECHELON OPERATIONNEL
(Ville de Corbeil-Essonnes)



Les principaux partenaires possibles (en dehors de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne, la Commune de Corbeil-Essonnes, de l'Etat et de ses services déconcentrés) sont :

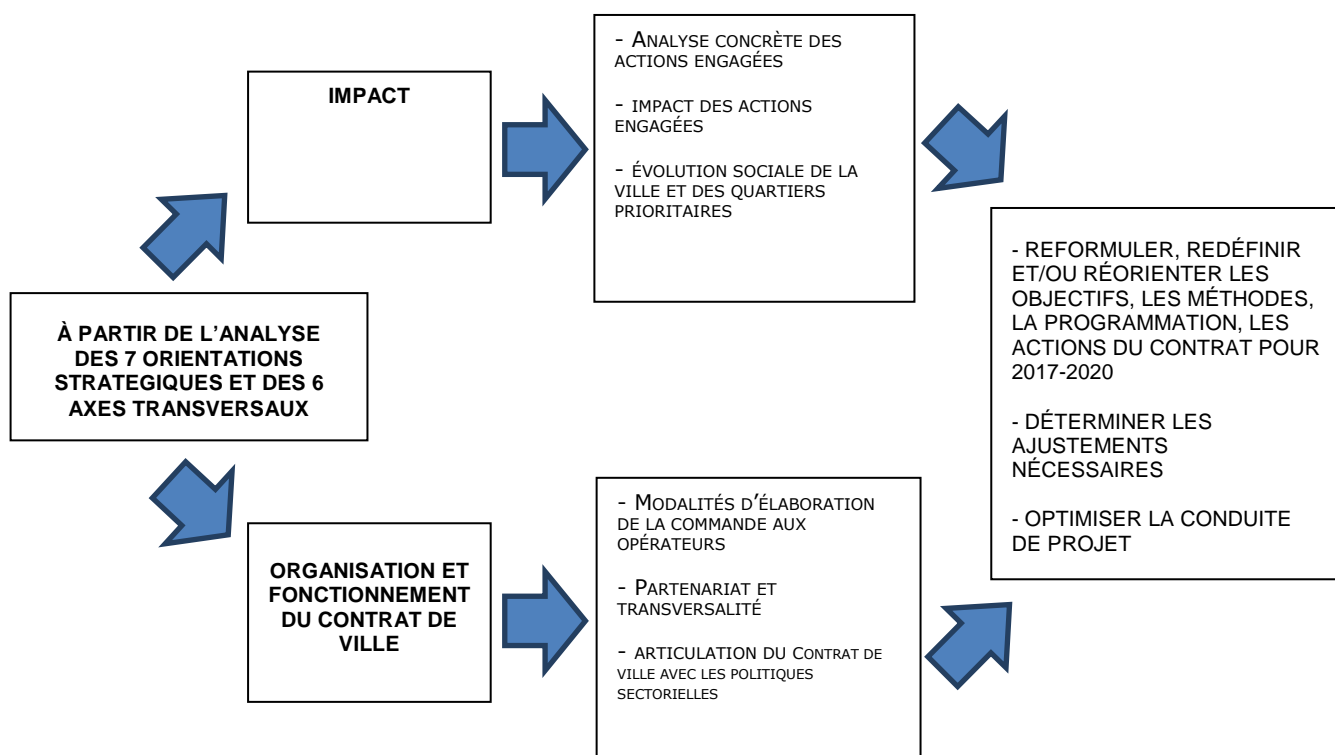
- Le Conseil régional (formation professionnelle, ...) ;
- Le Conseil départemental (action sociale, logement, etc.) ;
- Les bailleurs sociaux ;
- Les transporteurs ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- La Caisse des dépôts et consignations ;
- L'ANRU ;
- La MDE ;
- Pôle emploi ;
- Le CISPDP (avec la DDSP et le Commandant du groupement de Gendarmerie) ;
- CMS ;
- L'association Amis des malades d'Alzheimer ;
- Les Caisses des Ecoles de la Commune de Corbeil-Essonnes ;
- Etc.

12.2 L'ÉVALUATION PERMANENTE :

L'évaluation du contrat de ville, relève d'une démarche particulière. Elle consiste à mettre en place un dispositif de débat et d'analyse afin de porter un jugement collectif sur les actions menées. L'évaluation se nourrit de données d'observation de nature statistique, de données de suivi et d'enquête auprès des habitants et des professionnels, et des éléments d'appréciation produits par la table citoyenne (création d'un observatoire local des quartiers).

Le contrat de ville étant conclu pour une période de cinq ans, une procédure systématique et permanente de suivi et d'évaluation sera mise en place. Elle devra permettre d'apprécier qualitativement et quantitativement la conformité des actions entreprises aux orientations et aux objectifs définis, de juger de l'efficacité des résultats obtenus, et enfin d'ajuster, d'améliorer, ou de compléter les actions menées.

L'évaluation comporte une analyse globale des retours recueillis auprès des intéressés, bénéficiaires, et des réactions des habitants auprès des décideurs. Cette étude pourra être confiée à une équipe extérieure (cabinet spécialisé en politique de la ville). Un examen d'ensemble interviendra à l'occasion d'un bilan à mi-parcours en 2017.

Schéma général d'évaluation :

Les questionnements possibles dans le cadre de l'évaluation :

Pertinence...

Objectifs :

Pertinence des objectifs retenus

Actions retenues :

Pertinence des actions entreprises au regard des objectifs

Préparation et mise en œuvre :

Pertinence des partenaires engagés dans l'action

Moyens :

Pertinence des moyens choisis :

- logistiques et matériels
- financiers
- humains

Pertinence de l'ampleur des moyens déployés au regard des objectifs poursuivis

Communication :

Pertinence du message

Pertinence des supports choisis

Pertinence du mode de diffusion

Participation des habitants :

Quels modes de participation retenus (consultation, concertation, implication à la mise en œuvre, etc.) ?

Pertinence au regard des objectifs ?

Evaluation :

Le mode d'évaluation retenu est-il pertinent ?

Cohérence...

Objectifs :

Cohérence des différents objectifs

Actions retenues :

Cohérence des actions entreprises sur le quartier, la ville, l'agglomération

Préparation et mise en œuvre :

Modalités de préparation : répartition des tâches, suivi de la mise en œuvre, durée, freins possibles et solutions mises en œuvre, etc. Quelle cohérence ?

Moyens :

Cohérence des moyens mis en œuvre/ des objectifs fixés/ résultats attendus : quelle adéquation entre l'objectif/ le résultat attendu/ les moyens ?

Communication :

Quelle cohérence dans l'information déployée en direction des habitants ?

Quelle cohérence entre les objectifs poursuivis (quantitatifs, public, etc.) et les supports / modes de diffusion utilisés

Participation des habitants :

Quelle cohérence entre la participation souhaitée et les moyens mis en œuvre pour faire participer ?

Evaluation :

Les modalités et les indicateurs d'évaluation sont-ils cohérents ?

Les indicateurs utilisés sont-ils fiables, récents, capables d'appréhender l'impact des actions menées ?

Efficacité / efficience...

Objectifs

L'objectif poursuivi a-t-il été atteint ?

Résultats de l'action engagée :

Quels résultats obtenus ?

Efficacité/efficience des actions entreprises au regard des objectifs et des moyens déployés.

Moyens (logistiques, financiers, humains, etc.) en adéquation avec l'action ?

Existe-t-il des résultats indirects (image du quartier, représentation, mobilisation particulière, etc.) ?

Quels effets négatifs avancés et/ou engendrés par les dispositifs de la politique de la ville au regard des politiques de droit commun ?

Communication :

Efficacité de la communication : le public ciblé a-t-il été atteint ? Quel impact des différents supports, des modes de diffusion ? Le message était-il attractif, opportun, clair, etc. ?

Participation des habitants :

La participation des habitants : moyens d'action et objectif.

Résultats obtenus quantitatifs et qualitatifs ?

La participation est-elle un gage de réussite des actions ?

Evaluation :

Freins et apports de l'évaluation continue menée

Méthodes générales d'évaluation

Indicateurs :

Indicateurs de l'Observatoire National de la Politique de la Ville⁶⁵ (ONPV)

Étude documentaire :

- Diagnostic, convention, fiches action du contrat, etc.
- Bilans annuels des 6 années du contrat de ville
- Documents relatifs aux autres dispositifs en place
- Documents généraux de la Commune (organigrammes, structuration interne, rapports au CC, bilans des services, etc.)
- Supports de communication utilisés par la Communauté d'agglomération Seine-Essonne dans le cadre des actions du contrat de ville
- Données sociodémographiques, socio-économiques

Observation :

- Visite des sites, observation des activités mises en œuvre
- Analyses produites par l'observatoire local

Entretiens :

- Rencontre des opérateurs de terrain (associatifs municipaux, etc.)
- Rencontre des partenaires institutionnels
- Rencontre des acteurs municipaux (élus, services, Mous, etc.)
- Impact des actions engagées
- Vision de leur quartier, situation actuelle : les enjeux actuels ont-ils évolué ?

Résultats attendus de l'évaluation

Analyse concrète des actions engagées :

- Pertinence, cohérence, efficacité, efficience des actions menées
- Adéquation du chaînage objectif/stratégie de mise en œuvre/actions

Mesure de l'impact des actions menées :

- Effets directs et indirects identifiables
- Politique de la ville/politique de droit commun : effets négatifs et positifs

Analyse de l'organisation interne et du fonctionnement du contrat de ville

- Analyse des modalités de l'élaboration de la commande aux opérateurs
- Analyse de la cohérence et coordination des projets territoriaux
- Analyse des partenariats et de la transversalité

Produire une analyse "partagée" visant à :

- Reformuler, redéfinir et/ou réorienter les objectifs, les méthodes, la programmation, les actions
- Déterminer les ajustements nécessaires
- Optimiser la conduite de projet

Communication :

- Restitution au comité de pilotage et aux partenaires au sein des groupes de travail
- Présentation aux médias locaux
- Présentation aux habitants (séance plénière des tables citoyennes).

⁶⁵ Décret du 29 janvier 2015 Conseil national des villes

13. Les conventions d'application



2015
2020

13.1 LES CONVENTIONS D'APPLICATION THEMATIQUES :

- Conventions interministérielles
- Schéma départemental de l'enfance et des familles
- Politique culturelle en cohérence avec la stratégie de développement du territoire "Essonne 2020"
- Protocole de préfiguration de la convention d'application de renouvellement urbain du quartier des Tarterêts
- Convention GUSP des Tarterêts
- Cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine (29 avril 2015)
- Charte de peuplement
- PCET – Agenda 21
- PEDT
- Contrat Local de Santé
- Plan de lutte contre les discriminations
- CLEA
- Etc.

13.2 LES CONVENTIONS D'APPLICATION TERRITORIALES :

- Contrat de développement territorial
- Projet de territoire, Communauté d'agglomération Seine-Essonne : diagnostic transversal (15 juin 2005)

13.3 PRINCIPAUX ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS INTERMINISTERIELLES :

Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	4 avril 2013	<p>Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive :</p> <ul style="list-style-type: none"> -- Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive ; -- Dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires ; • Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes : -- Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale ; -- Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25 % dès 2013) ; • Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité : -- Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets) ; -- Soutenir les petites associations de proximité ; -- Intégrer la question des quartiers dans la Charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations en cours de refonte.
Ministère des affaires sociales et de la santé Ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie Ministère délégué à la famille Ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion	19 avril 2013	<p>Améliorer l'accès aux droits : développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF), meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus ; • Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluri-professionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires ; • Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ; • Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des CLS et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville) ; • Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) dans les quartiers • Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social	25 avril 2013 et la convention d'objectifs du 30 avril 2013	<p>Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement de la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification : <ul style="list-style-type: none"> -- par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ; -- par la mobilisation des dispositifs « de deuxième chance » : établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C) ; -- par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme ; • S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> -- Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20 % des jeunes des quartiers prioritaires parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15 % en 2012) ; -- Parrainage ; • Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des ZUS (objectifs 2015) : <ul style="list-style-type: none"> -- Emplois d'avenir : 30 % de bénéficiaires résidant en zones urbaines sensibles (20 % en 2013, 25 % en 2014) ; -- Contrat unique d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des ZUS pour le secteur non marchand (13 %), et passage à 12 % pour le secteur marchand (contre 9,7 % en 2012) ; -- Insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer après que soit établi un diagnostic ; • Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers : <ul style="list-style-type: none"> -- Missions locales : prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'État entre les structures ; -- Pôle emploi signature d'une convention le 30 avril 2013 entre, le ministère du Travail et le ministère délégué à la Ville et Pôle emploi traitant de la présence des services de Pôle emploi et de l'adaptation des services aux besoins des quartiers prioritaires ; • Mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des unités territoriales des DIRECCTE, systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville ; • Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi local, auquel doit être associé le fonctionnaire de l'État en charge de la coordination de la politique de la ville : le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en ZUS diffusé semestriellement par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs.
Ministère des droits des femmes	21 mai 2013	<p>Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> -- Volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans les contrats de ville ; -- Meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers ; -- Promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes ; • Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> -- les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; -- le programme « ABCD de l'égalité » ; -- le dispositif « téléphone grand danger » ; • Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ; • S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche	7 juin 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » hors Ile-de-France : <ul style="list-style-type: none"> -- Majoration de 10 % du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la politique de la ville ; -- Réserve de 10 % des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et de l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une attention particulière pour celles issues des quartiers prioritaires ; • Mobilisation renforcée des AOTU dans le cadre des nouveaux contrats de ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires ; • Intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les plans de déplacements urbains.
Ministère de la justice	8 juillet 2013	<p>Associer l'institution judiciaire aux nouveaux contrats de ville (les représentants du Ministère public seront signataires) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conforter la justice de proximité : <ul style="list-style-type: none"> -- 100 nouveaux bureaux d'aide aux victimes avec une priorité d'implantation dans les territoires concernés par la politique de la ville ; -- MJD et PAD : implantation des nouvelles structures prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et maintien des moyens (postes de greffiers dédiés) ; • Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville : <ul style="list-style-type: none"> -- Moyens de la justice mobilisés prioritairement vers les quartiers prioritaires, notamment ceux concernés par une ZSP ; -- Ciblage plus particulier de la répression de certaines infractions : stupéfiants, économie souterraine, violences contre les forces de l'ordre, infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre ; • Prévenir la récidive : <ul style="list-style-type: none"> -- Accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ; -- Meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun ; -- Généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi) ; -- Instructions en lien avec la police et la gendarmerie pour garantir l'effectivité des mesures prononcées, notamment en matière d'interdiction de séjour dans les quartiers ; • Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux CPI « égalité des chances » dans les écoles du ministère de la justice ; • Lutter contre les discriminations : <ul style="list-style-type: none"> -- Partenariat avec le Défenseur des droits ; -- Participation du ministère de la justice au programme d'actions interministérielles de lutte contre les discriminations.
Ministère de la défense Ministère délégué chargé des anciens combattants	15 juillet 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances : <ul style="list-style-type: none"> -- Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ; -- S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires : incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités Offertes au sein du ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc. ; • Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles : <ul style="list-style-type: none"> -- Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie ; -- Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains ; -- Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre.

Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère de l'intérieur	27 septembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> • En matière de sécurité et de la prévention de la délinquance : <ul style="list-style-type: none"> -- Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le ministère de la justice : réforme de la statistique policière et mobilisation de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour mieux prendre en compte la réalité des quartiers dans les indicateurs utilisés par les services ; -- Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes : doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population (59) et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (170), meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police ; -- Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers : <ul style="list-style-type: none"> coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaires (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, sensibilisation des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés ; -- Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) : accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux contrats de ville ; -- Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des ministères concernés : lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants ; -- Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville ; • En matière d'intégration : <ul style="list-style-type: none"> -- Participer à la refondation de la politique d'intégration sous l'autorité du Premier ministre et dans le sillage du rapport TUOT (annexe à venir en fonction des conclusions des travaux conduits) ; -- Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale : recrutement de sous-officiers de gendarmerie, accompagnement des adjoints de sécurité (dont ex-cadets de la République) pour leur ouvrir l'accès au concours de gardien de la paix, poursuite et renforcement des CPI de commissaires et d'officiers de police ; • Concernant l'administration territoriale de l'État : <ul style="list-style-type: none"> -- Au niveau régional, renforcer la responsabilité des préfets de région dans la territorialisation des politiques sectorielles au bénéfice des quartiers prioritaires : mobilisation de l'instance collégiale du comité de l'administration régionale (CAR) pour cibler les moyens humains et financiers et pour examiner les projets de contrats de ville dans la région ; -- Au niveau départemental : <ul style="list-style-type: none"> -- conforter le rôle des préfets, et auprès d'eux des préfets délégués à l'égalité des chances (PDEC) et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville (SPV), dans la mise en œuvre de la politique de la ville au plus près des territoires, notamment dans le cadre de la négociation et de l'animation des nouveaux contrats de ville (circulaire intérieur-ville à venir sur les missions des PDEC, SPV et sous-préfets d'arrondissement) ; -- mettre en place autour des préfets des équipes interministérielles pour préparer les nouveaux contrats ; • Accompagner et former les services de l'État et l'ensemble des professionnels à la préparation des nouveaux contrats et à la conduite de la politique de la ville sur les territoires (mobilisation des délégués du préfet et des centres de ressources de la politique

Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation	27 septembre 2013	<p>Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -- Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les quartiers prioritaires (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires) ; -- Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire national des zones urbaines sensibles), la Direction générale de la cohésion sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers ; • Créer de l'activité dans les quartiers par : <ul style="list-style-type: none"> -- le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ; -- la promotion et le développement du modèle coopératif : contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2 000 à 4 000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE) ; -- le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et mobilité hors Ile-de-France et du nouveau programme national de renouvellement urbain, etc.) ; • Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS : <ul style="list-style-type: none"> -- Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir et contrats de génération notamment) afin de favoriser l'accès à ces mesures aux jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS ; -- Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté ; • Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers : <ul style="list-style-type: none"> -- Favoriser, en lien avec la Caisse des dépôts et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers ; -- Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).
Ministère de l'éducation nationale Ministère délégué à la réussite éducative	7 octobre 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville : les écoles et collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires seront nécessairement inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants (à horizon 2015-2016) ; • Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école : <ul style="list-style-type: none"> -- Organisation prioritaire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires : développement de ce dispositif dans chaque quartier prioritaire (ciblage de 25 % des postes dédiés dans les quartiers) ; -- « Plus de maîtres que de classes » (ciblage de 25 % des postes créés dans les quartiers prioritaires) ; -- Pour lutter contre le décrochage (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs -- Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les quartiers prioritaires ; • Faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes ; • Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école : développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. (circulaire à venir) ; • Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative : <ul style="list-style-type: none"> -- Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire ; -- Développement d'activités péri-scolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers ; -- Soutien à l'internat scolaire, aux activités de médiation et aux cordées de la réussite ; • Intégrer les ministères de l'éducation nationale et de la réussite éducative à la préparation et au pilotage des futurs contrats de ville : signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministérielles.

14. FEUILLE DE ROUTE

FEUILLE DE ROUTE

Conventions d'application	2015				2016			
	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
Protocole de préfiguration NPNRU								
NPNRU								
Convention GUSP Tarterêts								
Convention GUSP La Nacelle								
Convention GUSP Montconseil								
Convention GUSP Rive Droite								
Convention intercommunale du logement								
PCET – Agenda 21								
PEDT								
Contrat Local de Santé	<i>signé en 2014</i>							
Plan de Lutte contre les discriminations								
CLAS								
CLEA								
OPHI								

Contrat de Ville
(convention cadre)

15. Les engagements

ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-ESSONNE

La Communauté d'agglomération Seine-Essonne est signataire du contrat de ville au titre de sa compétence « politique de la ville » notamment pour l'élaboration de la stratégie et de l'animation du contrat de ville.

Elle sera partenaire des actions menées dans le cadre de la politique d'habitat et du développement économique.

Dans ce contexte, elle s'engage à :

- Finaliser le contrat de ville (avenants, fiches actions, calendrier etc.)
- Mobiliser les dispositifs de droit commun en fonction des programmes d'actions annuels
- Mobiliser des moyens humains et financiers pour assurer la mise en place des dispositifs locaux et des actions visées dans le contrat de ville
- Mobiliser des moyens humains pour assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du contrat de ville
- Assurer la coordination des intervenants et la cohérence des actions définies dans la stratégie globale du contrat de ville
- Déployer les équipes projets dédiées : Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)
- Coordonner les Adultes relais dans les quartiers prioritaires
- Mobiliser les moyens humains, financiers et logistiques pour les tables citoyennes
- Soutenir matériellement (équipements communautaires) et financièrement les associations
- Droit commun : entretenir les équipements intercommunaux dans les quartiers, entretien voiries, espaces verts ; collectes des ordures ménagères
- Elaborer un plan de lutte contre les discriminations, s'articulant avec les plans existants
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et animer le groupe partenarial observatoire
- Mettre en place un pacte de solidarité financier et fiscal, à travers une dotation de solidarité communautaire
- S'engager à mener une politique volontariste de mobilisation des fonds européens.

Les engagements sur la thématique emploi, développement économique et insertion

- Désigner un référent et définir les engagements territorialisés et chiffrés de la charte "Entreprises et quartiers"
- Déployer des crédits en faveur de l'insertion et du développement économique (événements en faveur de l'emploi, mise à disposition de personnels et de locaux, soutien financier aux structures d'insertion par l'activité économique)
- Généraliser de l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics
- Soutenir et développer le Service Civique et l'accueil de stagiaires
- Soutenir et développer un service de proximité dédié à l'insertion, l'emploi et la formation en direction des adultes et des jeunes
- Soutenir et développer le Service Civique et l'accueil de stagiaires
- Participer aux relations avec les entreprises
- Favoriser les projets d'implantation d'entreprises par l'accompagnement.

Les engagements sur la thématique habitat, cadre de vie et rénovation urbaine

- Elaborer et finaliser les conventions de Gestion Urbaine et sociale de Proximité
- Suivre le plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB, et mise en place d'un comité de suivi annuel
- Mettre en place la Maison de Cœur de Projet Multiservices des Tarterêts

- Mettre en œuvre le plan d'actions du Programme Local de l'Habitat Intercommunal
- Entretien des bâtiments, voiries et espaces publics d'intérêt communautaire
- Mettre en œuvre une politique de peuplement afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville. A cette fin, une réflexion sera engagée, dès 2015, pour la mise en place d'une Convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Les engagements sur la thématique intégration des étrangers

- S'inscrire dans le schéma de coordination des formations linguistiques des primo arrivants de L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (L'OFII)
- Désigner un référent.

ENGAGEMENTS GENERAUX DE LA COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES

La Commune s'engage à :

- Participer activement aux différentes instances techniques et instances de pilotage du contrat de ville
- Mobiliser les dispositifs de droit commun en fonction des programmes d'actions annuels
- Mobiliser des moyens humains et financiers pour assurer la mise en place des dispositifs locaux et des actions visées dans le contrat de ville en poursuivant notamment, dans le cadre de sa politique publique de cohésion sociale, la coordination des services municipaux consacrés aux services à la population dans les quartiers prioritaires
- Accompagner à la formation les Adultes relais qui seront recrutés dans le cadre de la politique de la ville
- Poursuivre son effort envers le quartier prioritaire en veillant à faire bénéficier ses habitants de l'ensemble des actions sociales, éducatives, sportives, culturelles qu'elle propose dans le cadre de ses programmes d'actions de droit commun
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires
- Mobiliser les moyens humains, financiers et logistiques pour les tables citoyennes.

Les engagements sur la thématique emploi, développement économique et insertion

- Participer au développement de l'économie sociale et solidaire, au développement des structures d'insertion par l'activité économique, et à toutes formes d'actions d'insertion professionnelle pouvant bénéficier directement aux publics en situation de vulnérabilité
- Soutenir et développer le Service Civique et l'accueil de stagiaires
- Généraliser l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics
- Promouvoir les ateliers sociolinguistiques favorisant la citoyenneté, la formation et l'emploi.

Les engagements sur la thématique habitat, cadre de vie et rénovation urbaine

- Entretien des bâtiments, voiries et espaces publics d'intérêt communal
- Cofinancer le dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sur les quartiers prioritaires
- Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, suivre le plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB, et participation au comité de suivi annuel
- Participer au financement du NPRU et projets d'intérêt local.

Les engagements sur la thématique sécurité, prévention de la délinquance et accès aux droits

- Cofinancer le poste de coordinateur du CISPD
- Soutenir financièrement la prévention spécialisée.

ENGAGEMENTS GENERAUX DE L'ETAT

L'Etat s'engage aux côtés de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne à :

- Participer activement aux différentes instances techniques et de pilotage du contrat de ville
- Mobiliser les dispositifs de droit commun en fonction des programmes d'actions annuels
- Verser la « dotation politique de la ville » (DPV)
- Mobiliser les crédits et dispositifs spécifiques à la politique de la Ville
- Accompagner la Communauté d'agglomération Seine-Essonne pour le financement des adultes relais, des emplois aidés et du service civique
- Allouer des moyens spécifiques (humains et financiers) pour décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les hommes et les femmes
- Aider à la déclinaison locale des conventions interministérielles
- Financer la MOUS à hauteur de 100 000€
- Faciliter la sécurisation et la pérennisation des financements des projets dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires
- Accompagner la Communauté d'agglomération Seine-Essonne et la Commune de Corbeil-Essonnes dans la mobilisation des fonds européens.

Engagement sur la thématique « éducation »

- Mobiliser prioritairement les ressources départementales et académiques pour le remplacement, dans les meilleurs délais, des enseignants du 1er degré et du 2e degré
- Mettre en œuvre le dispositif « Plus de maîtres que de classes »
- Favoriser la scolarisation des enfants de moins de trois ans
- Mettre en cohérence les projets et les actions de l'Education Nationale avec ceux conduits dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville
- Activer les dispositifs dédiés aux quartiers prioritaires de l'Education Nationale sur un mode partagé avec les acteurs du contrat de ville
- Maintenir le niveau de financement des Projets de Réussite Educative sur l'ensemble de ces périmètres
- Financer le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Les engagements sur la thématique emploi, développement économique et insertion

- Piloter et évaluer la charte « Entreprises et Quartiers »
- Soutenir la création d'entreprise dans la cadre du droit commun (NACRE, ACCRE, ...)
- Soutenir le Club FACE en cours de création, la Régie inter-quartiers, le Club ADIVE, le dispositif Garantie Jeunes, des mesures « emplois aidés » au bénéfice des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

Les engagements sur la thématique habitat, cadre de vie et rénovation urbaine

Les projets de rénovation urbaine qui ne figureront pas dans la liste des projets d'intérêt national feront l'objet d'une attention particulière dans la définition des projets d'intérêt local.

- Accompagner la politique de peuplement afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville. A cette fin, une réflexion sera engagée, dès 2015, pour la mise en place d'une Convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

- Soutenir les projets de rénovation ou de restructuration du parc social situé dans les quartiers politique de la ville, mais en dehors des périmètres PRU
- Soutenir les copropriétés dégradées
- Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, maintenir l'abattement de TFPB, définir, en concertation avec les bailleurs et les villes, un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB, et mettre en place un comité de suivi annuel.

Les engagements sur la thématique sécurité, prévention de la délinquance et accès aux droits

- Développer les dispositifs suivants pour la lutte contre la délinquance de proximité au sein des conseils locaux de prévention de la délinquance : cellules de suivi individualisées, les réponses pénales de proximité, la mise en place de dispositifs d'exécution de peines de proximité
- Maintenir les effectifs de la Police Nationale dans les quartiers prioritaires et vécus
- Mobiliser des moyens humains et financiers pour l'application des conventions avec les ministères de la Justice et de l'Intérieur (confortation de la justice de proximité, prévention de la récidive, lutte contre les discriminations, actions pénales contre les phénomènes de délinquance,...) et le déploiement des dispositifs de la Police Nationale existants sur les quartiers en politique de la ville
- Poursuivre les financements du FIPD pour le développement de la vidéo protection et des actions de prévention de la délinquance
- Poursuivre les partenariats Education Nationale et Direction Départementale de la Sécurité Publique sur les thématiques suivantes : prévention contre les stupéfiants, drogues (interventions d'un Policier Formateur Anti-Drogues auprès des élèves de primaire, collège et lycée sur les 3 communes) dangers d'internet, harcèlement, jeux dangereux, rappel de la loi, civisme et citoyenneté (mobilisation du Centre de Loisir Jeunes dans les établissements scolaire pour des actions de prévention)
- Favoriser la mise en œuvre des stratégies nationale et départementale de prévention de la délinquance.

Les engagements sur la thématique intégration des étrangers

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (L'OFII) s'engage aux côtés de la Ville et de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne à :

- Participer activement aux différentes instances techniques et de pilotage du contrat de ville
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation
- Renforcer le dispositif « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) » dans les quartiers prioritaires.

Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances telle que visée dans la Convention avec le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants (15 juillet 2013) : déclinaison avec l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Essonne

- Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ;
- Développer des initiatives d'information auprès des jeunes pour la journée « Défense et citoyenneté » afin d'offrir des opportunités portés par le ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc.

Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles :

- Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains notamment les opérations mémorielles auxquelles participent les établissements scolaires ou les associations de quartier prioritaire (prêt d'exposition et promotion des projets portés la communauté d'agglomération, la commune, les associations, les établissements scolaires).

ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La Caisse d'Allocations Familiales s'engage aux côtés de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne et de la Commune de Corbeil-Essonnes à :

- Participer activement aux différentes instances techniques et instances de pilotage du contrat de ville
- Partager les indicateurs avec l'ensemble des signataires et participer au groupe partenarial de l'observatoire local de la politique de la ville.

Les engagements sur la thématique éducation

- Soutien financier au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- Soutien au fonctionnement de multiples structures :
 - Prestation de service unique aux structures d'accueil de jeunes enfants
 - Prestation de service ordinaire aux accueils de loisirs
 - Prestation de service, animation globale et coordination et animation collective famille pour les centres sociaux agréés
 - Prestation de service Relais assistantes maternelles
 - Prestation de service contrat enfance/jeunesse.
- Subventions dans le cadre de la politique de la ville et du dispositif Ville-Vie-Vacances
- Subventions dans le cadre des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (dispositif REAAP)
- Aide à l'investissement dans les champs de la petite enfance (structures d'accueil de jeunes enfants et relais assistantes maternelles) et des loisirs (accueil de loisirs), etc...

ENGAGEMENTS DE PÔLE EMPLOI

Pôle emploi s'engage aux côtés de la Commune de Corbeil-Essonnes et de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne à :

- Participer activement aux différentes instances techniques et instances de pilotage du contrat de ville.

Les engagements de Pôle emploi s'inscrivent dans le cadre de la convention interministérielle, entre le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre de la ville et Pôle emploi du 30 avril 2013.

Ces engagements feront l'objet d'une déclinaison opérationnelle locale à travers des fiches actions.

Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires

Par des solutions adaptées à la diversité des territoires

Pôle emploi délivre son offre de service grâce à une implantation territoriale qui permet de recevoir les demandeurs d'emploi et les employeurs à proximité de leur lieu de résidence en application de schéma territorial adopté par son conseil d'administration.

Pôle emploi est présent sur le territoire par l'implantation de l'Agence de Corbeil :

Au travers de cotraitants :

- La mission locale (MIVE)
- Cap emploi à Evry avec une permanence sur la Commune de Corbeil-Essonnes.

Et au travers de prestataires et de partenaires répartis sur le territoire.

Pôle emploi s'engage à :

- Mettre en place des modalités d'intervention spécifiques, dans le cadre du contrat Ville permettant d'assurer la délivrance de service de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la ville, sur la base des résultats du diagnostic territorial de l'accessibilité des services et des besoins des demandeurs d'emploi, notamment en délocalisant des ateliers ou prestations, de façon ponctuelle (ateliers sur la recherche d'emploi, information sur le marché du travail, forum de recrutement) actions co-construites et co-animées dans le cadre de partenariat.

L'objectif est d'optimiser la délivrance de service de Pôle emploi, en partenariat avec les autres acteurs du territoire, et de rechercher la complémentarité des actions.

Renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de la Ville

Par des actions permettant d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires Pôle emploi s'engage à :

- Intensifier l'accompagnement renforcé en faveur des demandeurs d'emploi en difficulté ayant un fort besoin d'être accompagné
- Mobiliser et adapter les aides, des prestations, et des formations de droit commun au regard des besoins du public des quartiers prioritaires

- Développer, seul ou en partenariat, des actions d'information sur l'emploi et les dispositifs de formation, en faveur des demandeurs d'emploi des quartiers
- Mettre en place un Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ) permettant d'accélérer et sécuriser l'accès à l'emploi durable pour les jeunes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'intégration sur le marché du travail au moyen d'un accompagnement intensif vers et dans l'emploi ou la formation
- Mettre en œuvre l'accompagnement Global prévu dans la convention de partenariat signée entre le Conseil Général et Pôle emploi permettant un accompagnement en binôme-Conseiller Pôle emploi-référent social en vue de lever les freins à l'emploi des demandeurs d'emploi, notamment ceux résidents dans les quartiers prioritaires (quatrième modalité de suivi et d'accompagnement de l'offre de service de Pôle emploi).

L'un des axes stratégiques de Pôle emploi 2015, vise notamment à mieux accompagner les demandeurs d'emploi qui connaissent des difficultés sociales afin d'accélérer leur insertion professionnelle.

- Développer l'accessibilité à ses services via des outils numériques, dont une plateforme Web, offrant de l'information ou permettant des contacts sans déplacements pour les demandeurs
- Entretiens Visio avec le conseiller, chats, e-modules d'orientation et de conseils, aide à la recherche d'emploi, organisation de web dating, salon en ligne
- Examiner l'opportunité de la mise en place de nouvelles prestations ou de nouveaux dispositifs innovants d'accompagnement des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.

Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, et mettre en œuvre des dispositifs spécifique à leur profit

Pour une plus grande efficience, Pôle emploi recherche la complémentarité des actions avec celles des acteurs présents sur le territoire Pôle emploi s'engage à mobiliser la politique de l'emploi :

- Faciliter les créations d'activités et d'emplois en participant ou en organisant des réunions d'information sur la création d'entreprise, en lien avec d'autres partenaires
- Renforcer la mobilisation des leviers que constituent les emplois aidés, l'Insertion par l'activité économique
- Contribuer aux actions et aux réunions d'information en vue de développer l'alternance, en lien avec nos partenaires (CCI ; CMA, branches professionnelles ...)
- Lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel du public de ces quartiers, par la mobilisation du dispositif de parrainage pour compenser des obstacles spécifiques d'accès à l'emploi
- Lutter contre la discrimination en faisant la promotion et en privilégiant la candidature de jeunes issus des quartiers prioritaires auprès des recruteurs.

Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit en

- Renforçant la mobilisation des emplois aidés (CUI-CAE/CIE°, notamment en le **Contrat Starter** pour les jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion,
- Contribuant à l'augmentation des entrées de jeunes vers les dispositifs de la 2ème Chance, E2C ; EPIDE,
- Mobilisant le dispositif Formation 2ème Chance confié à l'AFPA la, Nouvelle prestation AFPA
 - prestation prévoyant un accompagnement global intégrant une solution d'hébergement, une formation et un appui social
- Mettant en place des plans d'actions concertés avec nos partenaires (ex dans le cadre des EAV)
- Contribuant à la montée en charge des entrées dans le dispositif Garantie Jeunes

- repérage et orientation des jeunes
 - participation aux commissions Locales et Départementales afin d'examiner le dispositif le plus adapté dans une logique de complémentarité
 - Articulation de l'offre de service de Pôle emploi avec celle de la Mission Locale, dans le cadre de la Nouvelle Convention de partenariat Renforcé (2015-2017)
- Prescrivants la nouvelle prestation de Suivi dans l'Emploi pour les Demandeurs d'Emploi de très Longue Durée ou sortants de dispositifs de l'IAE
- Contribuant à l'augmentation des entrées de jeunes en contrat Alternance, Contrat de Professionnalisation et Contrat d'Apprentissage en participant au dispositif Réussite en Apprentissage
- mise en place du Suivi Pré apprentissage au démarrage du contrat
 - Participation en lien avec la Préfecture et la Direction aux opérations « Carrefour des Métiers »
- Mobilisant l'offre de service Entreprise au profit des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires Promotion des candidatures des demandeurs d'emploi des quartiers par les conseillers Entreprise auprès des recruteurs
- Contribution au développement de l'accès des jeunes au parrainage en s'appuyant dès sa mise en place sur de la Plateforme Nationale
- Renforcer le partenariat avec Nos Quartiers ont du Talent (NQT°)
- Développer des partenariats avec d'autres associations (ex FACE.)

ENGAGEMENTS GENERAUX DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Le Conseil Régional s'engage aux côtés de la Communauté d'agglomération Seine Essonne et de la Commune de Corbeil-Essonnes à :

- Participer activement aux différentes instances techniques et instances de pilotage du contrat de ville.

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région d'Île-de-France en matière de politique de la ville. Dans ce cadre rénové, la région signe les contrats et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- Politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- Amélioration du cadre de vie et mobilités,
- Cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- Jeunesse
- Egalité femmes/hommes
- Lutte contre les discriminations.

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- Développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- Réussite éducative, soutien à la parentalité
- Valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens⁶⁶, ateliers socio-linguistiques et santé).

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

Engagement sur la thématique « éducation »

- Financement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- Dispositifs de la Direction de l'Éducation et des Collèges type Réussir sa 6^{ème}.

⁶⁶ Notamment dans le cadre d'un appel à projet : soutien aux tables locales de quartier

ENGAGEMENTS DES BAILLEURS SOCIAUX

Les bailleurs sociaux s'engagent aux côtés de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne et de la Commune de Corbeil-Essonnes à :

- Participer activement aux différentes instances techniques et instances de pilotage du contrat de ville
- Accompagner la politique de peuplement dans l'objectif d'une mixité sociale. A cette fin, une réflexion sera engagée, dès 2015, pour la mise en place d'une Convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, définition concertée avec l'Etat, la Communauté d'agglomération Seine-Essonne et la Commune de Corbeil-Essonnes d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB avec mise en place d'un comité de suivi annuel
- Mettre en place de projets de développement social urbain dans les quartiers prioritaires
- Participer à l'animation des ateliers de la Maison de Cœur de Projet Multiservices (MCPM)
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires.

ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'agglomération Seine6Essonne.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

➤ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires
- Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi
- Les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

➤ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- Les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...)
- Les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...)
- Les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers
- Opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

➤ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE L'ESSONNE

- Participer activement aux différentes instances techniques et instances de pilotage du contrat de ville
- (Sous réserve des crédits disponibles permettant de déployer en tout ou partie les actions prévues),
- Mobiliser les moyens prévus dans son plan d'actions "Réussir en Banlieue" à savoir informer, accompagner les porteurs de projets dans le cadre de réunions, conférences, accompagnement individuel et diffusion d'une plaquette dédiée "je tu ils/elles financent mon entreprise"; faciliter le financement des projets par l'organisation de la 8ème convention de financement à la CCI Essonne visant au rapprochement des porteurs de projets et structures de financement, Et "Eveil à l'esprit d'entreprendre" visant à la sensibilisation des jeunes de 13 à 26 ans scolarisés ou non et du concours dédié.
- Mobiliser les moyens du point Apprentissage pour : informer et accompagner les jeunes sur leur orientation professionnelle, au travers d'entretiens individuels et d'ateliers thématiques. Information sur les métiers, les formations, l'Apprentissage, la recherche de stage et d'entreprise.
- Assurer la promotion de l'alternance : sensibiliser et mobiliser les entreprises sur la problématique des stages et de l'alternance et informer les jeunes et les prescripteurs. Dans le cadre des actions du département emploi-Formation, co-organisation de jobs datings thématiques (handicap, apprentissage, industrie) et promotion des dispositifs « emplois » et ses formations auprès des entreprises.

ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ESSONNE

La CMA Essonne s'engage à accompagner ces quartiers prioritaires de manière concertée et propose un socle d'actions s'intégrant dans la thématique emploi et développement économique, et particulièrement le soutien à la création et la reprise d'entreprises artisanales.

Ce socle viendra en complément ou en superposition des engagements déjà portés par la CMA91 dans le cadre de conventions annexes antérieures et à venir conclues avec les EPCI concernés.

- L'animation d'ateliers sous la forme « Réunion des futurs installés » activés à la demande de l'EPCI et pouvant être réalisés au sein des quartiers. L'objectif étant de donner toutes les informations nécessaires à la réflexion d'un porteur de projet sur un espace-temps d'une matinée. Cette animation est celle qui est réalisée hebdomadairement dans les locaux de la CMA91 et sur programmation au sein de l'antenne Sud d'Étampes ;
- L'appui des équipes de la CMA sur la communication des obligations de qualification professionnelle en particulier sur les métiers réglementés, et préalables à la création ;
- Le relais sur la prise en charge des projets détectés en amont comme étant en difficulté d'aboutissement (compétences, qualification, prévisionnel d'activité, ...) ;
- L'accompagnement spécialisé individuel sur les porteurs de projets en phase de concrétisation de leur étude de marché lors de la création de leur entreprise artisanale ;
- La sensibilisation des créateurs sur les embûches du parcours liées au régime auto-entrepreneur ;
- L'accompagnement des partenaires dans la thématique développement économique sur les thèmes liés à l'immobilier d'entreprise et aux prescriptions artisanales et ce, dans le cadre d'une prestation de service ;
- L'étude sur la mise en œuvre de formations complémentaires « futurs artisans » accessible par l'Aide Individuelles à la Formation (AIF) et en lien avec les antennes locales de Pôle Emploi.

A la demande des EPCI, des actions plus spécialisées pourront être rédigées sur des quartiers prioritaires après validation de Pôle emploi.

ENGAGEMENTS DE LA TICE

Dans le prolongement de la création d'un fond d'initiative locale, TICE pourra apporter des contributions financières spécifiques susceptibles d'abonder les projets Transports des structures partenaires du Contrat de Ville qui seraient soutenus par TICE.

- Participer activement aux différentes instances techniques et instances de pilotage du contrat de ville ;
- Moyens humains : désignation de personnels référents « Communication », « Marketing », « Projets », « Prévention Sécurité » et « Développement social » sous la coordination du responsable de l'animation du contrat de ville de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne ou de son représentant ;
- Animer des ateliers à la Maison de Cœur de Projet Multiservices (MCPM) ;
- Soutien matériel tant aux associations qu'aux Maisons de Quartier de la Commune de Corbeil-Essonnes ou à la structure de proximité (Maison de Cœur de Projet Multiservices) ;
- Partage des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et participation au groupe partenarial de l'observatoire local de la politique de la ville.

Engagement sur la thématique « éducation »

Adaptation de l'offre Transport en fonction des événements proposés par les collectivités

- Communiquer sur l'offre de transport permettant l'accès aux équipements culturels et sportifs ;
- Coproduction d'événements Sport/Transports ayant pour objectifs la promotion des bonnes pratiques, le civisme et les règles d'usages et d'utilisation du transport.

Les engagements sur la thématique emploi, développement économique et insertion

- Organiser des sessions d'information et de sensibilisation aux tarifs sociaux en direction des publics usagers des transports en commun ;
- Communiquer sur l'offre de transport permettant l'accès aux zones d'activités ;
- Accueillir des stagiaires de 3ème originaires de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne.

Les engagements sur la thématique habitat, cadre de vie et rénovation urbaine

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication de proximité nécessaires pour accompagner les changements urbains et les changements Transports associés ;
- Réaliser des actions et des supports de communication visant à informer les habitants (avant et pendant les travaux) de modifications d'offre ou d'itinéraire pendant la période de transition ;
- Poursuivre les actions de partenariats avec les établissements scolaires en vue de sensibiliser les jeunes générations aux transformations de leur quartier et de leur impact sur le transport ;

- Développer le dialogue avec les habitants dans le cadre des dispositifs de concertation existants ou à venir notamment par des permanences à la Maison de Cœur de Projet Multiservices (MCPM).

Les engagements sur la thématique sécurité, prévention de la délinquance et accès aux droits

- Participer aux dispositifs locaux de prévention et de sécurité et notamment la Commission « Transport ».

16. Les signataires



2015
2020

Le Préfet de l'Essonne

Bernard SCHMELTZ

Le Maire de Corbeil-Essonne
Le Président de la Communauté
d'agglomération Seine-Essonne

Jean-Pierre BECHTER

Procureur de la République

Eric LALLEMENT

Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale de l'Essonne

Lionel TARLET

Directrice de la Caisse d'Allocations
Familiales de l'Essonne

Christine MANSIET

Conseil Régional d'Île-de-France
Conseiller régional d'Île-de-France

Jacques PICARD

Directeur territorial Essonne
Pôle Emploi

Jean-Luc RAVIS

Directeur interrégional Île-de-France de
la Caisse des Dépôts et Consignations

Régis PELISSIER

Président de la Chambre des Métiers et
de l'Artisanat de l'Essonne

Laurent MUNEROT

1^{er} Vice-président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie de l'Essonne

Didier DESNUS

Directeur départemental
de l'agence de l'Essonne
SA HLM Immobilière 3F

Pierrick BOUTELEUX

Directeur régional de Logement francilien
SA HLM Logement francilien

Stéphane BARDIN

Directeur Général délégué
PLURIAL

Stanislas JOBBE-DUVAL

Directeur régional
société EFIDIS

Françoise TAVERNIER

Directeur général Adjoint
Groupe OPIEVOY

Jean-Baptiste PATURET

Directeur territorial de l'Essonne
ADOMA

Namori KEITA

Directeur Général Délégué
ESSONNE HABITAT

Laurent BARNAKIAN

Directeur Général
BATIGERE ILE-DE-FRANCE

Hubert CUNAT

Directeur de la TICE

Patrick MUNSCH

17. Les annexes

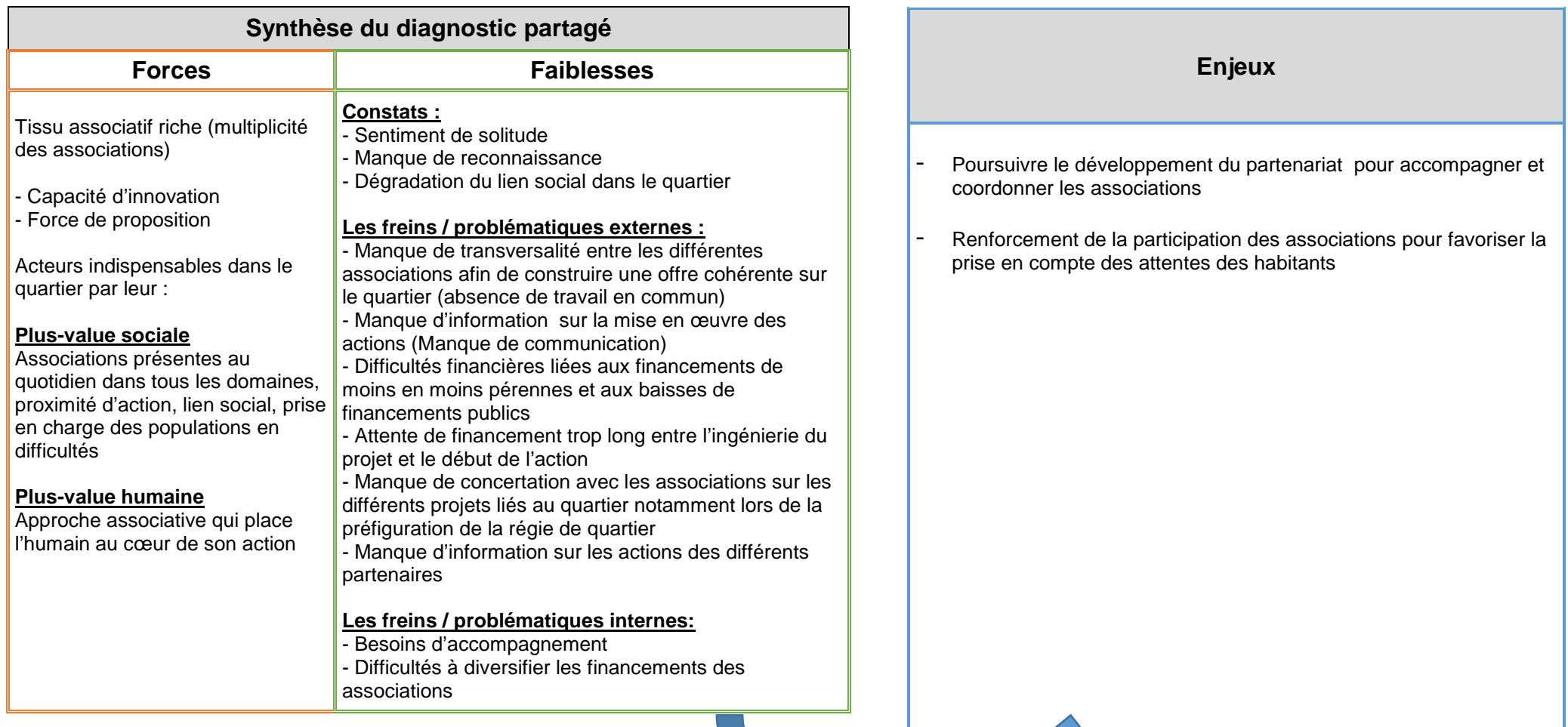
GLOSSAIRE DES SIGLES

ACSE	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité de chances
ARS	Agence régionale de santé
CCI	Chambre du commerce et de l'industrie
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
COFIL	Comité de pilotage
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DRAC	Direction générale des affaires culturelles
DASEN	Directeur académique des services de l'Education nationale
DTPJJ	Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
EPCI	Etablissement public coopération intercommunale
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
FSE	Fonds social européen
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MCPM	Maison de cœur de projet multiservices
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OPAH-RU	Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain
ONPV	L'Observatoire national de la politique de la ville
PLH	Plan local de l'habitat
PRE	Programme de réussite éducative

ASSISES COMMUNAUTAIRES

Rappel synthétique du diagnostic, des enjeux et des grandes orientations du contrat de ville

SYNTHESE DE L'ASSISE COMMUNAUTAIRE ASSOCIATIVE DES TARTERETS POUR LE CONTRAT DE VILLE DE NOUVELLE GENERATION 2015 2020



SYNTHESE DE L'ASSISE COMMUNAUTAIRE ASSOCIATIVE DE MONTCONSEIL/ ERMITAGE POUR LE CONTRAT DE VILLE DE NOUVELLE GENERATION 2015 2020

Synthèse du diagnostic partagé	
Forces	Faiblesses
<p>Tissu associatif, des bénévoles motivés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Force de proposition - Le désir d'aider autrui <p>Acteurs indispensables dans le quartier par leur :</p> <p><u>Plus-value sociale</u> Associations ancrés dans le quartier de Montconseil : proximité d'action, lien social et prise en charge des populations en difficultés</p> <p><u>Plus-value humaine</u> approche associative qui place l'humain au cœur de son action</p>	<p><u>Constats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégradation du lien social dans le quartier - Besoin d'accompagner les personnes étrangères pour l'apprentissage du français mais difficultés liés à la garde de leurs enfants (ASL du quartier) <p><u>Les freins / problématiques externes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens, difficultés financières liées aux financements de moins en moins pérennes et aux baisses de financements publics - Difficultés liés au transport pour se rendre dans les différents évènements organisés ou les lieux dédiés aux associations dans la ville - Manque de salle à proximité du quartier - Manque de suivi pour certains jeunes (décrochage scolaire etc.) Besoin d'un accompagnement par des éducateurs : club de prévention. - Manque d'information entre les associations de la ville - Lenteur des procédures administratives - Manque de concertation avec les associations <p><u>Les freins / problématiques internes:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés à diversifier les financements des associations - Besoins en accompagnement associatif (obligations administratives, appels à projets etc.)

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement du partenariat pour accompagner (besoin de conseils, d'accompagnement et de formation) et coordonner les associations (communication) - Renforcement de la participation des associations pour favoriser la prise en compte des attentes des habitants - Renforcement du lien social dans le quartier (fête de la femme, fête de quartier, journée des associations etc.)



SYNTHESE DE L'ASSISE COMMUNAUTAIRE ASSOCIATIVE DE LA NACELLE POUR LE CONTRAT DE VILLE DE NOUVELLE GENERATION 2015 2020

Synthèse du diagnostic partagé	
Forces	Faiblesses
<p>Tissu associatif à développer mais des bénévoles motivés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Force de proposition - Le désir d'aider autrui <p><u>Plus-value sociale</u> Lien social et prise en charge des populations en difficultés</p>	<p><u>Constats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégradation du lien social dans le quartier - Besoin de local associatif notamment pour les femmes du quartier <p><u>Les freins / problématiques externes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens, difficultés financières liées aux financements de moins en moins pérennes et aux baisses de financements publics - Difficultés liés au transport pour se rendre dans les différents évènements organisés ou les lieux dédiés aux associations dans la ville - Manque de salle à proximité du quartier depuis la résidentialisation - Difficultés liés à la sécurité notamment sur la place d'Alzira (absence de barrières de sécurité entre la place et la rue de la papeterie) et la vétusté du pont qui relie la rue Bernardin de Saint-Pierre et la rue de la Nacelle - Problématique lié au stationnement - Manque de médecin à proximité du quartier - Manque d'information entre les associations de la ville <p><u>Les freins / problématiques internes:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés à diversifier les financements des associations - Besoins en accompagnement associatif (obligations administratives, appels à projets etc.)

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement du partenariat pour accompagner (besoin de local, d'accompagnement et de formation) et coordonner les associations (communication) - Renforcement du lien social notamment pour les femmes du quartier (fête de quartier, journée des associations, atelier cuisine etc.)



SYNTHESE DES ASSISES COMMUNAUTAIRES POUR LE CONTRAT DE VILLE DE NOUVELLE GENERATION 2015 2020

SYNTHESE DE L'ORIENTATION N°1 : FINIR LA RENOVATION URBAINE, AMELIORER LES TRANSPORTS, LE CADRE DE VIE ET LA MIXITE SOCIALE

Synthèse du diagnostic partagé	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'habitat et du cadre de vie du quartier des Tarterêts (volet social et urbain) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le lien social - Pôle gare en mauvais état (souterrain) - Maillage du pôle gare non optimisé - Mixité sur filles/garçons dans les loisirs des jeunes (équipements) - Réduire la précarité énergétique - Valoriser le foncier sur le quartier des Tarterêts (mixité fonctionnelle) - Difficultés et frustration des habitants non bénéficiaires du PNRU1 (secteur Renoir) - Problématique de stationnement sur le quartier des Tarterêts (aux abords des écoles) - Nombreuses demandes de petits logements (divorces/ famille monoparentale) - Problème d'accessibilité pour les OM sur les Tarterêts - Manque d'information sur les différents dispositifs existants - Nécessité de maintenir en état de fonctionnement tous les nouveaux équipements - Difficultés de coopération horizontale des « partenaires » au regard des différentes échelles de territoire - Difficultés en centre-ville (difficultés financières des ménages ; marchands de sommeil, habitat indigne etc.)

Synthèse des propositions
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'une démarche intégrée qui impose de nouvelles modalités de gouvernance favorisant un pilotage global de l'ensemble des volets du futur contrat de ville - Nécessité de clarifier les compétences politique de la Ville afin d'intégrer l'échelle locale à une stratégie à l'échelle de l'agglomération - Mise en œuvre d'une GUSP forte (en articulation avec le volet urbain, PECT, agenda 21 etc.) ; et mise en œuvre d'actions GUPS afin de pérenniser les nouveaux équipements - Favoriser la co-construction avec les habitants sur le volet urbain



SYNTHESE DES ASSISES COMMUNAUTAIRES POUR LE CONTRAT DE VILLE DE NOUVELLE GENERATION 2015 2020

SYNTHESE DE L'ORIENTATION N°2 : ACCELERER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, LA CREATION D'EMPLOI ET L'INSERTION

Synthèse du diagnostic partagé	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Nombreux acteurs du développement économique et de l'emploi - Réserve foncière pour développement économique sur le quartier des Tarterêts - Possibilité d'extension de la pépinière d'entreprise - Régie de quartier (processus partenarial de création) 	<ul style="list-style-type: none"> - Quartier des Tarterêts éloigné du bassin d'emploi - Mixité fonctionnelle à développer - Besoin de cerner les futurs besoins des entreprises - Manque de synergie entre les différents partenaires (Manque de communication) - Manque de connaissance partagée du « projet de territoire » - Nombreux freins à l'emploi (mobilité, culture d'entreprises, estime de soi, savoir-être) - Difficultés pour les collégiens/lycéens à trouver un stage - Manque d'aide à l'insertion des diplômés - Nombre faible d'actions en faveur de la création d'emplois - Difficultés de financement pour les porteurs de projet

Synthèse des propositions
<ul style="list-style-type: none"> - Articulé le développement économique sur le quartier et sur le bassin de l'emploi - Création d'un guichet unique pour le développement économique, la création d'emploi et l'insertion - Créer une passerelle entre l'emploi et le secteur sportif - Développer des actions pour les seniors - Sensibiliser les intérimaires et les entreprises à l'embauche des habitants des quartiers - Renforcer les transports sur la ZAC des haies blanche - Création d'une banque de stage/création d'un club de parrainage - Elargir le canal des métiers aux femmes : promouvoir l'action SNCF « Girl's Day » - Promouvoir la création d'entreprise et la reprise d'entreprise - Création d'un parcours découverte des entreprises (Génopole etc.) - Développé la mixité fonctionnelle : extension de la pépinière « le trident » ; accueil PME, création de bureaux sur le terrain dit « du bout du monde » - Permanence du pôle emploi dans le quartier à la maison du projet - Mise en œuvre d'une démarche intégrée qui impose de nouvelles modalités de gouvernance favorisant un pilotage global de l'ensemble des volets du futur contrat de ville - Reconversion du site PROUDREED (ex Norbert DENTRESSANGE) - Requalification des espaces publics de la zone d'activité Gustave Eiffel



SYNTHESE DES ASSISES COMMUNAUTAIRES POUR LE CONTRAT DE VILLE DE NOUVELLE GENERATION 2015 2020

SYNTHESE DE L'ORIENTATION N°3 : RENFORCER LA PREVENTION ET LA SECURITE

Synthèse du diagnostic partagé	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - ZSP des Tarterêts qui renforce le traitement de la prévention - Périmètre de la ZSP qui prend en compte le pôle gare - Amélioration du cadre de vie par le volet urbain - Evolution positive sur le quartier des Tarterêts par la coordination des différents acteurs) - Actions du CLJ - Actions de prévention avec 2 écoles des Tarterets (classes de CM2) - Actions de la TICE - Coordination du CISP 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés sur le quartier de l'Ermitage - Difficultés au collège de Chantemerle (exclusions, ambiance tendu) - Centre-ville qui concentre des difficultés - Avenir de la Réussite éducative sur les quartiers non prioritaires - Présence de marchands de sommeil - Manque d'éducateurs spécialisés - Manque de relais sur les quartiers - Manque d'information sur les actions des différents partenaires

Synthèse des propositions
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place d'un club de prévention - Promouvoir les actions de prévention entre la police et les élèves de CM2 à toutes les écoles du quartier des Tarterêts - Mettre en place la table citoyenne véritable relais du quartier des Tarterêts - Mettre en place d'une veille active sur le Centre-ville et le quartier de l'Ermitage - Mettre en œuvre une démarche intégrée qui impose de nouvelles modalités de gouvernance favorisant un pilotage global de l'ensemble des volets du futur contrat de ville

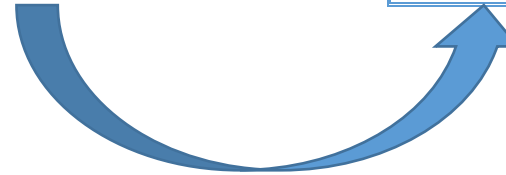


SYNTHESE DES ASSISES COMMUNAUTAIRES POUR LE CONTRAT DE VILLE DE NOUVELLE GENERATION 2015 2020

SYNTHESE DE L'ORIENTATION N°5 : AMELIORER LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE, L'EXCLUSION ET LA DISCRIMINATION

Synthèse du diagnostic partagé	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Action du transporteur TICE (bus culturel) - Mise en place de la fibre optique (Télésanté, lutte contre la fracture numérique) - Existence de différentes forces sociales sur la ville (épicerie sociale, croix rouge, restaurant du cœur, CCAS etc.) - Régie de quartier (processus partenarial de création) passerelle avec les membres de la table citoyenne - Ateliers du secours populaire (lutte contre l'obésité) - Actions des bailleurs sur le quartier des Tarterets - Retour positif des actions sociales de la Politique de la Ville - Actions du centre social afin de favoriser la mixité sur le quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et communication des différentes partenaires sur les actions sociales - Doublons des actions (ex : aide aux devoirs des maisons de quartier/CLAS de la Ville ou distribution de aides alimentaires/épicerie sociale) - Doublon des actions d'alphabétisation dont certaines ne sont pas adaptées à la population - Manque d'éducateurs spécialisés - Discriminations (emploi et logements) - Besoin d'harmoniser les actions des partenaires - Inquiétude de certaines actions dans les territoires en veille active: le projet bucco-dentaire, accompagnement vers l'emploi - Manque de transversalité entre les acteurs - Manque d'information sur les différents dispositifs existants auprès des habitants - Manque de mixité entre les différentes communautés - Difficultés sur la précarité énergétique - Difficultés sur le décrochage scolaire

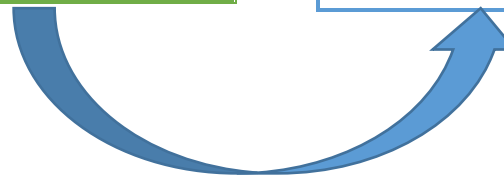
Synthèse des propositions
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un point multi services à la Maison de Projet : lutte contre la précarité énergétique, offres d'ateliers alpha, des actions d'insertion, bailleurs, transporteurs etc. - Mettre en place à la maison du projet : présence du pôle emploi, des - Intégré la mixité dans tous les projets - Inventaire des offres associatives - Campagne sur le mieux vivre ensemble - Favoriser les actions des voisins malins dans le quartier - Bus bucco-dentaire dans les quartiers en veille - Mettre en œuvre d'une démarche intégrée qui impose de nouvelles modalités de gouvernance favorisant un pilotage global de l'ensemble des volets du futur contrat de ville - Coordonner toutes les actions à travers le nouveau contrat de ville afin de mettre en place un projet global pour un meilleur usage des dispositifs - Favoriser les actions de lutte contre le décrochage scolaire



SYNTHESE DES ASSISES COMMUNAUTAIRES POUR LE CONTRAT DE VILLE DE NOUVELLE GENERATION 2015 2020
SYNTHESE DE L'ORIENTATION N°7 : POURSUIVRE L'ACCES A LA CONNAISSANCE, AU SPORT ET A LA CULTURE

Synthèse du diagnostic partagé	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Actions de la MJC à mettre en avant dans le contrat de Ville (mixité entre les différents quartiers de la ville et les villes de l'agglomération Seine Essonne) - La culture élément vecteur d'insertion professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de participation des habitants dans les actions culturelles - Difficulté à mobiliser les habitants - Centre-ville qui cumule les difficultés mais pas de crédit d'aide spécifique - Difficulté de mixité dans les projets et difficultés de faire sortir les habitants hors du quartier - Manque de coordination et d'échange entre les différents acteurs de la culture - Freins à la découverte culturelle : le transport - Peu de passerelle culturelle (entre les différentes actions culturelles) - Peu d'action sur le patrimoine industrielle - Difficulté à travailler avec certains jeunes du collège et du quartier des Tarterêts - Manque de courroie de transmission entre les habitants et les acteurs de la culture - Attente de financement trop long entre le l'ingénierie du projet et le début de l'action - Besoin d'une politique de démocratisation de la culture

Synthèse des propositions
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le financement pluriannuel des actions culturelles - Favoriser l'accès à la culture sur toute ses formes (livres, numérique, expositions, musique etc.) - Mise en place d'un partenariat avec les personnes ressources et les associations du quartier - Mettre en œuvre un passeport culturel (notion de parcours) - Développer les actions culturelles du centre de santé (expositions) - mettre en place une visite culturelle du patrimoine de la ville - Pérenniser l'action « découverte instrumentale » du conservatoire qui favorise la mixité - Développer les actions du cinéma ARCEL (notamment avec mémoire et patrimoine vivant) - Favoriser l'action « visite du théâtre de l'arrière scènes (découverte des métiers) - Mettre en œuvre une démarche intégrée qui impose de nouvelles modalités de gouvernance favorisant un pilotage global de l'ensemble des volets du futur contrat de ville

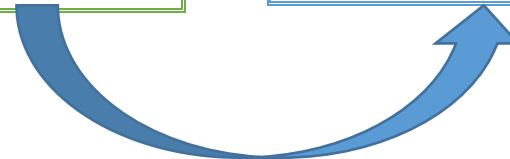


SYNTHESE DES ASSISES COMMUNAUTAIRES POUR LE CONTRAT DE VILLE DE NOUVELLE GENERATION 2015 2020

SYNTHESE DE L'ORIENTATION AXE TRANSVERSAL : LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Synthèse du diagnostic partagé	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Formation Développement Durable (élus, directeurs de la ville et services administratifs) - Plusieurs instances participatives sur la ville (CDQ, participation des habitants au centre social etc.) -Rapport annuel sur le Développement Durable de l'agglomération - Agenda 21 de la Commune - Incitation par des critères Développement Durable pour les entreprises répondant au marché public (entreprises labélisés) - Demande de plus en plus croissante sur les emplois liés au Développement Durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Notion de gouvernance - Notion de démarche participative dans les dispositifs de l'environnement est importante - Travailler sur l'Agenda 21 de l'Agglomération Seine Essonne (intégré le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique) - Pas de Plan Climat Energie Territorial (PCET) de l'agglomération - Sensibilisation des habitants des quartiers - Sensibilisation des PME/commerces de proximité et des entreprises (bail verts) - Synergie avec les différents acteurs du DD - Actions de DD sur le quartier -Thématique de l'accessibilité dans le volet urbain - Manque de coordination des différents acteurs

Synthèse des propositions
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place d'une table ronde sur les instances participatives des différents acteurs sur la ville afin de préparer les tables citoyennes - Mettre en œuvre d'une démarche intégrée qui impose de nouvelles modalités de gouvernance favorisant un pilotage global de l'ensemble des volets du futur contrat de ville - Favoriser la cohérence, la synergie entre le contrat de Ville et les différents dispositifs de l'environnement (agenda 21 du Conseil Général et de la Région) - Articuler les actions GUPS avec les dispositifs du Développement Durable - Favoriser l'action de l'association « bouchons d'amour » - Promouvoir les actions de DD (projet SNCF : développer le déplacement à vélos, réparation dépannage vélos en projet de chantier d'insertion écologique) - Mettre en œuvre d'une démarche intégrée qui impose de nouvelles modalités de gouvernance favorisant un pilotage global de l'ensemble des volets du futur contrat de ville -Favoriser le volet communication par la mise en place d'un point information du DD dans la maison du projet - Favoriser les emplois verts - Favoriser la sensibilisation des entreprises, commerces et PME au DD



SYNTHESE DES ASSISES COMMUNAUTAIRES POUR LE CONTRAT DE VILLE DE NOUVELLE GENERATION 2015 2020

SYNTHESE DE L'ORIENTATION N°6: AMPLIFIER ET RENFORCER L'ACCES POUR TOUS A LA REUSSITE DU PARCOURS EDUCATIF

Synthèse du diagnostic partagé

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'absentéisme moins important qu'auparavant - Existence d'importants dispositifs éducatifs (Réseau les écoles collèges lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair), le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), le programme de réussite éducatif (PRE) - Projet Educatif de Territoire (PEDT) 	<ul style="list-style-type: none"> - Décrochage scolaire avec un nombre important d'enfants âgés de 16 ans -Manque de lien entre le premier degré et le lycée - Absence de communication entre parents et enfants - renforcer REP - Difficultés sur la recherche de stage pour les lycées et les collégiens -Absence d'ambition chez certains élèves - Absence de relais entre parents et institutions - Nombre important de familles allophones - Nombre important d'élèves qui n'ont pas les conditions favorables à l'environnement scolaire - Manque de coordination entre les différents acteurs

Synthèse des propositions

- Favoriser les **conditions** de la réussite **scolaire** avec la mise en place d'un internat
- Favoriser et renforcer les relations avec les familles : "ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration" ou de la "mallette des parents", qui constitue un appui méthodologique pour développer le dialogue avec les familles, revaloriser le rôle des parents d'élèves comme relais auprès des familles ; ouvrir l'école aux parents des familles allophones ; création de postes adulte relais à la maison du projet afin de favoriser le lien avec les familles
- Créer une passerelle entre la MIVE et le collège pour une action de sensibilisation et de valorisation des études
- Créer une bourse de stages
- Créer une passerelle d'accompagnement entre les élèves du collège et le lycée
- Mettre en place un parcours professionnel : ateliers de découverte
- Développer le tutorat entre les jeunes (échanges sur les différentes expériences)
- Exploiter le Chalet « Le Genepy – **Molines** » du foyer socio-éducatif du lycée Doisneau pour des actions qui favorise les relations avec les familles ou les actions d'insertion
- Renforcer le pilotage et l'animation du réseau éducatif dans la gouvernance du contrat de ville
- Raccorder les écoles par un réseau numérique
- Développer l'**ambition et la réussite scolaire**

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Décrets, lois, circulaires, rapports techniques, sites Internet

- AORIF contribution des organismes HLM aux contrats de Ville en Ile de France
- Déclaration du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports sur la mise en œuvre d'Erasmus+ dans les quartiers de la politique de la ville (lancement officiel le 29/09/14)
- Circulaire du premier ministre n°5729/SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération
- Circulaire N° SGMCAS/POLE-JSCS/2014/294 du 21 octobre 2014 relative à la directive Nationale d'Orientation 2015 pour le pilotage et la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de cohésion sociale, des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (*directive ministérielle*)
- Cadre de référence sur la jeunesse dans les contrats de ville (CGET, août 2014)
- Circulaire interministérielle N° DJEPVA/MCEIJA/DREIC/DGEFP/DGER/2015/54 relative à l'installation de comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes
- La mobilité européenne et internationale des jeunes dans les quartiers de la politique de la ville Recommandations pour l'élaboration des contrats de ville Direction régionale de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion sociale d'Ile-de-France
- ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ : la République en actes Réunion interministérielle du 6 mars 2015 www.gouvernement.fr
- Cadre de référence « Egalité femmes-hommes » dans les contrats de ville de nouvelle génération Septembre 2014(CGET)
- Rapport n°2014-06-19-EGALiTER-012 publié le 19 juin 2014
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) : CONTRAT DE VILLE DE NOUVELLE GENERATION Proposition d'architecture Novembre 2014
- La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) : Inscription du contrat de ville dans les outils de planification stratégique du territoire
- Projet d'agglomération Seine-Essonne
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET: direction des stratégies territoriales direction de la ville et de la cohésion urbaine Nouveaux Quartiers de la Politique de la Ville CA de Seine-Essonne (CASE) Données d'aide au diagnostic Kit de données sexuées 10 février 2015

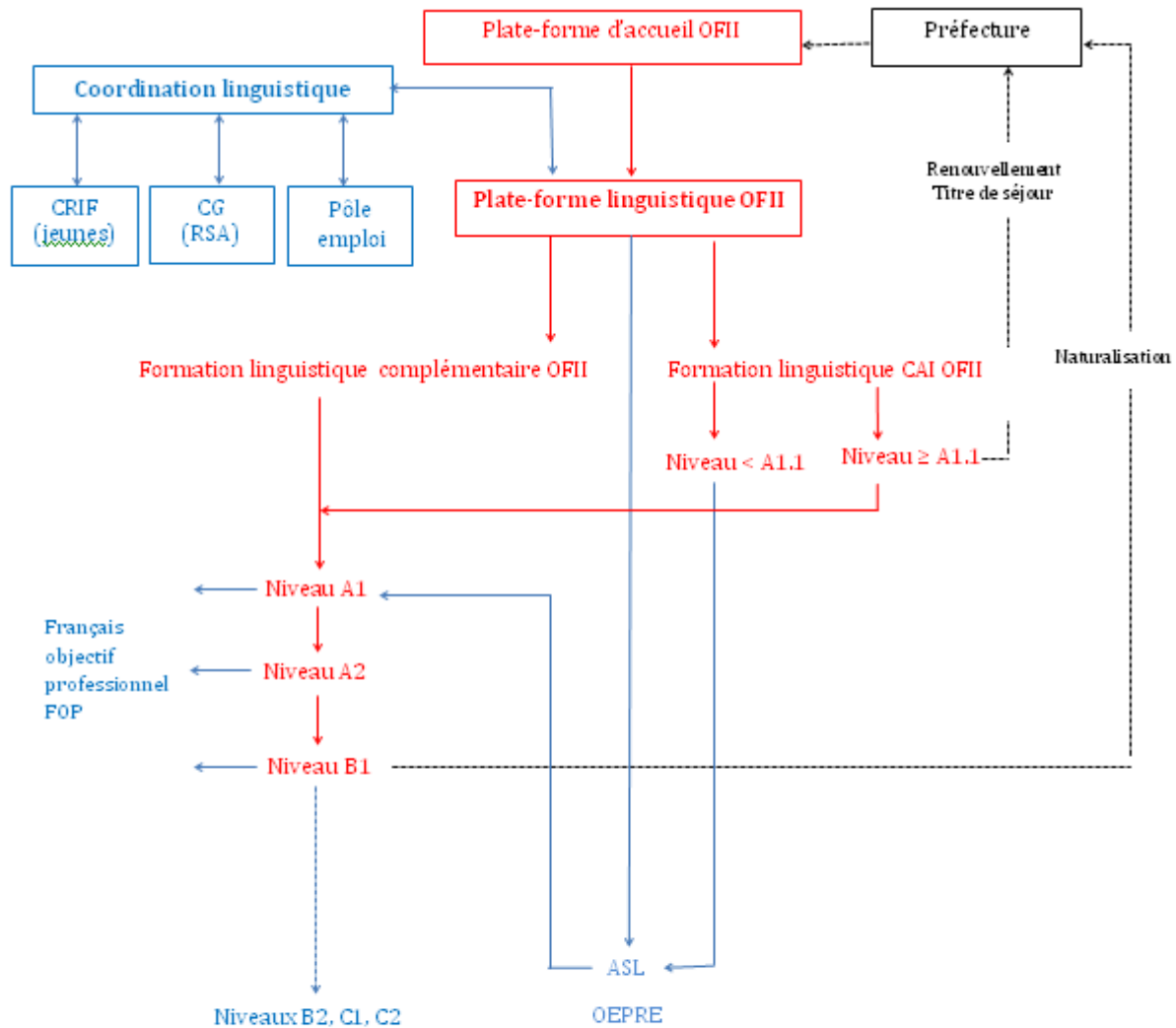
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) : Nouveau cadre de référence de la lutte contre les discriminations au sein de la politique de la ville : les enjeux de la nouvelle contractualisation 2014
- Communauté d'agglomération Seine-Essonne : Rapport Développement Durable 2013
- SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS DE LA PRÉFIGURATION (CABINET ASDO) Préfiguration des contrats de ville - Février 2014 quartiers engageons le changement
- LOI N°2014-173 DU 21 FÉVRIER 2014 DE PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHÉSION URBAINE Version commentée
- LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Préfiguration des contrats de ville - Février 2014 quartiers engageons le changement
- SYNTHÈSE DES GRILLES DE SUIVI DE LA PRÉFIGURATION DES CONTRATS DE VILLE
- SYNTHÈSE DES GROUPEMENTS DE TRAVAIL TRANSVERSAUX ET DE LA RECHERCHE ACTION-FORMATIONS Préfiguration des nouveaux contrats de ville - Février quartiers engageons le changement
- SUIVI DE LA PRÉFIGURATION DES CONTRATS DE VILLE quartiers engageons le changement
- SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS DE LA PRÉFIGURATION (CABINET ASDO) Préfiguration des contrats de ville - Février 2014 quartiers engageons le changement
- Cadre de référence des Conseils citoyens ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports
- DISCOURS DE FRANCOIS LAMY Ministre délégué chargé de la Ville Paris, le 17 mars 2014
- Lettre aux maires La Ministre Najat VALLAUD-BELKACEM Paris, le 25 avril 2014
- Circulaire n°5706/SG du premier Ministre : instruction relative à l'animation et à la mise en œuvre par l'administration territoriale de l'Etat des conventions d'objectifs pour les quartiers de la politique de la ville, 26 mars 2014
- Rapport comportant les observations définitives arrêtées par la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion de la communauté d'agglomération Seine-Essonne (CASE) dans le cadre de l'enquête "Politique de la ville". le 22 DEC. 2009
- Intervention de François Lamy, ministre délégué à la Ville, devant les délégués territoriaux de l'ACSé 3 octobre 2013
- La nouvelle géographie de la politique de la ville Dossier de presse Mardi 17 juin 2014 ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports
- Réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville : COMMUNES – TERRITOIRES CIBLE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports
- NOUVELLE ÉTAPE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE quartiers engageons le changement Décembre 2013

- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) : Cadre de référence « Egalité femmes-hommes » dans les contrats de ville de nouvelle génération Septembre 2014
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) Le diagnostic territorial participatif Eléments méthodologiques
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) Processus d'élaboration du contrat de ville et calendrier
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) Inscription du contrat de ville dans les outils de planification stratégique du territoire
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) Supports statistiques et cartographiques mobilisables pour l'analyse de la situation des quartiers prioritaires août 2014
- LA CHARTE EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ des femmes et des hommes dans la vie locale Rédigée par le CCRE dans le cadre du Ve programme d'action communautaire pour l'égalité des femmes et des hommes
- Choc de simplification : Lancement d'une expérimentation pour les associations de la Politique de la Ville Paris, le 14 février 2013 Cabinet du Ministre délégué chargé de la Ville
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) Définition des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville 31 juillet 2014
- Synthèse Relevé de décisions du Comité interministériel Comité interministériel des villes du 19 février 2013
- LA NOUVELLE ÉTAPE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS Décembre 2013 version 2 actualisée et enrichie quartiers engageons le changement
- Rapport annuel d'activités Pépinière/Hôtel d'entreprises Le Trident Année d'exploitation 2013: Période du 1er janvier au 31 décembre 2013
- Démocratie locale et participation des habitants Note synthétique *Résultats du cycle d'ateliers-2012* Conseil national des villes (CNV) et le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG CIV).
- *Participation des habitants du rapport aux actes : le pouvoir d'agir des citoyens Marie Helene BACQUE et Mohamed MECHMACHE 08 juillet 2013*
- Note méthodologique du 15 novembre 2013 sur la participation des habitants à l'attention des sites préfigureurs des contrats de ville
- Synthèse du rapport de Marie-Hélène BACQUE et Mohammed MECHMACHE « Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera pas sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires » club de veille des centre de ressource Politique de la ville
- *Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017* Fiches pratiques Chantiers nationaux



OFII -DT Créteil 23 avril 2015

Proposition de schéma de coordination des formations linguistiques des primo arrivants



Légende

En bleu : Parcours BOP 104 / 147

En rouge : Parcours OFII

En noir : Parcours réglementaire

Nous tenons à remercier tous les intervenants !



Seine Essonne
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



PRÉFET
DE L'ESSONNE